



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7419^e séance

Vendredi 27 mars 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fabius	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Augusto
	Chili	M. Labbé Villa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. García Margallo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Ellwood
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient

Lettre datée du 12 mars 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/176)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient

Lettre datée du 12 mars 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/176)

Le Président : Je veux souhaiter très chaleureusement la bienvenue à notre ami, le Secrétaire général, aux ministres et aux autres éminents représentants qui sont présents dans la salle du Conseil de sécurité.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, de Bahreïn, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Grèce, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Iraq, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liban, du Luxembourg, du Maroc, des Pays-Bas, du Pakistan, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie et de l'Ukraine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Zeid Ra'ad Al-Husseïn, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens; et M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement iraquien.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Al-Husseïn, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après à participer à la présente séance : S. E. M. Stavros Lambrinidis, Représentant spécial

de l'Union européenne pour les droits de l'homme, et S. E. M. Ufuk Gokcen, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document publié sous la cote S/2015/176, qui contient la lettre datée du 12 mars 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général : Je remercie le Ministre français des affaires étrangères d'avoir convoqué ce débat de haut niveau.

Je suis vivement préoccupé par les graves dangers auxquels sont exposées les minorités dans certaines parties du Moyen-Orient. Des millions de vie sont en jeu ainsi que le tissu social de pays entiers.

À l'heure actuelle, des milliers de civils sont à la merci de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), appelé également Daech. Ses combattants tuent de manière systématique les membres des minorités ethniques et religieuses, celles et ceux qui ne partagent leur interprétation tendancieuse de l'islam et quiconque s'oppose à leur conception apocalyptique. Ils s'en prennent aux femmes et aux enfants avec une brutalité sans nom. Ils détruisent des symboles religieux et culturels qui constituent le patrimoine de l'humanité.

Nous constatons que ces actes se propagent en Syrie, en Iraq et maintenant en Libye – et même au Yémen, où les attaques à la bombe perpétrées contre des mosquées la semaine dernière ont encore attisé les violences confessionnelles. Je condamne dans les termes les plus vifs tous les actes de persécution et les violations des droits à la vie et à l'intégrité physique commises contre des personnes et des communautés, quel qu'en soit le motif -religieux, ethnique, national,

racial ou autre. Je demande instamment à toutes les parties d'assurer la protection des civils et d'épargner les vies innocentes.

Les membres du Conseil de sécurité et tous ceux qui ont de l'influence doivent aider les populations de la région à se réapproprier leur diversité historique et leur dynamisme. Cela est essentiel pour garantir notre avenir commun.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les atrocités commises dans la région appellent une intervention urgente. Nous devons mettre fin à l'impunité de ceux qui commettent des crimes graves contre toute communauté. J'insiste également une nouvelle fois sur le fait que les violations commises dans le cadre de la lutte antiterroriste sont moralement condamnables et stratégiquement contreproductives. Les atrocités commises n'exonèrent jamais les gouvernements de leur responsabilité d'honorer leurs obligations en matière de droits de l'homme.

En Iraq, la mission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a cité des informations laissant fortement entendre que Daech pourrait avoir perpétré un génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Mes Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger ont signalé en août dernier que les actes commis par Daech indiquaient qu'il y avait un risque de génocide. Nous observons également maintenant des violences confessionnelles commises contre les populations locales des zones libérées de son contrôle.

Tout porte à croire que les membres de plusieurs diverses minorités ont été victimes de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres violations très graves des droits de l'homme et de très graves atteintes à ces droits. Cela est particulièrement vrai pour les femmes et les filles. Nous devons également nous rappeler que l'extrémisme violent en Iraq précède la montée en puissance de Daech. Il faut s'attaquer aux conditions sous-jacentes.

Je salue les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour favoriser la réconciliation nationale, promouvoir l'inclusion, renforcer la cohésion sociale et réformer le secteur de la sécurité. J'exhorte le Gouvernement à se donner plus de mal pour faire respecter les droits de l'homme et rétablir l'état de droit dans les zones reprises à Daech. La communauté internationale doit aider l'Iraq dans cet effort.

Alors que le conflit en Syrie entre dans sa cinquième année, l'absence de responsabilité a entraîné une hausse exponentielle du nombre de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations des droits de l'homme. En Syrie, les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques, en particulier Daech et le Front el-Nosra, ont commis de tels actes déplorables. Alors que nous nous penchons sur la situation dramatique des minorités, nous devons éviter de mettre l'accent sur les divergences et réaffirmer les valeurs de diversité et de coexistence pacifique. J'exhorte la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, à surmonter les divergences et à rechercher de nouveaux moyens d'assurer la protection de tous les civils syriens.

Dans quelques jours, je me rendrai au Koweït pour assister à une conférence internationale d'annonce de contributions pour la Syrie. J'appelle tous les pays à donner généreusement pour aider les millions de Syriens qui souffrent, et aider les pays voisins qui supportent la charge la plus lourde. Une telle aide humanitaire est également indispensable à la stabilité politique de la région.

Je suis extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation en Libye. Les groupes affiliés à Daech prennent les minorités pour cible et attaquent des sites religieux. Dans un contexte de violence généralisée, les minorités religieuses restent extrêmement vulnérables. Les principales parties doivent parvenir rapidement à un accord pour mettre fin au conflit militaire et politique. Il est essentiel de réduire les risques que la Libye tombe entre les mains de groupes terroristes. Je suis également préoccupé par les tensions tribales actuelles dans le Sud, qui pourraient provoquer des violences sur une base identitaire. Aucune stratégie ne donnera de résultats sans une solide coopération régionale et un État libyen qui a les moyens d'agir.

L'ONU élabore un plan d'action en vue de prévenir l'extrémisme violence, que nous lancerons en septembre. Nous intensifions également nos efforts de défense et de protection de la diversité au Moyen-Orient. Je compte convoquer un groupe de femmes et d'hommes respectés ayant une connaissance approfondie des secteurs religieux, civil, culturel, universitaire et du monde des affaires de la région. Ils joueront le rôle de groupe consultatif sur la dynamique interconfessionnelle et intraconfessionnelle.

C'est aux gouvernements et aux parties qu'il incombe au premier chef de protéger les minorités mais

nous devons ouvrir le dialogue avec les partenaires de la société civile, les chefs religieux et d'autres acteurs ayant une influence, y compris les acteurs régionaux et autres. Je me tourne en particulier vers les chefs religieux et communautaires pour qu'ils rappellent clairement à leurs fidèles que les religions touchent la paix, non la violence et la guerre.

Le mois prochain, le Président de l'Assemblée générale et moi allons inviter les chefs de différentes communautés confessionnelles à une manifestation spéciale à l'ONU. Nous ferons fond sur l'expérience de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir une entente mutuelle et la réconciliation.

(l'orateur reprend en français)

Il est largement admis que le Moyen-Orient est le berceau de plusieurs grandes civilisations. Décidons aujourd'hui de donner aux populations de cette région, surtout aux jeunes, les moyens d'en faire le berceau d'un monde plus stable et plus sûr.

Le Président : Je remercie beaucoup le Secrétaire général de sa déclaration très précise et très forte.

Je donne maintenant la parole à M. Al-Husseïn.

M. Al-Husseïn (*parle en anglais*) : Le présent débat – dont nous nous félicitons et dont nous vous remercions, Monsieur le Président – porte sur la tolérance, cette largeur d'esprit qui permet de reconnaître et d'accepter les différences entre les peuples, et son opposé, une idéologie hystérique, dure et cruelle qui impose la conformité.

Le Préambule du Statut de Rome de la Cour pénale internationale commence de la façon suivante :

« Conscients que tous les peuples sont unis par des liens étroits et que leurs cultures forment un patrimoine commun, et soucieux du fait que cette mosaïque délicate puisse être brisée à tout moment... »

Cette mosaïque qui forme notre patrimoine est notre seul espoir de réaliser une paix permanente dans le monde. L'autre choix – des groupes qui se marginalisent clairement et sont voués à la confrontation – nous détruira. Pour survivre, nous avons besoin de pluralisme – de sociétés enrichies par l'échange et fondées sur le respect.

Il est aisé de décrire le Moyen-Orient d'aujourd'hui comme étant exceptionnellement fragmenté, mais

en réalité, l'histoire de la région est marquée par l'acceptation de longue date d'identités multiples. Les crises et atrocités dramatiques dont nous sommes témoins aujourd'hui sont attisées par la discrimination et le non-respect délibéré de l'égalité et des droits de l'homme. En Syrie, par exemple, la répression violente de manifestations pacifiques, et maintenant la guerre civile, forcent beaucoup d'habitants à opérer un repli identitaire ethnique et religieux. Les différences autrefois insignifiantes, voire célébrées, entre les communautés sont maintenant, fait tragique, transformées en divisions amères et létales alors que le pays continue de se fracturer. De nombreuses communautés subissent une violence affligeante et sont ciblées par des attaques commises par toutes les parties, souvent du fait de leur appartenance religieuse ou ethnique.

Le chaos et la violence en Syrie traversent les frontières internationales, et ils ont donné naissance à Daech, un groupe takfiriste totalitaire déterminé à faire taire toute dissidence. Le paysage culturel exceptionnellement riche de l'Iraq compte des communautés qui vivent dans la région depuis l'aube de l'histoire. Toutefois, il y a deux semaines, une mission d'enquête menée par le Haut-Commissariat a conclu que les attaques barbares perpétrées par Daech contre les yézidis pourraient être assimilables à des actes de génocide. D'autres communautés, comme le montre également notre rapport, subissent une violence considérable – notamment des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre – aux mains des acteurs non étatiques et de forces affiliées à l'État. Des monuments anciens et symboliques sont ravagés. Nous condamnons tout cela.

Daech est une abomination. Un tissu social inextricablement enchevêtré en Syrie et en Iraq est en train de laisser place à l'oblitération démente de toute différence et de tout choix qui n'est pas conforme à la vision takfiriste du monde – qui est elle-même incroyablement étroite. Pourtant, et cela est douloureusement paradoxal et constitue une terrible ironie, Daech est probablement plus tolérant des origines ethniques diverses de ses propres membres – tant que ces membres agissent conformément à l'idéologie takfiriste – que de nombreux États en ce qui concerne leurs citoyens. Comment cela se peut-il?

L'attention que porte la communauté internationale aux droits fondamentaux des minorités est trop souvent partielle et sporadique. Elle est partielle en ce que les États mettent souvent l'accent principalement sur des

communautés avec lesquelles ils ont des liens culturels spécifiques, en passant outre aux exactions subies par d'autres communautés marginalisées, et écartent d'un revers de main les préoccupations concernant des groupes victimes de discrimination sur leur territoire. Elle est sporadique car les droits des minorités sont souvent mis en exergue uniquement après l'éruption d'une violence extrême, même si celle-ci est virtuellement toujours précédée par des années d'exclusion, de mépris des droits linguistiques et religieux et d'entraves à la pleine participation à la vie politique, sociale, culturelle et économique de l'État. Si nous ne nous préoccupons des droits des minorités qu'une fois que les massacres ont commencé, nous avons déjà échoué.

Le fanatisme parvient toujours à s'alimenter et à s'épanouir lorsque la tolérance et les normes universelles de droits de l'homme sont bafouées. Il s'enracine dans les États qui trahissent leur population, ne respectent pas leur propre constitution et n'acceptent pas véritablement la diversité ethnique, linguistique et religieuse de leurs sociétés; les États dans lesquels l'on ne permet pas à tous les membres de la société de faire entendre leur voix et de participer; qui s'en prennent aux activistes de la société civile, dont le travail, ironie du sort, est le meilleur antidote contre le poison qu'est l'extrémisme. Pour s'immuniser efficacement contre la propagation du radicalisme, il faut défendre et soutenir les défenseurs des droits de l'homme, et non les emprisonner et les torturer.

Malheureusement, il existe un grand nombre de ces États au Moyen-Orient et dans d'autres régions, et ils fertilisent par leur comportement le terrain de l'intolérance, où l'extrémisme prend racine. Le Réseau des Nations Unies pour la lutte contre le racisme et la protection des minorités, qui est coordonné par le Haut-Commissariat, peut aider les États Membres à développer des stratégies pour offrir des possibilités aux groupes minoritaires marginalisés et renforcer la protection de leurs droits fondamentaux. Ce n'est qu'en insistant sur la dignité et la valeur de tous les êtres humains, en protégeant correctement et efficacement leurs droits et leur espace sur cette planète, que nous parviendrons tous à survivre.

La mosaïque délicate est en train de voler en éclats, et le Conseil de sécurité doit prendre des mesures unanimes et décisives pour mettre un terme aux conflits en Iraq et en Syrie et renvoyer ces situations devant la Cour pénale internationale. Il doit mettre fin aux combats au Yémen, en Libye et dans d'autres pays. Ou

faut-il attendre jusqu'à ce que les victimes, et toute l'humanité, n'aient plus la force de verser une larme – le moment où seules les pierres pourront pleurer? Quel sera alors l'intérêt? Quel sera l'intérêt pour nous tous si rien n'est fait, ou si l'on agit trop tard pour pouvoir le faire efficacement?

Si nous ne mobilisons pas dès maintenant une volonté commune suprême, ce lien commun disparaîtra bientôt, et avec lui les cultures regroupées par le temps en un patrimoine – une dette si terrible et si malfaisante pour nos enfants que, je l'espère, on ne se permette de la leur infliger.

Le Président : Je remercie M. Al-Husseïn de son exposé.

Je donne maintenant la parole au patriarche Sako.

Le patriarche Sako : Au nom des chrétiens de différentes dénominations ethniques et culturelles qui endurent une si sévère épreuve au Moyen-Orient, j'adresse mes remerciements au Gouvernement français, en particulier au Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, pour cette initiative humanitaire pionnière.

Comme le sait le Conseil, nous commémorons cette année le centenaire des massacres de chrétiens en 1915. Aujourd'hui, 100 ans après ce drame, nous vivons une situation tragique similaire, qui a poussé des milliers de chrétiens à émigrer, et c'est une grande perte pour tous. Pour parler franchement, le prétendu Printemps arabe s'est soldé pour nous de manière négative. Si nous avions eu l'occasion de travailler en harmonie avec la mosaïque de religions et de groupes ethniques de notre région, il y aurait eu une force motrice de progrès vers la paix, la stabilité et l'ouverture dans toute la région.

De cette tribune, je tiens à exprimer le message suivant inspiré des valeurs humanitaires et spirituelles qui m'habitent. La coexistence positive fondée sur la justice, la paix dans l'amour et la citoyenneté devrait rester une des priorités majeures pour le Conseil de sécurité et l'ONU.

En ce qui concerne mon pays, je lance un appel pressant à soutenir le Gouvernement central de Bagdad et le Gouvernement régional du Kurdistan en vue de la libération des villes irakiennes, et surtout de la ville de Mossoul ainsi que des villes de la plaine de Ninive, où habitent chrétiens, Yézidis et Shabaks. Je lance un appel solennel à leur fournir une protection internationale

avec une zone sécurisée, tout en proclamant hautement le droit à la propriété en faveur des familles déplacées pour qu'elles puissent retourner dans leurs villages et leurs maisons, et reprendre une vie normale. Il faut aussi que le Gouvernement central indemnise toutes ces familles pour les dommages et les préjudices subis.

En fait, le problème majeur réside dans la façon dont les hommes conçoivent la religion, l'État et la citoyenneté. En tout cela, il importe de comprendre le rôle des individus en tant que citoyens et membres de la société civile. C'est pourquoi il est grave de négliger le rôle de la femme et l'éducation religieuse et nationale. Tout cela est proposé pour favoriser une meilleure coexistence dans la paix et le respect. Or, les courants extrémistes islamiques refusent de vivre avec les non-musulmans. Ils les persécutent, les arrachent de leurs maisons et détruisent toute trace de leur histoire. Nous sommes devant une crise culturelle qui monopolise le pouvoir, démantèle les institutions et restreint les libertés. Il est donc urgent d'établir des critères cohérents fondés sur le droit international.

Comme je m'adresse au Conseil, je tiens à souligner que les terroristes qui commettent des crimes contre l'humanité ne doivent pas être assimilés aux innocents fidèles de l'islam. En effet, cette majorité musulmane, silencieuse et pacifique, rejette la politisation de leur religion et accepte une convivialité harmonieuse avec les autres dans un État civil de droit où l'on respecte lois et institutions.

D'autre part, il est de plus en plus évident que la paix et la stabilité ne sauraient être obtenues exclusivement par les interventions militaires. Celles-ci sont incapables de démanteler cette idéologie féroce qui détruit les vies et le patrimoine culturel. Cela exige de la communauté internationale, y compris de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, qu'elle prenne des décisions aboutissant à des solutions politiques, culturelles et éducatives. La communauté internationale est appelée à protéger efficacement la mosaïque des personnes et des différents groupes d'un même pays, en dépit de leurs origines religieuses et ethniques diverses, en assurant la promotion de leurs droits et en renforçant les relations entre eux.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le risque de voir émerger de nouveaux courants aussi néfastes. Lorsque des millions d'enfants et de jeunes sont privés d'écoles et d'éducation, lorsque des milliers de réfugiés sont rassemblés dans des camps, privés du strict

minimum de soins et d'attention, alors la frustration, le chômage et la pauvreté peuvent facilement les conduire à la vengeance et à l'extrémisme. Par conséquent, nous proposons un processus dont l'ambition est de sortir de ce cercle vicieux.

Premièrement, nous réclamons, à travers l'ONU, la mise à jour exécutive des constitutions et des lois de manière à réaliser la justice, l'égalité et la dignité pour tous, en tant que citoyens, sans discrimination aucune. Il est impératif que nos pays se dotent de gouvernements exigeant l'égalité entre tous les citoyens. Ces gouvernements doivent être responsables de la protection de tout le monde et garantir les droits de tous les citoyens. La simple énumération de ces besoins fondamentaux témoigne de leur manque cruel.

Deuxièmement, il faut recommander aux responsables religieux d'adopter un discours modéré, qui aide à approfondir le sens de la citoyenneté. Quelle que soit la diversité de leurs confessions religieuses ou de leurs appartenances ethniques, les gens doivent s'identifier d'abord et principalement à leur territoire national. Un facteur important nous fait défaut, à savoir la réforme des programmes d'enseignement qui permettrait d'approfondir les principes de respect entre les citoyens, de promouvoir la tolérance et le dialogue, et de condamner la division, la haine et l'esprit de vengeance. Tout cela est nécessaire pour protéger les générations futures des tristes conséquences de positions qui aboutissent à l'extrémisme, à la violence et au terrorisme. Ce but ne pourra être atteint que si les responsables religieux présentent une exégèse appropriée de leurs textes sacrés, et ne tolèrent pas l'utilisation de phrases ou passages violents sortis de leur contexte.

Troisièmement, il faut adopter une loi selon laquelle sont considérés comme criminels et tenus pour responsables les États et les individus qui soutiennent des groupes terroristes, que ce soit financièrement, intellectuellement ou en leur fournissant des armes. Leurs actes sont des crimes contre la paix sociale.

Quatrièmement, il convient de promouvoir le développement des organisations pour les droits humains et les libertés civiles. Ces organisations devraient avoir un rôle exécutif, et non pas seulement consultatif, tant sur le plan régional qu'international.

Je remercie tous les participants et assure le Conseil de mes meilleurs vœux de succès dans son service humanitaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement iraquien.

M^{me} Dakhil (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom des yézidis et de toutes les personnes opprimées en Iraq, je voudrais faire part de ma profonde gratitude et de mes remerciements à S. E. le Ministre français des affaires étrangères et du développement international, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple français pour leur position humanitaire en faveur de notre peuple. Nous voulons également remercier chaleureusement M. Ban Ki-moon de ses efforts louables pour faire régner la paix dans le monde entier.

Si je prends la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui, ce n'est pas au nom de la population yézidie, qui souffre sans mesure en Iraq aux mains de l'organisation terroriste la pire et la plus dangereuse au monde, mais au nom des Iraquiens de toutes origines ethniques, qui ont payé un énorme tribut à l'agression commise par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Je voudrais également me faire la porte-parole des salutations et des meilleurs vœux du Président du Parlement iraquien, M. Salim Al-Jabouri, qui souhaite plein succès à la présente séance. Le Gouvernement et le peuple de la région kurde d'Iraq m'ont eux aussi chargée de transmettre leurs salutations, ainsi que leur espoir que le Conseil appuierait toute résolution susceptible d'aider le peuple iraquien.

L'organisation terroriste EIIL constitue une véritable menace et un danger pour la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, les Iraquiens, quels que soient leur milieu et leur origine ethnique, sont en première ligne face à cette menace. Je suis triste de devoir dire que les minorités en Iraq – chrétiens, Yézidis, Shabaks et Turkmènes, entre autres – ont été les premières victimes de cette organisation et les groupes les plus lourdement affectés par cette agression terroriste. Ils sont ceux sur qui les terroristes iraqiens pointent directement leurs fusils. Ils ont fait de très lourds sacrifices en raison des crimes commis à leur encontre, des crimes sans précédent dans l'histoire du monde, qui touchent les femmes, les enfants et les personnes âgées, et qui nous ramènent à l'âge de l'esclavage, comme en témoigne la capture de femmes yézidies pour les mettre en vente. Ce sont des crimes qui jettent la honte sur toute l'humanité et qui mettent la communauté internationale devant sa responsabilité non seulement morale mais également juridique d'aider à libérer le peuple iraquien en général, et en particulier les minorités d'Iraq, de l'emprise du terrorisme.

Personne n'a été épargné : ni les chrétiens, ni les Yézidis, ni les Shabaks, ni les Kurdes, ni les chiites. Nous avons tous entendu parler du massacre de Camp Speicher, où 1 500 personnes ont été tuées en un jour. C'est là une preuve claire que l'EIIL n'a pas plus de religion qu'il n'a d'humanité, et qu'il n'appartient pas à l'islam, religion qui se tient au-dessus des crimes commis en son nom.

Je voudrais faire part au Conseil de certaines statistiques qui illustrent la souffrance des Yézidis. Avant le 3 août 2014, avant l'attaque menée par l'EIIL sur le mont Sinjar, les Yézidis étaient un peuple épris de paix, vivant principalement de l'agriculture, au nombre d'environ 600 000. Aujourd'hui, 420 000 Yézidis sont déplacés et vivent dans des camps dans la région du Kurdistan, tandis que 8 000 autres sont confinés dans des camps en Syrie et en Turquie; 5 680 personnes – des hommes, des femmes, des filles, des enfants et des personnes âgées – ont été enlevées. Près de 1 000 enfants de 4 à 10 ans ont été pris de force à leurs familles et sont détenus dans les camps d'entraînement de l'EIIL pour créer une nouvelle génération de terroristes. Trois mille filles yézidies ont été enlevées et sont en vente sur des marchés aux esclaves, en Iraq et hors du pays, après avoir subi toutes sortes de violations, physiques et psychologiques. Le prix d'une fille yézidie : 18 dollars.

Dans quelle époque vivons-nous? Plus de 2 000 Yézidis ont été massacrés de sang-froid par l'EIIL et ses terroristes, au seul motif que nous sommes Yézidis et que nous pratiquons une religion différente de celle que professe l'EIIL. Nous sommes assassinés. Nos femmes sont violées. Nos filles sont vendues. Nos enfants sont enlevés et emmenés jusque dans des endroits où nous n'avons aucune idée de ce qu'ils vont devenir. Nous sommes achetés et vendus comme des marchandises, sans aucune raison.

C'est véritablement une occasion particulière pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, notre ultime recours, et de présenter nos souffrances aussi bien que nos espoirs. Nous sommes opprimés à cause de notre religion et de notre foi, parce que les groupes takfiristes nous considèrent comme des infidèles. Pour résumer, ce que nous attendons du Conseil, avant toute chose, est de qualifier les souffrances des Yézidis de génocide et d'adopter une résolution à cet égard. Nos souffrances correspondent en tous points au crime de génocide. Deuxièmement, nous demandons que le Conseil impose une protection internationale pour les minorités, là où elles vivent, en

particulier pour les Yézidis qui, à défaut de cela, ne pourront pas retourner dans leur patrie, même si elle est libérée, après ce que nous avons subi aux mains de l'EIL et de leurs acolytes. Troisièmement, nous exhortons la communauté internationale à accélérer sa campagne pour éradiquer le groupe terroriste EIL, en particulier le chasser du Gouvernorat de Mossoul, afin de nous permettre de libérer les plus de 3 000 femmes yézidies qui ont été enlevées et qui continuent de subir des tortures physiques et psychologiques. Quatrièmement, nous demandons au Conseil d'appuyer et d'équiper l'armée iraquienne, y compris les Peshmerga et toutes les forces irakiennes qui combattent l'EIL au nom du monde entier. Cinquièmement, nous demandons à la communauté internationale d'entreprendre la reconstruction des villes qui ont été détruites par le terrorisme et de réparer les conséquences que ces attaques terroristes ont eues sur nos communautés.

Le Président : Je remercie M^{me} Dakhil de son propos extrêmement fort.

Maintenant, si le Conseil le veut bien, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et du développement international de la France, je vais faire une déclaration.

Je vais parler clairement. Au Moyen-Orient, nous faisons face à une entreprise systématique et barbare d'éradication ethnique et religieuse. Les musulmans sont par leur nombre les premières victimes des djihadoterroristes, mais les communautés non musulmanes constituent des cibles privilégiées. Elles incarnent cette diversité que Daech veut faire disparaître. Les chrétiens, les Yézidis, les Turkmènes, les Kurdes, les Shabaks, tous sont menacés par ce que j'appellerai le triangle de l'horreur : l'exil forcé ou l'asservissement ou la mort.

La France a hérité de son histoire des liens profonds avec l'Orient et, singulièrement, les chrétiens d'Orient ainsi qu'une longue tradition de protection des minorités. Cette tradition est même constitutive de la France et nous voulons y rester fidèles.

En Iraq, comme cela a été dit avec force, dès la prise de Mossoul l'été dernier, les chrétiens ont fait l'objet d'une chasse à l'homme, et à la femme, et à l'enfant. En Syrie, chacun sait que la situation est dramatique : près de 220 chrétiens assyriens ont été enlevés par Daech au nord, dans la région d'Hassaké. Les persécutions dépassent, et de loin, les frontières strictes du Moyen-Orient : le mois dernier en Libye, 21 Égyptiens coptes ont été décapités, et les criminels

voudraient multiplier partout leurs succursales de la terreur. J'évoque les chrétiens mais Daech attaque avec la même inhumanité l'ensemble des minorités. Je pense notamment aux Yézidis assiégés sur le mont Sinjar ou aux Kurdes ciblés à Kobané. La barbarie de ce groupe frappe jusqu'aux vestiges qui symbolisent la diversité, ce que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé « la mosaïque ». Ces terroristes ont saccagé le musée de Mossoul, attaqué la cité assyrienne antique de Nimroud et la cité parthe de Hatra. Ils veulent non seulement tuer le présent mais ils veulent détruire physiquement toutes ses racines. Et ils voudraient que l'histoire ne puisse pas exister avant eux ni en dehors d'eux.

Le danger, c'est bien celui d'une disparition totale des minorités. Nous sommes la communauté internationale; et nous ne devons plus être, collectivement, une sorte de puissance en réalité impuissante. C'est pourquoi, depuis cette tribune, je voudrais adresser un double message : un message de solidarité avec les persécutés et de détermination contre les terroristes, ceux que le Haut-Commissaire des Nations unies a appelé une abomination, aux minorités du Moyen-Orient, nous devons montrer que nous sommes à leurs côtés – et aux côtés des États respectueux de la diversité; et, aux terroristes de Daech, que nous les combattons sans relâche et que nous allons les mettre en échec.

Au cours des derniers mois, le monde a tenté de répondre à l'urgence humanitaire pour sauver ces minorités de la mort. Ces efforts restent évidemment indispensables, mais nous constatons tous qu'ils ne suffisent pas. Les minorités ne réclament pas des faveurs, elles demandent tout simplement leurs droits. Et notre mot d'ordre doit être le retour des minorités déplacées sur les terres dont elles ont été chassées. Et à cette fin, tous les leviers doivent être mobilisés.

D'abord évidemment, le levier humanitaire. La situation, on l'a très bien montré, est absolument désastreuse. Nos efforts communs doivent permettre aux minorités exilées de retrouver leur foyer, dans la sécurité et la dignité. Les agences des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat pour les réfugiés, jouent un rôle remarquable et majeur : elles doivent selon nous orienter leurs actions en ce sens. Les États Membres doivent renforcer leur concours financier dont il est absolument besoin. Et concrètement, nous souhaitons que puisse être mis en place un fonds

spécifique d'aide au retour, qui servirait notamment à la reconstruction des habitations et des lieux de culte.

L'action militaire, elle aussi, doit intégrer la même démarche. À mesure que Daech recule, nous devons permettre le retour physique des minorités dans les zones qu'elles ont dû quitter. Cela implique que les troupes aujourd'hui mobilisées au sol assurent la sécurisation de ce retour, car sans sécurité, il n'y a pas de retour viable. Pour les zones non encore libérées, nous souhaitons que la coalition, en lien avec d'une part les autorités iraqiennes et d'autre part l'opposition syrienne modérée, intègre dans sa stratégie l'exigence du retour des minorités : à côté de la lutte anti-djihadistes, la préservation des minorités en Iraq et en Syrie, notamment, doit devenir un des objectifs principaux de l'action militaire de la coalition et des forces locales.

Je veux réaffirmer aussi l'attachement de mon pays à la lutte contre l'impunité. Nous appelons les États de la région qui ne l'ont pas fait à adhérer au Statut de Rome afin que la Cour pénale internationale puisse juger les auteurs de ces crimes. Nous considérons, même si cela soulève des problèmes juridiques, au vu des destructions irrémédiables commises, que le génocide culturel devrait être inclus dans le champ des crimes contre l'humanité. Les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être poursuivis, notamment les terroristes de Daech. Nous pensons indispensable que le Conseil de sécurité saisisse la Cour pénale internationale.

Enfin, nous savons tous ici que c'est une solution politique d'ensemble qui permettra le réenracinement durable et pacifique des minorités. C'est pourquoi il nous semble que la communauté internationale doit soutenir la consolidation d'États qui ne soient pas les défenseurs d'une seule communauté, mais les garants de la coexistence de toutes les composantes de la société parce que le sectarisme, on l'a bien dit, est le terreau de l'extrémisme. Seuls ces États inclusifs protégeant la diversité et garantissant à chacun une pleine citoyenneté sont en réalité capables de restaurer la confiance des populations, notamment des minorités. À travers cette notion d'inclusivité, la place des minorités est au cœur de la solution des crises. Je vais prendre trois exemples.

En Iraq, pour répondre aux terroristes, la démarche de rassemblement et de réconciliation initiée par le Premier Ministre Al Abadi doit être encore amplifiée car elle est la condition d'un Iraq uni, stable et pacifié.

En Syrie, la question des minorités est malheureusement souvent instrumentalisée par un pouvoir qui manipule la menace djihadiste pour s'ériger en prétendu rempart contre le terrorisme, alors qu'il en a été largement le déclencheur et le complice. Là aussi, seule une solution politique inclusive avec à la fois des éléments du régime et de l'opposition, une solution protectrice des différentes communautés, conduisant à une véritable transition démocratique, peut assurer les droits de tous et de chacun pour l'avenir.

Au Liban, le modèle de coexistence entre les communautés – établi par la Constitution, le Pacte national et l'Accord de Taëf – est fragilisé par la paralysie institutionnelle actuelle. Nous appelons les Libanais à élire dans les meilleurs délais possibles un président qui garantisse la pérennité de ce modèle.

Je sais bien que comparaison n'est pas raison mais je me souviens, comme les membres du Conseil, de la Yougoslavie : l'éclatement de l'État protecteur des minorités avait provoqué une recrudescence des violences à leur égard. C'est pourquoi aujourd'hui, je propose et je demande au nom de mon pays que le Secrétaire général de l'ONU puisse, s'il le veut bien, présenter au Conseil de sécurité une charte d'action pour faire face à la situation des minorités au Moyen-Orient. La communauté internationale a en effet besoin d'une feuille de route précise pour mettre en œuvre sa réponse.

Cette Charte pourrait s'organiser autour des quatre volets que je viens de citer et qui rejoignent les points évoqués par les orateurs précédents. Premièrement, l'accompagnement humanitaire : l'action des agences des Nations Unies, notamment du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, doit être encore davantage orientée vers le retour des minorités. Deuxièmement, sur le plan militaire, la question du retour et de la sécurisation des minorités doit être intégrée dans la stratégie de la coalition et des forces locales. Troisièmement, dans la lutte contre l'impunité, les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être jugés par la Cour pénale internationale. Enfin, sur le plan politique, nous devons renforcer la démarche de rassemblement en Iraq, favoriser une transition politique inclusive en Syrie et plaider, d'une façon générale, je pense à la Libye, je pense au Yémen, ailleurs, pour des gouvernements et des choix étatiques qui soient inclusifs.

Je veux saluer chaleureusement l'annonce faite par le Secrétaire général concernant la constitution d'un

groupe de sages chargé de se saisir de cette question cruciale. Je propose que leur tâche prioritaire, s'il le veut bien, consiste à élaborer cette charte d'action. La France est prête à accueillir une conférence internationale qui serait consacrée à la présentation des conclusions de ce groupe.

L'opinion publique, celle des simples citoyens, se demande comment tant de pays réunis ici, ceux qui s'appellent les « Nations Unies », n'ont pas encore été capables de faire face au danger du terrorisme et de l'éradiquer. Ces citoyens ont raison. La séance du Conseil aura été utile si elle ne se limite pas à un cri d'alarme, mais constitue aussi un appel précis à l'action, une action centrée autour d'un objectif : préserver dans toute la région une diversité deux fois millénaire et permettre le retour durable en sécurité des minorités persécutées sur les terres qui sont les leurs. C'est l'appel, fait de gravité et d'espoir, que je veux lancer au nom de la France.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. García Margallo (Espagne) (*parle en espagnol*) : C'est la première fois que je participe à un débat public du Conseil de sécurité depuis que l'Espagne en est devenue membre non permanent le 1^{er} janvier dernier. L'occasion en valait la peine car la question qui nous réunit aujourd'hui est d'une extrême gravité.

Mes premiers mots sont des mots d'émotion et de respect. J'ai été ému par les témoignages que nous venons d'entendre. Ils résonneront dans cette salle encore des années. Ce sont les voix de personnes de bien, étrangères à la haine et au désir de vengeance. Ce sont les paroles de fraternité qui s'opposent au harcèlement insupportable, à la douleur face aux dommages irréparables et aux humiliations reçues. Ce sont les voix qui parlent au nom des personnes âgées, des hommes, des femmes, des enfants persécutés, expulsés de leurs terres ou massacrés; les voix des habitants de ce Moyen-Orient berceau des civilisations et source de spiritualité et de sagesse; les voix d'une région qui est le patrimoine de toute l'humanité et qui aujourd'hui, plus que jamais, est martyre du mépris le plus absolu de la vie et de la dignité humaine.

Leur souffrance ne nous est pas indifférente. Leur présence ici aujourd'hui, à l'Organisation des Nations Unies, nous rend plus dignes, plus humains et plus forts. Nous leur devons à tous admiration et gratitude. Ils incarnent ce que la condition humaine a de meilleur.

Au nom de l'Espagne, que j'ai l'honneur aujourd'hui de représenter, de son roi, de son gouvernement et de son peuple, je veux leur transmettre une accolade fraternelle et affectueuse à tous, comme à chacun des membres des communautés qu'ils représentent.

Je voudrais poser cette question : quelle est la raison de ce débat? Pourquoi sommes-nous ici? Je pense que le motif de notre présence ici est le risque que nous courons de voir ce Proche-Orient riche et pluriel disparaître. Le Moyen-Orient est davantage qu'un espace géostratégique de premier ordre. C'est également un creuset de races, de cultures et de croyances. C'est le berceau des trois grandes religions monothéistes que pratiquent une bonne partie des habitants de cette planète. Mais c'est également la région qui a vu naître le yézidisme, le baháisme, le druzisme, l'ismaélisme ou le mazdéisme. Bien avant encore, la région avait assisté à l'essor du zoroastrisme, du manichéisme ou du mithraïsme.

Le terrorisme djihadiste de Daech menace d'annihiler cette diversité qui est consubstantielle à la région. De même que nous manifestons sans réserve notre rejet et notre condamnation les plus énergiques du terrorisme djihadiste, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas permettre que celui-ci soit confondu avec l'islam. Le djihadisme a manipulé et dévoyé le message de l'islam, il l'a détourné pour créer une idéologie violente, cruelle, totalitaire, oppressante et expansionniste. De plus, l'écrasante majorité des victimes de la terreur djihadiste est musulmane. Le combat contre le terrorisme djihadiste n'est pas la manifestation d'un conflit entre islam et Occident. Il ne s'agit pas non plus d'un choc des civilisations, il s'agit simplement d'un face-à-face entre la civilisation, dans toutes ses manifestations de liberté, de créativité et de diversité, et la barbarie uniforme, qui aspire à réduire l'individu à un objet assujéti à la force brute. C'est aussi simple que cela; c'est aussi atroce que cela. Posé dans ces termes, le débat ne concerne pas que les habitants du Moyen-Orient mais également tous et chacun de nous, toutes et chacune de nos nations.

Combien la présidence française du Conseil a eu raison de nous convier à ce débat. Il n'est pas que bien venu, il constitue également une obligation, morale et politique. Nous ne pouvons nous contenter de manifester notre indignation ou d'exprimer nos regrets, notre douleur face à tant de crimes si graves. Les victimes et l'ensemble de la communauté internationale attendent du Conseil qu'il agisse, avec unité, détermination et

intelligence, contre la barbarie et la haine. C'est ce que nous faisons en ce moment. Le rendez-vous d'aujourd'hui doit constituer un nouveau pas résolu dans ce sens.

Je veux exprimer le plein appui de l'Espagne à l'importante déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Je souscris à son intervention dans son intégralité, et en particulier à ce qui concerne la création d'un conseil de sages chargé de formuler des directives visant à permettre la coexistence pacifique entre les communautés de différentes confessions. Le fléau terroriste, a-t-on dit ici, doit être combattu sur de multiples fronts. Nous devons nous efforcer encore plus de prévenir la radicalisation et le recrutement des jeunes. Il est indispensable de trouver la parade aux contre-vérités du discours des terroristes. Il faut assécher leurs sources de financement. Nous devons promouvoir la concorde entre les personnes et les communautés de confessions différentes. Le plan d'action que nous a présenté le Secrétaire général contient des lignes directrices à l'intention de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous incombe à tous, ses membres, de travailler à son application et – tout particulièrement le Conseil – de veiller à son exécution.

Pour l'Espagne, le sujet que nous abordons aujourd'hui revêt un caractère de priorité absolue. En premier lieu, parce que nous avons vécu dans notre chair le fléau du terrorisme. Nous connaissons bien la souffrance des victimes. Nous savons combien il importe d'écouter leur voix dans toute stratégie de lutte contre la terreur. En second lieu, parce que l'Espagne a fait de la protection et de la promotion des droits de l'homme, de la responsabilité de protéger et de la lutte contre le terrorisme des axes essentiels de sa politique étrangère. L'expérience et l'efficacité appellent l'adoption d'une démarche multidisciplinaire qui aborde également les causes profondes de la barbarie et de l'injustice. L'Espagne œuvre actuellement, dans le cadre de sa politique étrangère, à différentes actions visant à favoriser l'entente et le dialogue interculturels et interreligieux. L'Alliance des civilisations, première d'entre elles, est un instrument de dialogue entre religions et peuples aux fins de la lutte contre la radicalisation. Nous sommes également, de concert avec l'Autriche, cofondateurs du Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux. Il est urgent que ces deux initiatives déploient tout leur potentiel.

Le système des Nations Unies doit intégrer ces questions dans ses activités quotidiennes et ce, de

façon transversale. En effet, lors du dernier Forum de l'Alliance des civilisations, tenu à Bali (Indonésie) en septembre dernier, j'ai fait une série de propositions concrètes qu'il me semble pertinent de rappeler ici. J'ai proposé la création d'une plateforme de dirigeants religieux pour la paix dans les zones de conflit où il est le plus urgent d'agir, notamment en Syrie, en Israël-Palestine ou en Iraq. La religion, comme je l'ai déjà dit, doit permettre d'édifier la paix et non pas de créer des divisions.

J'ai proposé en outre la création d'une équipe de médiateurs experts en questions interreligieuses et interculturelles qui pourraient être déployés aux côtés des efforts de médiation, de négociations et de dialogue des envoyés et des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des missions politiques sur le terrain. J'ai suggéré en troisième lieu et je le réitère ici, l'inclusion d'experts des questions interculturelles et interreligieuses dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La transition difficile d'une situation de conflit à la paix nécessite des opérations multidimensionnelles adaptées aux nouveaux défis et aux nouvelles réalités politiques.

Enfin, j'avais proposé et je propose encore aujourd'hui que le programme de consolidation de la paix, qui est en étroite corrélation avec l'idée de la réconciliation et qui est actuellement à l'examen, incorpore également les divers aspects du dialogue interculturel et interreligieux.

Le moment est venu d'ouvrir nouvelle étape en matière de lutte contre la terreur et l'extrémisme violent. Notre démarche doit être mondiale, audacieuse, souple et pleinement respectueuse des droits de l'homme et des valeurs et des principes les plus sacrés de l'humanité. Nous devons disposer de moyens pour que ne restent pas impunis les crimes et les abus de masse des droits fondamentaux et jeter les bases solides d'une responsabilisation de leurs auteurs.

Nous devons également cautériser à sa source l'hémorragie provoquée par le fanatisme dans de nombreuses sociétés. Nous devons utiliser la vérité pour lutter contre les mensonges et les manipulations, et l'éducation pour lutter contre l'ignorance, et nous devons mener une campagne active pour démasquer l'extrémisme.

Je tiens à faire à cet égard deux propositions claires et concrètes. Nous demandons au Secrétaire général de mettre immédiatement en œuvre le plan d'action qu'il

vient de nous présenter. Je sou mets également à son examen qu'il désigne au sein du Secrétariat et avec les ressources existantes un représentant spécial dont le mandat, clair et précis, serait de lutter contre l'extrémisme violent. Ce représentant devrait promouvoir, en son nom, la coordination des politiques de lutte contre le fanatisme et l'extrémisme qui alimentent le terrorisme. Il devrait travailler en étroite coordination avec le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations et tenir compte de son legs.

Nous proposons également la création d'un mécanisme juridictionnel international spécialisé dans le jugement des crimes commis par des extrémistes violents. L'objectif de ce mécanisme serait de rendre la justice et de lutter contre l'impunité, comme le souligne au paragraphe 3 de la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité.

Je termine, Monsieur le Président, en vous remerciant personnellement, encore une fois d'avoir convoqué ce débat. Nous sommes confrontés à une lutte, à un conflit entre le totalitarisme uniformisateur et la pluralité de l'humanité, entre l'intolérance et les valeurs du préambule de la Charte des Nations Unies et des buts et principes énoncés dans cette dernière. Notre engagement – l'engagement de la communauté internationale – doit être total, car la menace à laquelle nous sommes confrontés est, elle aussi, totale. Quelqu'un doit mettre fin à cette folie et ce quelqu'un, c'est nous, l'ONU. L'Espagne assure le Conseil qu'elle est entièrement disposée à s'acquitter de cette tâche.

M. Ellwood (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général et tous les intervenants pour leurs déclarations qui donnent à réfléchir.

La semaine dernière, j'ai eu le triste privilège de prendre la parole, aux côtés d'amis kurdes, lors de la manifestation, tenue au Royaume-Uni pour commémorer l'attaque chimique perpétrée contre Halabja (Iraq) en 1988. Et le 14 avril, le Royaume-Uni commémorera la journée du mémorial d'Anfal. En tant qu'ancien soldat, j'ai servi en Irlande du Nord, au Moyen-Orient et en Europe, y compris en Bosnie-Herzégovine, et j'ai constaté en personne les effets dévastateurs et de longue durée des attaques contre des groupes ethniques et religieux.

Mon message aujourd'hui est le suivant : la fin aux souffrances des groupes ethniques et religieux au Moyen-Orient est entre les mains des dirigeants, des dirigeants audacieux qui promeuvent la tolérance et font front à la haine, des dirigeants qui rassemblent les groupes, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leurs croyances, de leur sexe ou de leurs préférences sexuelles, et leur permettent de participer pleinement à la vie de leur société.

C'est pourquoi je me félicite de l'annonce faite aujourd'hui par le Secrétaire général de la création d'un groupe d'experts, et de la proposition du Ministre des affaires étrangères, M. Fabius, de la tenue d'une conférence pour examiner ces questions.

Nous sommes tournés vers l'avenir, mais le passé est également riche en enseignements. Le passé nous donne de l'espoir, et le Moyen-Orient, décrit par le Ministre espagnol des affaires étrangères, M. José Manuel García Margallo, comme le berceau de la civilisation, est admiré depuis longtemps pour son histoire de tolérance et de cosmopolitisme et ce que Sa Béatitude a qualifié de mosaïque de religions.

Avant que Daech ne lance sa guerre brutale contre les citoyens d'Iraq et de Syrie, les Assyriens et les Yézidis vivaient depuis des temps immémoriaux aux côtés de la majorité musulmane. Même dans un passé récent, des dirigeants audacieux ont fait montre d'un esprit de réconciliation et de tolérance. En 1997, par exemple, le Président égyptien Sadat a étonné le monde lorsqu'il est devenu le premier dirigeant arabe à se rendre en Israël. Cette action, initialement impopulaire après des années de conflit, a changé en mieux et de manière fondamentale les relations entre ces pays.

Mais en 2015, les actions Daech ont mis en relief le besoin urgent pour que les voix modérées et les dirigeants audacieux de se faire entendre. Daech massacre des musulmans et des non-musulmans. Sa cruauté est sans limite. Le dernier rapport des Nations Unies sur l'Iraq décrit tous les abus commis par Daech – meurtres, tortures, viols et esclavage sexuel, conversions religieuses forcées et enrôlement d'enfants (voir S/2015/82).

Par exemple, ma collègue parlementaire d'Iraq, M^{me} Vian Dakhil, a bien décrit dans un discours enflammé comment les femmes et les filles yézidies sont ouvertement vendues ou offertes à des membres de Daech et comment des filles de 6 et 9 ans crient tandis qu'elles sont violées par des combattants de Daech.

Daech détruit notre histoire culturelle commune. Comme l'a dit le Président du Conseil, l'ancienne cité assyrienne de Nimrud a été rasée. Les statues de taureaux à tête humaine de Ninive défigurées au marteau-piqueur et des objets sans prix ont été vendus pour financer la brutalité de Daech. Toutefois comme le problème ne se limite pas à Daech, notre riposte doit elle aussi être vaste. Aux termes des articles 18 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tous les États Membres de l'ONU ont le devoir de protéger l'ensemble de leurs citoyens. Mais comment contribuer à ce qu'il en soit ainsi au Moyen-Orient? Nous devons affaiblir Daech jusqu'à ce qu'il soit éliminé, grâce à la coalition mondiale. Et en tant que Ministre britannique chargé du Moyen-Orient, je consacre une grande partie de mon temps aux efforts diplomatiques en ce sens.

L'autre priorité immédiate est la terrible crise humanitaire qui sévit actuellement en Syrie et en Iraq et a poussé plus de 11,4 millions de Syriens et plus de 2,5 millions d'Iraqiens à fuir de chez eux. Le Royaume-Uni est en première ligne, aidant à protéger les Yézidis dans les monts Sinjar, versant 12 milliards de dollars pour remédier à la crise humanitaire en Syrie et près de 60 millions de dollars pour celle en Iraq.

Avec plus de 220 000 morts et plus de deux millions de déplacés en Syrie, c'est toute une génération qui se voit priver de l'éducation dont elle a besoin et qu'elle est en droit d'attendre. Un jour, les canons se tairont en Syrie, et la communauté internationale doit s'acquitter de son devoir de contribuer à éduquer des Syriens et des réfugiés libres afin qu'ils deviennent docteurs, fermiers, enseignants ou fonctionnaires, par exemple, et puissent aider leur pays à se relever. Nous avons d'urgence besoin que d'autres pays se mobilisent à la conférence d'annonce de contributions qui aura lieu la semaine prochaine au Koweït. Cette conférence est l'occasion idéale de le faire. Mais il faut aussi faire davantage pour lutter contre la violence sexuelle en temps de conflit et pour venir en aide aux rescapés. C'est pourquoi nous avons accueilli le Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit en juin dernier et avons préparé un protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Gouvernement iraquien est le premier de la région à s'être doté d'un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, mais il a besoin de notre appui. À cette fin, le Royaume-Uni et le Canada ont

récemment dépêché une mission de cadrage en Iraq et travaillent avec le Gouvernement iraquien à la mise en œuvre de ses recommandations. Toutefois la meilleure parade contre la radicalisation, la meilleure garantie de stabilité et de croissance durable dans le monde est une gouvernance responsable et sans exclusive. Cela n'arrivera pas du jour au lendemain, ni dans un an, pas même dans 10. Cela va prendre une génération, mais il n'empêche que c'est un travail absolument primordial. En Angleterre, nous l'avons appris à nos dépens. La Magna Carta, dont nous célébrons les 800 ans cette année, n'a pas fait naître une société juste et libre en un jour. Mais elle a représenté un pas décisif dans un processus graduel, parsemé de revers, de guerres civiles et de persécutions religieuses, qui a conduit à la démocratie parlementaire que nous connaissons aujourd'hui. Cependant en ce qui concerne le Moyen-Orient, si la tâche risque de prendre une génération, nous ne pouvons pas nous permettre qu'elle prenne huit siècles.

Autrefois, les idées ne pouvaient voyager qu'à la vitesse d'une personne à cheval, diffusant le message de ville en ville. Aujourd'hui, il suffit d'un clic pour que les idées se répandent. Nous pouvons, et nous devons, être plus prompts à encourager les idées propices à la création de gouvernements ouverts et représentatifs. Sur ce point, je dois ajouter également que nous devons être attentifs à la manière dont la technologie moderne, l'Internet, est détournée pour promouvoir l'extrémisme et inciter à la violence. Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre l'extrémisme. Je salue, par exemple, le travail exceptionnel réalisé au Liban par le mufti Deryan, que j'ai rencontré récemment, pour créer des passerelles entre les communautés confessionnelles afin de mettre un terme à l'extrémisme et à la terreur. Nous devons appuyer sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient et la solution de deux États pour épargner de nouvelles souffrances et un avenir incertain et dangereux aux Israéliens comme aux Palestiniens. Nous devons aussi continuer de rechercher la paix en Syrie. Nous ne devons pas nous laisser berner par l'argument fallacieux qu'il protège les minorités. Les agissements d'Al-Assad ont alimenté la violence sectaire et en fin de compte, son régime porte la responsabilité de la mort de centaines de milliers de civils en Syrie. Le peuple syrien mérite une forme de gouvernance plus responsable, plus ouverte et plus représentative qu'Al-Assad ne pourra jamais lui offrir.

La communauté internationale doit tenir compte des signes avant-coureurs et s'employer à prévenir

les atrocités avant qu'elles ne se déclenchent, comme nous l'avons fait l'année dernière en République centrafricaine. Mais lorsque l'action préventive échoue ou arrive trop tard, aucune impunité ne doit être possible pour les coupables. La justice n'est ni rapide, ni aisée, mais elle est essentielle. Du Rwanda à la Yougoslavie, de l'Afrique du Sud à l'Irlande du Nord, l'histoire nous a montré que la paix ne se construit que sur la responsabilité et la justice.

Enfin, nous devons faire barrage au discours tordu de Daech par l'éducation et la bonne gouvernance. Nous devons souligner la responsabilité des autorités et de la société civile d'appuyer ces contre-discours et de s'attaquer à ce que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme appelle « les toxines de l'extrémisme ». Et nous devons associer les femmes à ces efforts et leur donner les moyens de contribuer à l'édification du Moyen-Orient sûr, stable et prospère que nous voulons. Nous appelons tous les gouvernements de la région à garantir la liberté religieuse de toutes les personnes, telle que consacrée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Lorsqu'on apprend aux enfants à respecter tous les croyants ainsi que les non-croyants, l'extrémisme s'étirole et disparaît.

En conclusion, en cette année anniversaire pour l'ONU, inspirons-nous de ses fondateurs et de notre histoire commune. Que nos dirigeants audacieux, qu'ils soient à la tête de pays ou de communautés, poursuivent leur œuvre vitale pour la tolérance et la réconciliation. Je terminerai en disant à ces dirigeants ce qui suit : tandis que nous luttons ensemble contre Daech, que nous pallions la crise humanitaire en Syrie, que nous édifions un Moyen-Orient plus stable, plus ouvert et plus prospère, qu'ils sachent qu'ils peuvent compter sur l'appui du Royaume-Uni.

M. Augusto (Angola) : La délégation angolaise félicite la présidence française du Conseil de sécurité de la tenue de ce débat sur les attaques et exactions contre les minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Nous saluons et remercions S. E. M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères, de présider le débat.

(l'orateur poursuit en anglais)

Aujourd'hui, dans de nombreux pays, en Syrie, en Iraq, en Libye, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, pour n'en citer que quelques-uns, la communauté internationale se retrouve une fois de plus dans l'incapacité de protéger rapidement et efficacement

les minorités ethniques et religieuses et de répondre à leurs besoins humanitaires. Nous, la communauté internationale, devons faire notre introspection et nous poser plusieurs questions fondamentales. Croyons-nous vraiment dans la protection des minorités, des démunis et des personnes mises à l'écart par les violations et la persécution? Que devons-nous faire autrement pour prévenir les massacres de masse et la persécution des minorités?

Comme les événements récents le montrent, les troubles politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont un impact dévastateur sur les minorités. Coptes d'Égypte, Arabes d'Israël, Kurdes d'Iraq et de Syrie, Palestiniens de Jordanie, chiites d'Arabie saoudite, chrétiens assyriens, Turkmènes et Yézidis, voilà quelques-uns des groupes qui sont confrontés à une hostilité croissante aux mains de groupes extrémistes voire d'appareils gouvernementaux.

Plus inquiétant encore, l'extrémisme violent et l'intolérance ethnique et religieuse semblent gagner du terrain au Moyen-Orient et ailleurs, tandis que les minorités subissent la persécution brutale d'extrémistes et de groupes terroristes qui, en rompant le tissu social des communautés et des pays, mettent en péril l'avenir des sociétés où ces minorités vivent depuis des siècles. Les actes de persécution, y compris les assassinats ciblés, les conversions forcées, les enlèvements, les expulsions, l'esclavage, les violences sexuelles et physiques, la torture et le harcèlement de communautés entières sur la base de l'appartenance ethnique ou religieuse ont des effets désastreux sur la perception collective des populations touchées.

Autre motif de vive préoccupation : les progrès rapides de groupes militants radicaux, tel Daech, en Iraq, en Syrie et dans d'autres parties du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ces organisations terroristes, en plus de menacer de façon significative l'intégrité des pays de l'ensemble de la région, affichent ouvertement leur haine envers les autres communautés religieuses et ethniques. Cette dangereuse propagation de l'idéologie djihadiste et salafiste au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est en train de perturber la coexistence séculaire entre communautés religieuses et ethniques et d'instaurer un climat de méfiance et d'intolérance, qui ne mène qu'à d'autres conflits.

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné, dans les termes les plus vifs, les violations graves et généralisées du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme commises par Daech à l'encontre

des groupes minoritaires ethniques et religieux et d'autres, tout en réaffirmant leur appui à la protection des civils, notamment des minorités, conformément au droit international humanitaire et aux normes établies par les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux droits des réfugiés. Toutefois, aucune des Conventions, déclarations ou résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ne semble avoir eu l'effet souhaité là où la guerre fait rage et là où les atteintes aux droits de l'homme les plus atroces ont lieu. Ces documents normatifs ont tendance à perdre du poids faute de volonté politique ferme de la part du Conseil de sécurité d'imposer l'application de ses décisions par tous les moyens nécessaires.

La menace posée par les extrémistes radicaux doit être contrée et, outre l'utilisation de la force, une réponse idéologique claire doit être apportée, notamment par le biais des technologies de l'information afin de contrer constamment leur propagande et de réduire leur capacité de ralliement des jeunes à leurs sinistres objectifs. De plus, la promotion d'une culture de tolérance, d'ouverture et d'entente mutuelle est essentielle pour garantir une coexistence – différents, mais égaux – avec d'autres êtres humains. C'est à cet égard que se fait sentir le besoin d'aider les peuples du Moyen-Orient à régler pacifiquement la question de la coexistence de communautés différentes en Iraq, en Syrie, au Yémen et en Palestine, entre autres endroits, et de se joindre à la lutte contre les éléments radicaux dont l'unique objectif est de promouvoir la haine et la division.

C'est pourquoi la République d'Angola appuie le plan d'action annoncé par S. E. le Secrétaire général ce matin en vue d'adopter en urgence une nouvelle approche s'agissant de la question des minorités. Dans le même sens, nous reconnaissons l'importance et la pertinence des propositions que vous avez faites, Monsieur le Président, s'agissant d'élaborer une feuille de route précise pour mettre en œuvre notre réponse et remédier ainsi à la situation actuelle des minorités au Moyen-Orient.

L'Organisation des Nations Unies se trouve à la croisée des chemins, et le Conseil de sécurité a d'énormes responsabilités qui l'attendent et qu'il doit assumer afin de préserver son existence même et de garder toute sa pertinence en ce XXI^e siècle. Le défi est immense et nous devons prendre une position ferme contre des groupes armés comme Boko Haram, l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres : ils menacent

des sociétés et des communautés entières qui, jusque-là, ont coexisté en paix et en harmonie.

Toutefois, la promotion d'une culture de tolérance et d'entente mutuelle ne sera possible que s'il y a stabilité politique et prospérité économique et que s'il existe de véritables politiques d'inclusion politique, sociale et économique, particulièrement à l'intention des jeunes. À cet égard, nous devons continuer d'aider les peuples du Moyen-Orient à régler pacifiquement les conflits dans la région et à concrétiser tous les changements positifs proclamés par le printemps arabe.

M. Labbé Villa (Chili) (*parle en espagnol*) : À l'instar de S. E. le Ministre Garcia-Margallo y Marfil, je voudrais, au nom du Chili, saluer chaleureusement ceux qui ont permis que se fasse entendre, au Conseil, la voix des victimes – ceux qui sont massacrés uniquement en raison de leur différence et de la pratique de leur foi et parce qu'ils ne correspondent pas à un paradigme diabolique défiant toutes les valeurs qui sous-tendent l'Organisation.

Nous sommes reconnaissants à la France d'avoir convoqué le présent débat public, débat dont le Chili pense qu'il traite des composantes essentielles d'une compréhension holistique de la paix et de la sécurité internationales, compréhension axée sur les personnes et devant donc toujours respecter la dignité humaine. C'est dans ce contexte qu'est abordé l'examen de la question des droits des minorités. Il s'agit aussi d'une occasion de réfléchir sur la persécution systématique et généralisée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, ou Daech, de communautés et d'individus appartenant à certaines minorités ethniques ou religieuses. Ces actions aggravent le climat d'instabilité qui prévaut malheureusement dans la région ainsi que son impact humanitaire global, auquel le système des Nations Unies est tenu, sur les plans politique, juridique et éthique, de remédier par le biais du Conseil.

Le Chili, qui souscrit fermement à la doctrine d'interdépendance des trois piliers des Nations Unies – paix et sécurité, droits de l'homme, développement –, est aussi fermement attaché au respect de la dignité humaine et de l'unité dans la diversité. Dans ce cadre, le caractère pluriculturel, pluriethnique et pluriconfessionnel d'un grand nombre d'États – non pas seulement au Moyen-Orient – constitue un patrimoine public mondial qu'il faut préserver et non seulement considérer comme une simple note de bas de page. La préservation de la diversité ethnique, religieuse et culturelle est un impératif de civilisation.

Ainsi, dans l'état actuel de développement de la civilisation humaine, la tolérance religieuse active, qui découle du droit inné de chaque personne d'avoir une croyance religieuse ou de ne pas en avoir, ou de se convertir à une autre croyance, émerge en tant qu'attribut essentiel de la dignité humaine et sert de fondement à des libertés que nous devons garantir et respecter pleinement.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous devons dénoncer le cruel opportunisme de la violence déchaînée contre les minorités religieuses faisant partie depuis des temps immémoriaux du tissu social, économique et même politique de la région. En effet, aucune communauté ne peut survivre et se développer pendant des décennies, des siècles et même des millénaires au sein d'autres communautés majoritaires sans des liens profonds d'appartenance et de coexistence, à la fois explicites et implicites. Cette coexistence de pôles spirituels, considérée sur le long terme, n'a fait qu'enrichir les civilisations de cette région, dans laquelle mon propre pays peut, lui aussi, se réclamer d'ancêtres spirituels, ethniques et culturels. Le Chili réaffirme de cette tribune le droit inaliénable de ces communautés à vivre dans leurs propres pays dans la paix, la liberté, une pleine égalité et la dignité.

La situation spécifique des communautés chrétiennes du Moyen-Orient est une source de vive préoccupation, eu égard particulièrement au rôle structurel joué par les Arabes chrétiens dans la construction idéologique et dans la définition de l'identité arabe séculière. La disparition ou l'exil forcé de ces communautés de la région entraînerait, à moyen terme, l'effondrement de la laïcité arabe et, dès lors, créerait un risque d'éradication des principes démocratiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. À l'appui de ce raisonnement, avec d'autres délégations au Conseil, le Chili a coparrainé la déclaration conjointe, intitulée « Soutenir les droits de l'homme des chrétiens et des autres communautés, en particulier au Moyen-Orient », proposée par la Fédération de Russie, le Saint-Siège et le Liban au nom de 64 États, dans le cadre de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme, ainsi que la « Déclaration conjointe sur la persécution des communautés minoritaires au Moyen-Orient », initiée par les États-Unis, appuyée par 40 autres États et exprimant des craintes concernant l'ensemble des groupes minoritaires, y compris les musulmans.

Dans plusieurs déclarations devant le Conseil concernant l'État islamique, notre délégation a rappelé

combien il importe de respecter et de garantir les droits de l'homme des minorités religieuses, ethniques et culturelles, conformément à la résolution 2170 (2014), adoptée le 15 août 2014. De son siège au Conseil de sécurité, le Chili a appuyé sans réserve toutes les mesures collectives adoptées par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, sans besoin de préciser que le terrorisme, en tant que menace pour la paix et la sécurité internationales, ne peut pas être éliminé par des moyens exclusivement militaires.

Au cours de sa dernière présidence du Conseil, le Chili a souhaité faire part de son sentiment général et de ses craintes s'agissant des causes profondes du conflit, en mettant en relief, sur la base de l'interdépendance entre les trois piliers du système multilatéral, les liens existant entre le développement inclusif et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Présidente du Chili, Michelle Bachelet, déclarait le 19 janvier dernier, dans cette même salle :

« Pour combattre ces menaces et y faire face, nous devons avoir une approche multidimensionnelle qui nous permette de prendre en compte leurs causes sous-jacentes, parmi lesquelles les tensions socioéconomiques, ethniques, tribales, religieuses et idéologiques et les tensions entre hommes et femmes qui peuvent avoir un effet local, régional et mondial. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions contribuer efficacement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le monde. » (*S/PV.7361, p.7*)

Les crimes perpétrés par l'État islamique et les groupes terroristes qui lui ont fait allégeance appellent non seulement une condamnation catégorique, exempte de toute justification, mais exigent également que nous prenions des mesures collectives visant l'élimination complète de ce fléau moderne qui sape les fondements mêmes de la civilisation. Comme il a été dit au cours du présent débat, l'impunité n'est pas une option. Et, comme le Secrétaire général l'a indiqué, nous sommes face à une abomination, une abomination qui mène à coup sûr à la désolation. Le Conseil et le système multilatéral sont redevables envers les minorités religieuses et ethniques au Moyen-Orient et en Afrique. Nous ne réussissons que si nous sommes unis par des convictions profondes et nous appuyons sur des mécanismes efficaces. Ce n'est qu'ainsi que le sacrifice des martyrs du Levant aura valeur de rédemption.

M^{me} Kawar (Jordanie) : Je remercie la délégation française d'avoir organisé ce débat.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Permettez-moi de remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, le patriarche de Babylone des Chaldéens, S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako, et M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement iraquien. Je voudrais dire à M^{me} Dakhil que ses paroles ont été difficiles à entendre pour nous tous, en particulier pour moi, en tant que femme et en tant qu'arabe.

Nous sommes confrontés à de nombreux conflits et à de terribles défis dans la région du Moyen-Orient, que nous soyons musulmans, chrétiens, sunnites ou chiites. Bien des événements au cours des siècles nous ont incités à rechercher la bonne gouvernance, la modération et la tolérance. Cependant, la région n'a jamais connu ce terrorisme d'un nouveau genre – meurtres et assassinats, viols, déplacements forcés, persécution des minorités religieuses et ethniques. Ce terrorisme s'est amplifié par des discours de haine et le détournement de la religion à des fins politiques. La violence haineuse et les crimes commis par l'État islamique en Iraq et en Syrie (EIIL) ciblent délibérément et systématiquement les minorités religieuses et ethniques, en particulier des chrétiens, des Turkmènes, des Kurdes, des Assyriens, des sabéens-mandéens et des Kakaiï, dans le but d'éliminer ces minorités en tant que groupe et de dépeupler la région en recourant aux assassinats directs ou en semant la terreur parmi les populations.

Parmi les crimes terroristes perpétrés contre des groupes religieux et ethniques figurent la torture, le viol, l'asservissement des femmes et des filles et d'autres personnes contraintes de combattre, de commettre des attentats-suicide, des exécutions, de devenir des esclaves sexuelles ou des travailleurs forcés. Je voudrais faire remarquer que tous ces crimes et violations sont nouveaux pour nos sociétés dans la région du Moyen-Orient. Notre région était historiquement connue pour son pluralisme, sa tolérance, sa coexistence et son acceptation des autres malgré les nombreuses croyances, religions et sectes vivant dans la région depuis des temps immémoriaux. S'agit-il de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de crimes de génocide? Ces termes décrivent bien ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Le vrai défi auquel sont confrontées nos sociétés aujourd'hui consiste à traduire en justice les responsables et à prévenir l'impunité en

imposant le châtement. Nous voulons empêcher que de tels crimes ne se reproduisent. Par conséquent, nous devons détecter et identifier les violations commises contre des minorités ethniques ou religieuses par des groupes extrémistes armés, afin de traduire en justice ceux qui ont commis ou ordonné de tels crimes, en particulier ceux qui ont commis des actes de violence sexuelle ou des enlèvements de masse contre des filles et des femmes, comme cela s'est récemment produit avec les yézidis.

Nous devons élaborer un mécanisme afin d'inventorier les biens immobiliers et les richesses spoliés aux minorités par des groupes armés. Il va sans dire que les États doivent garantir la protection de leurs minorités religieuses et ethniques. Nous soulignons également la nécessité pour les États de ne pas faire de discrimination entre leurs citoyens sur la base de leur appartenance religieuse, confessionnelle ou sectaire. La région du Moyen-Orient ne connaîtra jamais la paix et la sécurité si les efforts pour lutter contre l'extrémisme et les pensées extrémistes ne vont pas de pair avec des efforts conjoints et résolus pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et de l'expansion des groupes terroristes, ou si les questions fondamentales de la région ne sont pas abordées, en particulier le conflit israélo-palestinien et la crise syrienne. Ne pas assumer la responsabilité qui nous échoit de rechercher des solutions permanentes à ces crises n'encourage pas seulement le terrorisme, cela nous empêche de parvenir à la stabilité.

Nous devons également lutter contre les crimes de haine et éliminer les causes profondes de l'attraction que les organisations terroristes exercent sur les jeunes. Cette popularité permet aux organisations terroristes de promouvoir leurs idéologies extrémistes. Il convient de rappeler que les actes de provocation contre des musulmans ne feront qu'alimenter les discours de haine, car la diffamation d'une religion et de ses fidèles est totalement étrangère à la liberté de pensée et d'expression. Il n'y a qu'un pas de la liberté d'expression à l'incitation aux discours de haine. Ce racisme entêté et ce discours islamophobe sont les meilleurs moyens de propagande de l'EIIL, d'Al-Qaida et d'autres organisations extrémistes.

La Jordanie, sous la direction de S. A. le Roi Abdullah II, Serviteur des deux saintes mosquées et protecteur des sites islamiques et de la religion islamique, appuie tous les efforts visant à protéger les minorités religieuses, les identités chrétienne et

arabe et à préserver la liberté de culte sur la base des dénominateurs communs de l'islam et de la chrétienté. Son Altesse a affirmé que les chrétiens de la région sont plus près de comprendre l'islam parce qu'ils font partie intégrante de nos sociétés arabes et ont joué un rôle effectif dans l'édification de notre culture et de notre civilisation. Les minorités ne représentent pas uniquement une religion ou une langue; elles sont représentatives de nombreuses cultures, car elles sont le dénominateur commun de la valeur de la région dans laquelle elles vivent. La richesse historique de la civilisation orientale est donc liée à la diversité des peuples de la région et à l'harmonie qui les unit, ce qui a créé un terreau fertile au développement de la culture de notre région.

La Jordanie a souligné sa politique de tolérance et de respect de la religion en de nombreuses initiatives, notamment le message d'Amman, la proposition de créer une Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle et l'initiative intitulée « Une parole commune entre Nous et Vous », qui met l'accent sur le dénominateur commun entre l'islam et la chrétienté, à savoir l'amour de Dieu et l'amour du prochain. En effet, nous, en Jordanie, croyons en notre devoir religieux et éthique de protéger les minorités en Iraq et en Syrie ainsi que dans d'autres parties du Moyen-Orient. Comme nous l'avons toujours fait dans le cadre des conflits auxquels notre région est exposée et parce que nous voulons offrir un abri aux faibles, nous, en Jordanie, avons accueilli plus de 2000 chrétiens irakiens venus chercher refuge en Jordanie après avoir été victimes d'actes de terrorisme perpétrés par l'EIIL et d'autres groupes.

Pour conclure, la diversité au sein de la société est naturelle, et l'édification de sociétés stables et harmonieuses est de ce fait non seulement une ambition de la population du Moyen-Orient, mais également un droit usurpé que nous espérons recouvrer afin de pouvoir l'exercer de la même manière que par le passé.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux autres membres du Conseil pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres représentants de haut niveau qui participent à la présente séance. Nous vous félicitons, ainsi que la délégation française, d'avoir convoqué cet important débat public en cette période cruciale pour toutes les communautés du Moyen-Orient.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon,

et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. A. M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, d'avoir partagé leurs perspectives et leur vision sur la question à l'examen.

Nous remercions également S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens, et M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement irakien, de s'être joints à nous aujourd'hui et de nous avoir exposé leur perspective en tant que victimes directement touchées par la vague d'extrémisme violent qui balaie le Moyen-Orient aujourd'hui. Nous sommes touchés par le courage dont ils font preuve dans des circonstances aussi difficiles.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont considérablement évolué depuis la création du Conseil. En conséquence, les réactions du Conseil doivent continuer d'évoluer et tenir compte de la nature changeante des menaces rencontrées. Le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent fait figure de l'une des menaces les plus flagrantes et les plus complexes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. À cet égard, la Malaisie tient à rappeler les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil, qui font partie des mesures les plus récentes prises par le Conseil, et elle réaffirme son attachement à leur mise en œuvre et à celle des autres résolutions pertinentes.

Nous prenons note avec satisfaction de la proposition du Secrétaire général en ce qui concerne le plan d'action pour la lutte contre le fanatisme et l'extrémisme violent, et nous saluons les efforts déployés par la France pour prendre en charge cette proposition jusqu'à la conférence internationale proposée.

Il est tragique et déconcertant que les conséquences meurtrières des fléaux jumeaux du terrorisme et de l'extrémisme violent, alimentés par les flammes de la radicalisation et de la haine, se propagent et semblent prendre racine au Moyen-Orient, région connue pour être le berceau de la civilisation.

La Malaisie condamne dans les termes les plus vifs les actes odieux et insensés perpétrés par les extrémistes violents contre les minorités ethniques ou religieuses, quels que soient l'endroit et le moment où ils se produisent. Nous dénonçons et rejetons totalement l'idéologie propagée par les groupes tels qu'Al-Qaida, Boko Haram, Daech, Ansar el-Charia, le Front el-Nosra et d'autres groupes ou individus aux idées similaires. Nous rejetons en particulier leurs affirmations que ces

actes de violence odieux et barbares sont perpétrés au nom de l'islam, religion pacifique.

S'agissant des victimes, nous ne pouvons que tenter d'apaiser leur souffrance et leur désespoir en leur réaffirmant que nous demeurons déterminés à combattre ces fléaux, notamment en mettant en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Malaisie réaffirme sa volonté de continuer à travailler de manière coordonnée et concertée avec tous les partenaires et acteurs dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous l'égide de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales compétentes.

La vague de violence extrémiste qui balaie en ce moment le Moyen-Orient, en particulier l'Iraq et la Syrie ainsi que d'autres parties du Moyen-Orient, touche toutes les communautés indépendamment de leur foi ou de leur ethnie, qu'elles soient chrétiennes, yézidiennes, kurdes, chiites ou sunnites. Ce sont des communautés qui ont vécu pour la plupart dans la paix, côte à côte, durant des siècles, voire des millénaires.

L'avancée des extrémistes violents et de leurs pratiques a créé des fractures profondes au sein de ces communautés, dont elles pourraient ne jamais se remettre. Ainsi, même si cela peut sembler impossible pour le moment, nous devons garder à l'esprit la nécessité de maintenir et de renforcer les liens entre ces communautés afin de bâtir un avenir meilleur pour la prochaine génération.

Dans le même temps, nous tenons également à mettre l'accent sur la situation des citoyens palestiniens arabes en Israël. La minorité palestinienne en Israël est constamment confrontée à la discrimination raciale et aux inégalités, la plupart de ces mesures étant officiellement approuvées et sanctionnées par le Gouvernement. Pas moins de 40 lois sont actuellement en vigueur qui sont discriminatoires à l'encontre des Palestiniens d'Israël, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, ce qui affecte les écoles, les communautés, la propriété foncière et d'autres droits. Les Palestiniens d'Israël sont relégués au statut de citoyens de deuxième classe et sont victimes de la ségrégation et de déplacements.

L'impunité, où qu'elle survienne, alimente la haine et la vengeance. À cet égard, nous faisons écho à l'appel lancé par d'autres orateurs à ce que les efforts et les initiatives visant à faire appliquer le principe de responsabilité soient pleinement appuyés par la communauté internationale. Les auteurs d'actes de

violence extrémiste doivent réaliser que leurs actes déplorables auront des conséquences.

La Malaisie réaffirme que c'est avant tout aux gouvernements qu'il incombe de garantir la sûreté et la sécurité de leurs citoyens, ainsi que de promouvoir et de protéger les libertés et les droits fondamentaux de leurs peuples, y compris les minorités. Nous sommes conscients que les principaux défis auxquels sont confrontés certains pays, notamment ceux qui sortent d'un conflit ou qui se trouvent dans un processus de transition, incluent la mise en place et la préservation de solides institutions de gouvernance et de maintien de l'ordre leur permettant de garantir la sécurité de leurs populations, et ce quelles que soient la croyance ou l'appartenance ethnique de chacun. Dans le même temps, ces institutions doivent être en mesure de faciliter la mise en place de conditions propices au développement socioéconomique de la population, ainsi qu'à la promotion et à la protection de ses droits fondamentaux. Nous estimons que la communauté internationale, et l'ONU en particulier, a un rôle de soutien essentiel à jouer à cet égard.

En tant que société multiethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle, la Malaisie est parfaitement consciente du juste équilibre qu'elle doit respecter entre l'exercice de certains droits et libertés et sa responsabilité de maintenir des relations pacifiques et harmonieuses entre ses diverses communautés. Même si les différentes communautés malaisiennes vivent aujourd'hui globalement en paix et en harmonie, cela n'a pas toujours été le cas, puisque les relations interethniques et les différends intercommunautaires, sur des questions telles que les salaires, les inégalités de revenu et le statut socioéconomique, ont été extrêmement tendus et sources de discorde dans les années qui ont immédiatement suivi notre indépendance.

À la lumière de notre propre expérience, nous tenons à saisir cette occasion pour rappeler l'importance de certaines valeurs, notions et approches essentielles qui doivent être préservées et chéries dans les sociétés pluralistes. Il s'agit, premièrement, de la tolérance et de l'intégration au sein des communautés, que les sociétés pluralistes doivent encourager et renforcer au fil du temps; deuxièmement, de la compréhension de la diversité comme source de force et d'unité, que le gouvernement doit s'efforcer de promouvoir, le cas échéant; troisièmement, de l'application du principe de modération en tant que vision globale permettant de guider et d'encadrer les paramètres des relations,

de la coopération et de l'entente intercommunautaires; enfin, quatrièmement, de la garantie que certains droits et libertés des communautés minoritaires bénéficient, le cas échéant, d'une protection et d'une sanction juridiques. Il importe non moins que la promotion et la protection des droits des minorités soient perçues comme étant équilibrées, notamment lorsqu'elles sont jaugées à l'aune des préoccupations légitimes de la majorité.

Face à la marée montante des extrémistes violents et de leurs discours, il est absolument nécessaire de mettre en place une vaste coopération visant à favoriser la compréhension et à établir des liens entre les communautés, notamment grâce à un dialogue interconfessionnel soutenu, entre autres choses. Pour sa part, la Malaisie se tient prête à participer et à contribuer à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris en s'attaquant à leurs discours et leurs programmes destructeurs.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous réjouissons de vous avoir parmi nous aujourd'hui, M. Fabius, en tant que Président du Conseil de sécurité. Nous vous remercions d'avoir convoqué le présent débat sur une question aussi importante et d'actualité, à laquelle la Fédération de Russie accorde une importance toute particulière, comme en témoigne également le discours prononcé à Genève le 2 mars par M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, lors de la conférence sur la situation des chrétiens au Moyen-Orient, organisée en marge de la session du Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, une déclaration publiée à l'initiative de la Russie, du Saint-Siège et du Liban, intitulée « Soutenir les droits humains des chrétiens et d'autres communautés, notamment au Moyen-Orient », a reçu l'appui écrasant de 65 États.

Pendant des millénaires, le Moyen-Orient a été un carrefour de cultures et de civilisations. Il fut le berceau des trois grandes religions monothéistes. Sa tradition historique de coexistence pacifique entre les différentes croyances, ainsi que l'apprentissage mutuel et l'enrichissement culturel, remontent à des siècles. Malheureusement, le Moyen-Orient a également été le théâtre d'un grand nombre de guerres sanglantes et d'invasions dévastatrices, et a plongé plus d'une fois dans les profondeurs de l'obscurantisme et d'une brutalité insensée. Une fois de plus, aujourd'hui, une tragédie se déroule sous nos yeux dans cette région. Des bandes d'extrémistes radicaux, guidés par une idéologie

moyenâgeuse, inhumaine et aveugle, se livrent à des carnages de masse contre tous ceux qui n'adhèrent pas à leurs dogmes, en faisant sauter des écoles, des mosquées et des églises, en expulsant les gens de leurs maisons, en détruisant des sanctuaires et des monuments historiques et culturels vieux de mille ans, et en emprisonnant des chefs religieux dans des cachots. Leur cruauté sanglante et leur obscurantisme forcené ne connaissent aucune limite.

Les conditions qui font qu'un certain nombre de pays de la région sont devenus des foyers de terrorisme – un terrorisme qui se cache derrière les slogans de l'Islam, mais qui n'a rien à voir avec cette religion mondiale – ne sont pas apparues soudainement. La diffusion de ce phénomène diabolique est due en grande partie aux actions irréfléchies d'acteurs extérieurs à la région, aussi bien avant que pendant ce qu'on appelle Printemps arabe, actions dont les exemples ne sont pas difficiles à trouver, car tout le monde en parle. L'invasion de l'Iraq en 2003 a provoqué, entre autres conséquences néfastes, l'anéantissement des institutions publiques et l'abandon des communautés religieuses et ethniques du pays, qui se sont retrouvées livrées à elles-mêmes, mettant au jour de profondes divergences qui se sont exacerbées et ont pris des proportions monstrueuses. La situation s'est aggravée encore davantage en 2011, lorsque les bombardements de l'OTAN effectués en violation de la résolution 1973 (2011) ont détruit non seulement le régime de Mouammar Kadhafi, mais aussi tous les éléments qui avaient fait de la Libye un État unifié.

En Syrie, certains membres de la communauté internationale, au lieu d'aider les Syriens à régler leur crise interne, ont joué les trouble-fête en inondant d'argent et d'armes les opposants du Président légitime du pays, Bachar Al-Assad, tout en exerçant simultanément des pressions militaires, politiques et économiques sans précédent sur son gouvernement. En conséquence, les successeurs d'Al-Qaida se sont solidement ancrés dans ce conflit et ont proclamé un califat prônant la violence et le génocide sur d'immenses territoires de la Syrie, de l'Iraq et de la Libye, disposant de cellules au Liban, en Égypte, en Tunisie, en Afghanistan, au Pakistan, et un certain nombre d'autres pays. Le demi-million de chrétiens, de yézidis, d'Assyriens et de sabéens-mandéens d'Iraq sont désormais menacés d'un exode total. Les membres de minorités syriennes – chrétiens, juifs, Arméniens, Assyriens et Turkmènes – quittent aussi en masse leur pays. Les répercussions de la tragédie qui sévit dans la région, aggravées par les

contradictions entre les religions et les civilisations, se font sentir bien au-delà des frontières de la région, dans divers endroits du globe.

Depuis le tout début de ce que l'on a appelé le Printemps arabe, la Russie a encouragé à régler les crises survenant dans la région par des réformes progressives et par un dialogue national sans ingérence extérieure, en instaurant la paix et l'harmonie entre tous les groupes religieux, y compris les diverses courants de l'islam et de la chrétienté. À l'époque, nos appels demandant à ce que ces situations ne soient pas laissées à la merci des extrémistes religieux n'ont pas reçu de réponse – ou, plutôt, ils ont suscité des réponses sélectives. Dans certains endroits, on a combattu les extrémistes, tandis que dans d'autres, on les a soutenus, guidés pas des calculs politiques cyniques, afin de les utiliser pour écraser des régimes gênants. Les forces les plus maléfiques ont alors senti que leur moment était venu. En conséquence, des coptes égyptiens ont été décapités en Libye et en Égypte, des chiites libanais ont été brûlés vifs dans un autobus aux alentours de Damas, des chiites zaidites ont été la cible de bombes dans des mosquées à Sanaa, des yézidis irakiens ont été torturés dans des prisons barbares. Des alaouites de Lattaquié et des Assyriens d'Hassaké, ainsi que des sunnites s'opposant aux guerres du califat, sont également pris pour cible.

La Russie condamne fermement et sans faille tous les actes de violence commis contre les populations civiles, notamment celles fondées sur des motifs ethniques et religieux. Nous continuerons de suivre nos principes dans le but de parvenir à instaurer la paix et la réconciliation entre les religions et entre les groupes ethniques en Syrie, en Iraq et dans les autres pays du Moyen-Orient. Et nous continuerons de défendre les chrétiens et les fidèles d'autres religions qui sont persécutés par les terroristes.

Nous sommes fermement convaincus que seule une démarche mondiale et d'ensemble nous permettra de lutter contre la montée de l'extrémisme religieux et des structures terroristes qui le pratiquent dans la région. L'objectif global doit être d'unir les efforts à l'échelle internationale, régionale et nationale, ce qui ne peut se faire qu'en renonçant à la pratique du deux poids deux mesures et en évitant de se focaliser uniquement sur les avantages géopolitiques à court terme.

Le Conseil de sécurité a pris des mesures importantes en adoptant un certain nombre de résolutions, notamment les résolutions 2170 (2014)

et 2199 (2015). Mais ce n'est de toute évidence pas suffisant. Nous demandons instamment à tous les responsables de la communauté internationale de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renverser la tendance dangereuse de laisser libre cours aux luttes ethniques et sectaires dans le Moyen-Orient et pour promouvoir la coexistence des diverses communautés ethniques et religieuses, ancrée dans la nuit des temps, dans cette région cruciale de la planète.

Régler le problème de la violence contre les chrétiens et les autres minorités ne sera possible que grâce aux efforts concertés de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme sur la base des normes du droit international, en évitant de faire deux poids, deux mesures, y compris dans les activités relatives à la lutte contre le terrorisme, en arrêtant de miser sur les forces radicales et en cessant de préparer et de former les forces d'opposition, qui se métamorphosent souvent en forces extrémistes. Il est très important de travailler de concert pour rétablir le processus politique de règlement de la crise en Syrie, en appuyant toutes les parties syriennes et en les encourageant au dialogue et à l'unité pour combattre le terrorisme.

Notre tâche commune est d'aider les pays de la région à surmonter pacifiquement les crises, à mettre un terme aux conflits anciens et nouveaux, à reconstruire des sociétés pluralistes et saines et des systèmes politiques solides, en garantissant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous. Il est clair que seule une approche globale et responsable, touchant les domaines de la politique et de la sécurité, permettra de régler les divers problèmes que connaissent les États du Moyen-Orient et, partant, de protéger les droits de toutes les minorités dans la région.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais, avant tout, saluer l'initiative de la France d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité au niveau ministériel, consacré au thème de la protection des minorités victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, et souhaiter la bienvenue à S. E. M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères et du développement international, ainsi qu'à tous les ministres ici présents.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Prince Zeid Ra'ad Al-Husseini, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens, et M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement irakien, de leurs présentations.

Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé, d'autant plus qu'il intervient à un moment particulièrement critique pour le Moyen-Orient, qui traverse une crise politique et sécuritaire très profonde ayant favorisé l'émergence et l'expansion de groupes terroristes extrêmement violents. Ces groupes commettent des crimes d'une atrocité inouïe, notamment en Iraq et en Syrie, au mépris de la dignité humaine et du droit international.

Les individus et les groupes appartenant à des minorités nationales, ethniques ou religieuses sont les cibles privilégiées des mouvements terroristes tels que Daech et ses groupes affiliés, qui se livrent à des persécutions systématiques et généralisées des chrétiens, des Kurdes, des Yézidis, des Shabaks, des Turkmènes et, dans certaines régions, des sunnites, des chiites et d'autres minorités ethniques ou religieuses. Ces persécutions consistent en des assassinats, des enlèvements, de la torture, des déplacements forcés et toutes les autres formes d'atrocités. Comme l'atteste le témoignage émouvant de M^{me} Dakhil, des femmes et des enfants subissent des violences physiques et sexuelles au quotidien et certains sont délibérément exécutés. Les destructions d'ouvrages, y compris les biens culturels, montrent à quel point les groupes terroristes veulent du mal à ces minorités. Les chrétiens et les autres minorités ont pourtant vécu pendant des millénaires dans cette région et font partie intégrante du tissu social. En les ciblant, Daech détruit ce tissu social et la cohabitation pacifique qui existe entre les différentes communautés au Moyen-Orient depuis des millénaires.

La question des minorités est aussi ancienne que leur existence à travers les pays et les régions du monde. Le Moyen-Orient en abrite également, avec toute leur diversité religieuse, ethnique et sociale, leurs propres histoires et leurs valeurs culturelles, qui ont contribué au rayonnement de cette partie du monde.

Les transitions politiques en cours dans le monde arabe, qui devraient être porteuses de cohésion sociale, ont au contraire engendré un désordre dont les groupes terroristes ont su bien profiter, malheureusement. Se trouvant déjà dans une situation précaire, les minorités pourchassées par les groupes terroristes subissent doublement les affres de la guerre. Les récentes persécutions, par Daech, des minorités chrétiennes, chiites ou kurdes en Iraq, et les exécutions barbares des coptes égyptiens en Libye constituent non seulement une source d'inquiétude pour l'avenir de ces minorités, mais indiquent aussi que des efforts conséquents doivent

être déployés aux niveaux international et régional pour leur protection.

Face à une situation aussi grave, nous devons leur assurer notre soutien et notre protection. À cet égard, nous estimons que les actions que l'ONU et la communauté internationale peuvent entreprendre doivent tenir compte, entre autres, des éléments suivants : l'intensification de la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme, en prenant en compte les décisions récentes prises au Sommet de Washington, le 19 février dernier, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le terrorisme et l'extrémisme violent; l'inscription régulière de la question de la protection des minorités à l'ordre du jour des débats du Conseil de sécurité, aux fins de rechercher les voies et moyens pour renforcer cette protection dans le respect de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et de l'indépendance des États; l'élargissement du cadre de coopération judiciaire entre les États, particulièrement ceux de la région du Moyen-Orient, pour éviter le déni de justice aux criminels transfrontaliers; l'encouragement à l'instauration de la démocratie et de l'état de droit, véhicules des droits de l'homme et seuls garants d'une paix véritable. Sur le plan humanitaire, nous devons apporter une assistance massive aux communautés victimes dans les zones de conflit au Moyen-Orient et les aider à se réinstaller sur leurs terres d'origine.

Nous savons que l'émergence et la progression fulgurante de Daech en Iraq, en Syrie ou ailleurs, sont les conséquences des années d'exclusion et de marginalisation d'une frange assez importante de la population, laissée à la traîne dans les processus politique, économique et social, et ayant subi toutes les formes de frustrations, ce qui a renforcé le sentiment de repli identitaire ou de rejet de l'autre, que les terroristes ont su bien exploiter. Dans ces conditions, il n'y a pas que des solutions militaires aux différents conflits qui prévalent au Moyen-Orient. Nous devons encourager les pays en crise à s'engager dans un processus politique pacifique et inclusif, devant aboutir à l'instauration d'un État où la citoyenneté est le seul critère d'appartenance à la nation et où toutes les composantes de la société peuvent jouir de leur droit de vivre dans leur pays dans la paix, la liberté, l'égalité et la dignité. Dans cette optique, nous estimons que, pour assurer la protection des minorités, l'éducation et la sensibilisation restent les meilleurs vecteurs susceptibles de faire tomber les barrières entre les communautés et de dissiper les

clichés à partir desquels sont bâtis les antagonismes, au Moyen-Orient comme partout ailleurs.

M^{me} Sison (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, S. B Louis Raphaël 1^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens, et M^{me} Vian Dakhil, membre du Parlement iraquien, des éclairages précieux qu'il nous ont apportées aujourd'hui sur la question à l'examen.

La défense de la liberté religieuse est une priorité pour le Président Obama. Elle constitue une valeur fondamentale qui guide l'action diplomatique des États-Unis à l'échelle mondiale. Au cours de ces derniers mois, ces derniers jours et mois, la persécution brutale de minorités religieuses s'est propagée à un rythme inquiétant. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de présider au nom de la France cette séance sur une aussi importante question. Nous prenons note également avec beaucoup d'intérêt de l'annonce faite par le Secrétaire général d'un plan d'action des Nations Unies et du projet de mettre sur pied un groupe consultatif sur le sujet.

Nous avons tous entendu parler aujourd'hui, et certains dans cette salle les ont vues de leurs propres yeux, des atrocités sans nom commises par des acteurs non étatiques contre des groupes religieux ciblés au Moyen-Orient. Nous avons vu comment des Gouvernements n'ont pas pu ou voulu protéger les membres de ces groupes ni leur offrir les avantages et la protection accordés à d'autres citoyens. Faute de cela, une menace pèse sur l'existence même de ces communautés marginalisées. Pour seule raison de la foi qu'ils pratiquent, des musulmans chiites, des chrétiens, des yézidis, des juifs, des ismailis, des druzes et d'autres personnes ont été convertis de force, tués ou chassés de la terre où leurs ancêtres ont vécu pendant des centaines et, dans certains cas, des milliers d'années. Certains ont été enlevés et d'autres réduits à l'esclavage sexuel. Mon gouvernement a condamné à plusieurs reprises le fait que l'on fasse subir tout type de violence à des civils de toute appartenance religieuse. Il a également condamné sans réserve la destruction des sites et biens religieux. Je le dis clairement : les auteurs de ces actes inqualifiables devront en répondre devant la justice.

La menace que représente l'État islamique en Iraq et au Levant, connu aussi sous l'acronyme d'EIIL ou Daech, dépasse toutes les cultures, religions et frontières. Des communautés vulnérables en Égypte,

en Iraq et en Syrie sont menacées par les exactions de l'EIIL. Nous condamnons le meurtre odieux et lâche de 21 coptes égyptiens par l'EIIL le mois dernier, en Libye. Toutefois, les atrocités de l'EIIL ne visent pas uniquement les minorités religieuses de la région. Les exécutions de masse de plus de 700 Arabes sunnites de la tribu d'Al-Sheitat, dans l'est de la Syrie, en août dernier, de plus de 600 membres de la tribu Abou Nour, dans l'ouest de l'Iraq, en octobre dernier, et de plus de 1 000 élèves officiers chiites des Forces aériennes iraqiennes, détenus dans le Camp Speicher, en juin dernier, attestent clairement de ce fait.

Avec plus de 60 pays membres de la coalition, dont beaucoup sont présents dans cette salle aujourd'hui, nous nous efforçons de combattre jusqu'à la victoire la menace que constitue l'EIIL pour le monde entier. Nous apportons une assistance à la sécurité pour lutter contre l'EIIL et nous nous employons à endiguer le flux des combattants étrangers et des ressources financières de l'EIIL. Mais je tiens aussi à souligner tout particulièrement que la protection des minorités religieuses face à la menace posée par l'EIIL, en particulier en Iraq et en Syrie, est et demeurera l'une des principales priorités de notre stratégie de lutte contre l'EIIL.

Les initiatives que nous avons prises sur le mont Sinjar en Iraq, l'été dernier, en sont l'illustration. Des dizaines de milliers de yézidis – hommes, femmes et enfants – avaient fui devant l'avancée de l'EIIL vers leurs villages situés autour du mont Sinjar. D'autres étaient pris au piège de la montagne, sous la chaleur accablante du mois d'août, sans nourriture, sans eau ni moyen de s'échapper. Dans ces circonstances particulières, le Président Obama a décidé de prendre des mesures militaires ciblées et de fournir une assistance vitale, à la demande du Gouvernement iraquien, afin de prévenir de nouvelles atrocités. Depuis lors, nous restons particulièrement attentifs aux menaces qui pèsent en permanence sur les yézidis, y compris les 4 000 à 5 000 femmes et filles capturées par l'EIIL – une situation décrite avec beaucoup de force par l'honorable membre du Parlement iraquien, M^{me} Vian Dakhil. Nous restons en contact étroit avec les représentants de la communauté yézidi.

La persécution de minorités religieuses au Moyen-Orient s'étend cependant au-delà de ces crimes odieux commis par l'EIIL. En Syrie, le régime brutal d'Al-Assad, qui a utilisé la force et la violence pour faire taire un mouvement de protestation pacifique, a

contribué à l'expansion de l'EIIL et d'autres groupes extrémistes. Comme dans tout le Moyen-Orient, la présence de la communauté chrétienne en Syrie s'est considérablement réduite. Après quatre ans de guerre civile, des centaines de milliers de chrétiens ont fui le pays pour échapper à la violence perpétrée par le régime d'Al-Assad et des groupes extrémistes.

Ainsi, dans la ville de Homs, le nombre de chrétiens est passé de 160 000 avant la guerre à 1000 aujourd'hui, après que la ville eut été totalement vidée de la quasi-totalité de ses habitants à la suite d'un siège sans merci par le régime d'Al-Assad, qui, pendant près de deux longues années, a empêché que cette ville ne soit approvisionnée en nourriture, eau et médicaments. Le régime d'Al-Assad a bombardé aveuglément des zones résidentielles dans le pays et tué des milliers et des milliers de Syriens de toutes origines. Il a bombardé des dizaines d'églises, de mosquées et une ancienne synagogue juive syrienne, mettant en lumière les efforts cyniques du régime pour éliminer à tout prix par la violence ses opposants.

Nous ne pouvons évoquer les dangers que font peser sur les minorités religieuses le régime d'Al-Assad et des groupes extrémistes tels que l'EIIL sans reconnaître au préalable le rôle que la marginalisation systématique des minorités religieuses vis-à-vis des institutions d'État, des structures juridiques ou des pratiques gouvernementales a joué en privant des citoyens de leurs droits civiques, du seul fait de leur appartenance religieuse. Les lois sur le blasphème, les lois sur l'enregistrement, la discrimination sociale, la violence caractérisée ont contribué à marginaliser ces groupes, les rendant indésirables dans leurs propres communautés. Ainsi, les musulmans qui pratiquent le soufisme font l'objet de persécution de la part de certains Gouvernements dans la région. Les baha'is sont un autre exemple d'un groupe minoritaire qui souffre depuis longtemps entre les mains d'un pseudo-gouvernement dans la région, que ce soit du fait de lois d'enregistrement contraignantes ou de la persécution active et violente exercée par le Gouvernement. Il ne reste de la population juive autrefois vibrante et importante dans la région qu'une poignée de petites communautés isolées.

Les États-Unis continuent de tout mettre en œuvre pour venir en aide à ceux qui se trouvent sous la menace de groupes terroristes, y compris de l'EIIL. Les États-Unis, qui ont versé plus de 3,1 milliards de dollars depuis le début de la guerre civile, restent le principal

pays donateur de l'aide humanitaire en faveur de la Syrie. Cette aide est fournie à tous les individus en fonction de leurs besoins, indépendamment de leur identité religieuse ou de leur appartenance politique, et pour répondre aux besoins de tous les Syriens, notamment des minorités religieuses. Le Gouvernement des États-Unis demeure également le principal bailleur de fonds en faveur des Iraquiens déplacés, avec le versement de plus de 219 millions de dollars depuis 2014. Nous envisageons également de faire une autre contribution majeure pour répondre à la crise humanitaire syrienne lors de la prochaine conférence des donateurs, qui se tiendra à la fin du mois au Koweït.

Si les différences religieuses peuvent être exploitées pour diviser les sociétés, la religion peut aussi être un puissant levier pour rassembler les personnes. Nous avons vu combien la religion peut aider à panser les plaies d'une communauté quand l'EIIL a utilisé la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles yézidies comme tactique de guerre, en tentant d'exploiter le pouvoir destructeur de la honte attachée au viol. Mais ces tentatives ont échoué lorsqu'un éminent dirigeant religieux de la communauté yézidi, Baba Sheikh, a demandé à tous les yézidis d'accueillir avec bienveillance les filles qui avaient échappé à l'EIIL, acceptant même d'accueillir chez lui deux d'entre elles.

Nos nations sont plus fortes lorsqu'elles défendent l'égalité de tous leurs citoyens. Dans chaque pays du monde, nous devons, sans relâche, faire obstacle à toute tentative visant à semer la haine entre les groupes sectaires ou religieux, ou à priver quiconque, en raison de croyances, du respect, de la dignité ou de droits égaux. Beaucoup d'entre nous sont attachés à la diversité et au respect de la liberté de culte et de conscience pour toutes les femmes et les hommes, mais chacun d'entre nous doit renouveler cet engagement en prenant la parole au nom des minorités religieuses qui, aujourd'hui, luttent pour leurs droits, leur vie, et leur humanité.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie la France de la tenue de ce très important débat qui, comme nous l'a rappelé le Haut-Commissaire, met en présence la tolérance et l'idéologie hystérique, alternative vraiment saisissante.

Je remercie également les deux intervenants, Sa Béatitudo le patriarche Sako et M^{me} Dakhil, de ce qu'ils nous ont transmis avec leurs exposés. Alors que nous débattons de ces questions dans une salle aveugle, loin des événements – et la symbolique de cela est très forte –, ils ont fait entrer la vie réelle dans notre examen

des attaques et des exactions ethniques et religieuses. Et je les en remercie.

L'oppression et la persécution des minorités religieuses et ethniques et l'éradication religieuse sont, comme nous l'a rappelé M. Fabius, déplorables, quels que soient le lieu et le moment où ils sont commis, et par qui. C'est tout particulièrement notable en ce moment, où des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant représentent une menace directe, complexe, à la paix et à la sécurité internationales. Ces groupes n'ont aucun respect pour les frontières nationales, qu'ils traversent à leur guise, avec l'appui de réseaux s'étendant jusqu'au bout de la terre, y compris mon propre pays. Ils se repaissent de l'étalage de leurs atrocités et de la peur qu'ils provoquent. Ils veulent nous voir réagir avec colère et indignation, et c'est exactement ce que nous faisons. Il est primordial que la communauté internationale reconnaisse la menace que représentent ces groupes et s'attache à promouvoir la cause de sociétés ouvertes à tous, multiculturelles, multiconfessionnelles. Nous voyons par conséquent dans le présent débat un pas important dans la mobilisation d'un élan mondial en ce sens et dans l'examen des causes des conflits sur lesquels prospèrent ces groupes.

La Nouvelle-Zélande est atterrée par la recrudescence de la violence et de la persécution des minorités ethniques et religieuses dans de nombreuses régions du monde. Cette question n'est pas propre au Moyen-Orient ou à telle ou telle religion. Les groupes extrémistes violents prennent pied dans les périodes de tiraillements sociétaux considérables et différentes sociétés multiculturelles de par le monde sont touchées. Et elles en ressortent diminuées. Mais nous sommes particulièrement préoccupés par les atrocités barbares qui se poursuivent au Moyen-Orient.

Comme nous l'a dit le Haut-Commissaire, il apparaît que les atrocités perpétrées récemment par l'État islamique d'Iraq et du Levant relèvent du génocide contre la communauté yézidie iraquienne. La richesse et la diversité du Moyen-Orient ont constitué un apport considérable à la civilisation mondiale, et cette richesse et cette diversité doivent être préservées. Les traditions pratiquées par certaines des communautés ethniques et religieuses de la région remontent à des millénaires. Et de même que nous rendons hommage à ces traditions, il importe également de reconnaître que la plupart des pays du Moyen-Orient ont une longue tradition de tolérance et de gestion de cette diversité ethnique et religieuse.

Les troubles actuels amènent des populations qui cohabitaient pacifiquement depuis des siècles au conflit brutal et menacent d'endommager irrévocablement la riche mosaïque sociale de la région. Les groupes extrémistes exploitent l'instabilité pour s'établir et répandre leur programme sectaire barbare, faisant montre, souvent, d'un art consommé de l'utilisation des médias sociaux. L'Internet, qui est essentiellement, à l'origine, un produit de sociétés ouvertes, libérales, a été retourné contre ces mêmes sociétés. Le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni parlait à ce propos, tout à l'heure, du détournement de l'Internet. Que doit être, face à cela, la réponse des États touchés et de la communauté internationale? Comment devons-nous réagir?

La priorité, dans l'immédiat, doit être de rétablir la sécurité dans les situations où les minorités sont particulièrement vulnérables. Cela exige des solutions politiques stables et fédératrices, et cela passe par un soutien permettant de mettre fin aux conflits et à l'instabilité dont se nourrissent les groupes extrémistes pour faire progresser leur idéologie. Mais les démarches sécuritaires seules ne peuvent réussir. Les populations touchées doivent trouver de nouveaux moyens, à l'issue du conflit, pour gérer leur diversité. Des facteurs tels que la discrimination, les inégalités, la marginalisation et l'insécurité économiques, sociales et sectaires, le manque d'intégration et d'impartialité, au niveau de la gouvernance, doivent tous être abordés. Ce sont les causes : il faut s'y attaquer. Cela requiert une forte volonté politique et un engagement soutenu à tous les niveaux du Gouvernement, ainsi que l'adoption, après le conflit, d'initiatives qui n'aboutissent pas à durcir les divisions existantes.

Un bon critère pour juger une société est la place qu'elle fait à ses minorités, et il est donc regrettable que dans ces situations, les voix minoritaires se trouvent, trop souvent, reléguées aux marges, ce qui est cause de toujours plus de mécontentements et de conflits. Nous devons travailler avec les communautés. L'extrémisme violent plonge souvent ses racines dans les situations communautaires, et doit donc être combattu également au niveau communautaire. Les grandes figures religieuses, communautaires et du monde de l'éducation jouent toutes un rôle central dans la promotion de la paix, de la tolérance et du respect mutuel. Nous exhortons, par conséquent, l'ONU et les États Membres à continuer d'œuvrer contre la radicalisation et à continuer de combattre l'extrémisme violent en travaillant avec ces

personnes de façon réellement concrète. Ce sont elles, en effet, qui peuvent apporter les solutions.

La Nouvelle-Zélande appuie, dans sa région, les projets favorisant la résilience des communautés, tels que la police communautaire, qui vise à rapprocher les membres des communautés et la police en vue de faciliter le travail de police dans des contextes de diversité ethnique. Nous nous joignons à ceux qui ont approuvé le plan d'action du Secrétaire général, dont nous demandons l'application rapide.

Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer face à la persécution et à l'oppression des minorités religieuses et ethniques, en renforçant la résilience des communautés et en encourageant une gouvernance sans exclusive et le dialogue interculturel. Comme pour une grande part du programme du Conseil, la Nouvelle-Zélande se tient prête à contribuer à ce dialogue et, ce faisant, à relever le double défi lancé par M. Fabius, être solidaire des persécutés et déterminée à combattre les auteurs de ces crimes horribles.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous aimerions remercier de la convocation du présent débat public le Ministre des affaires étrangères français, M. Laurent Fabius, que nous remercions également d'avoir fait le déplacement pour venir au Conseil de sécurité. Nous adressons également nos remerciements au Secrétaire général pour sa déclaration et ses propositions, au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Husseini, pour son exposé, et nous savons gré de leurs exposés et de leurs témoignages, que nous avons profondément appréciés, à M. Louis Raphaël I^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens, et à la représentante du Parlement iraquien, M^{me} Vian Dakhil.

Le Venezuela dénonce catégoriquement tous les actes d'intolérance, d'intimidation, d'agression et de violence commis à l'encontre de toute communauté religieuse ou ethnique par des organisations extrémistes, et en particulier les actes commis par les groupes terroristes qui ont proliféré ces derniers temps au Moyen-Orient. Nous condamnons la dégradation de la condition d'être humain qui nous ramène à des pratiques médiévales que nous croyions enterrées à jamais, et se manifestent sous forme de meurtres, d'asservissement, d'enlèvements, de tortures et de traite de personnes, en raison de leurs croyances religieuses ou de leur origine ethnique. Nous nous opposons de même à la destruction du patrimoine culturel, historique et religieux de

l'humanité qu'engendre dans la région l'action de ces groupes extrémistes.

Le Venezuela, dans le cadre de son engagement de tous les instants en faveur de la paix et de la sécurité internationales, réaffirme catégoriquement sa ferme condamnation de la violence et du terrorisme, quels qu'en soient les motivations, les responsables et les lieux de perpétration. Force est de se demander : comment se peut-il que cette région qui est un berceau de civilisations où cohabitent depuis des millénaires groupes ethniques et religieux de tous ordres soit désormais ravagée par la barbarie terroriste que nous dénonçons aujourd'hui? Nous croyons que la persistance de la guerre dans la région, les interventions militaires, comme c'est le cas en Iraq, en Libye et en Syrie, et l'assistance fournie par les groupes armés pour déstabiliser ou renverser les gouvernements, ont eu de conséquences tragiques, exacerbant la haine et la violence interreligieuses et ethniques, tandis que parallèlement, les institutions publiques s'effondraient.

La persistance de la guerre et l'ingérence ont également mis à mal l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique des pays du Moyen-Orient, provoquant un ouragan de violence contre des communautés du fait de leur condition sociale, politique, religieuse ou ethnique. La destruction du tissu social et le démantèlement des capacités des États et de leurs institutions constituent un terrain propice à l'extrémisme terroriste. Nous dénonçons, comme cela a été le cas en Iraq et en Libye, le fait que l'on cherche à appliquer la même formule à la Syrie. En formant, en appuyant et en équipant des groupes armés extrémistes et en menant des actions contre l'État sous couvert d'arguments à motivation politique, on a provoqué le désordre économique, politique et social, ouvrant ainsi la voie à l'émergence d'organisations extrémistes comme celles qui sont responsables de la situation actuelle.

Comment est-il possible que ces groupes terroristes se déploient avec de telles capacités militaires? Nous remarquons que, ces derniers temps, ces organisations se sont multipliées et se sont renforcées. Qui les finance? Qui leur fournit l'arsenal militaire qui leur permet de commettre de telles atrocités contre des minorités religieuses ou ethniques?

Nous demandons la mise en œuvre intégrale des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui interdit de financer et d'appuyer ces groupes

criminels. Il est d'une importance capitale que les responsables de ces crimes soient traduits en justice, de même que les personnes qui accordent à ces groupes une aide économique et matérielle. La communauté internationale doit agir avec détermination contre les organisations terroristes comme Al-Qaida, l'EIL et le Front el-Nosra notamment. Toutefois, une intervention militaire ne saurait, à elle seule, mettre un frein à l'action de ces groupes terroristes. Pour garantir la paix et la sécurité, il faut que les États et la communauté internationale contribuent, ensemble et de manière organique, à l'édification de sociétés égalitaires dont le développement sans exclusive réussisse à éliminer la pauvreté, à universaliser les systèmes de sécurité et de protection sociale, et à garantir le plein exercice des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils par l'ensemble de la population, y compris les minorités.

Il est indispensable de traiter des conditions structurelles qui sont à l'origine de l'émergence et de la propagation des entités extrémistes. La riposte de la communauté internationale à ce phénomène exige une réflexion honnête sur la responsabilité qu'ont les États de préserver la sécurité et l'intégrité de leurs sociétés tout entières.

La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La lutte contre le terrorisme ne peut servir de prétexte pour fouler au pied les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faut privilégier le règlement politique des conflits au détriment des solutions militaires.

Enfin, le Venezuela, creuset de cultures, de races et de religions et territoire de paix exempt de conflits armés, a mis en place une société dont l'objectif commun est d'éliminer la pauvreté et de promouvoir un développement sans exclusive afin de garantir une vie dans la dignité à tous ses citoyens, hommes et femmes. Notre pays assiste, avec peine et indignation, aux souffrances des victimes, et nous tenons à exprimer notre solidarité aux peuples du Moyen-Orient avec lesquels nous avons des liens historiques et culturels solides, et nous ferons, ici au Conseil, tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à ce fléau qui menace l'humanité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine apprécie à sa juste valeur l'initiative française de convoquer aujourd'hui ce débat public sur la protection des minorités du Moyen-Orient, et se félicite que le

Ministre des affaires étrangères, M. Fabius, soit venu à New York présider cette séance. Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, pour leurs exposés. Mes remerciements s'adressent également au Patriarche Sako et à la parlementaire iraquienne, M^{me} Dakhil, pour leurs déclarations.

Ces derniers temps, le terrorisme et l'extrémisme violent au Moyen-Orient sont devenus endémiques. Les violations massives des droits de l'homme, en particulier les violations commises à l'encontre des minorités ethniques et religieuses, se sont multipliées, faisant un très grand nombre de victimes et entraînant la destruction de sites culturels importants, ce qui a suscité une grande préoccupation de la part de la communauté internationale. La Chine appuie les mesures que la communauté internationale a prises à cet égard.

Tout d'abord, les plus grands efforts doivent être faits pour promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Le chaos engendre le terrorisme et l'extrémisme. Tant que la paix ne règnera pas dans le monde, les terroristes et les extrémistes profiteront de la situation. L'histoire et la réalité ont, à maintes reprises, montré que le recours à la force ou à la violence contre la violence ne mène pas à la paix. Le dialogue politique et la réconciliation nationale sont la seule solution. La Chine espère que les parties concernées au Moyen-Orient prendront des mesures en considérant le bien-être de leurs populations, aplaniront leurs différences et régleront leurs différends. La communauté internationale doit, tout en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays concernés, apporter une aide efficace et stabiliser la situation au Moyen-Orient le plus rapidement possible.

Deuxièmement, des efforts concertés sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. La lutte contre le terrorisme exige la solidarité, la synergie et la coordination de la communauté internationale. La Chine est fermement opposée à toutes les formes de terrorisme et appuie activement la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de cette lutte, il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures, et il ne faut pas non plus établir un lien quelconque entre le terrorisme et certaines communautés ethniques ou religieuses.

Dans un contexte où les forces internationales du terrorisme changent constamment de tactiques et utilisent l'Internet et d'autres nouveaux médias pour mener des activités terroristes, la communauté internationale doit renforcer la coopération et prendre des mesures effectives pour lutter avec fermeté contre les organisations terroristes qui se servent de l'Internet pour recruter, inciter à la terreur, et planifier et financer leurs activités. La communauté internationale doit examiner avec attention à l'effet d'entraînement du terrorisme. Tout en renforçant la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au Moyen-Orient, la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pour empêcher effectivement leur propagation dans d'autres régions.

Troisièmement, il faut absolument éradiquer les idéologies qui appuient le terrorisme et l'extrémisme et préconiser le dialogue entre les civilisations. Le Moyen-Orient a une longue histoire et un grand nombre de communautés ethniques, et c'est l'une des régions qui a la plus grande diversité de civilisations humaines. En matière de civilisation, on ne peut parler de supériorité ou d'infériorité. L'inclusivité favorise la coexistence; l'exclusion engendre la haine. La communauté internationale, y compris les organismes compétents des Nations Unies actifs au Moyen-Orient, doit promouvoir le respect, l'ouverture et l'inclusivité qui incarnent l'esprit de dialogue entre les civilisations. Elle doit également favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel et œuvrer à créer un climat social sûr pour les populations différentes sur le plan ethnique, culturel ou religieux afin qu'elles puissent coexister dans l'égalité et l'harmonie, et ne laisser aucune brèche propice au terrorisme et à l'extrémisme.

Quatrièmement, il faut accélérer le développement et éradiquer le terreau fertile au terrorisme, à savoir la pauvreté et le sous-développement, principales causes profondes des conflits et du terrorisme. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, devrait intensifier ses efforts en faveur des objectifs internationaux de développement et aider activement les pays du Moyen-Orient à développer leurs économies, à créer des emplois, à éliminer la pauvreté, à améliorer les moyens de subsistance des populations, à améliorer l'éducation des jeunes, à accroître l'autonomisation des femmes, à améliorer la gouvernance et à renforcer leurs propres capacités de développement. De cette façon, les populations pourront vivre dans la paix et la prospérité, ce qui éliminera le terreau du terrorisme.

Protéger les habitants du Moyen-Orient du terrorisme et de l'extrémisme est une responsabilité partagée de la communauté internationale et nécessite davantage d'efforts ainsi que la participation accrue et des mesures multiples de tous les États. La Chine est prête à unir ses forces à celles des parties concernées et s'emploie en permanence à éliminer les menaces bien réelles qui pèsent sur les habitants du Moyen-Orient, en particulier les minorités, afin qu'ils puissent vivre dans un climat stable et pacifique.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) : Monsieur le Ministre, ma délégation remercie la présidence française du Conseil d'avoir convoqué cette séance importante. Sans doute, la force de l'humanité réside dans sa diversité dynamique, mais des communautés entières, qui existent au Moyen-Orient depuis des milliers d'années, risquent de disparaître à cause des attaques fanatiques et radicales. Sans la richesse d'une diversité religieuse, ethnique, linguistique et culturelle, le Moyen-Orient ne sera plus lui-même. Il ne s'agirait pas seulement de la perte d'un patrimoine millénaire, mais de la transformation structurelle d'une région où l'extrémisme ne trouverait plus d'entraves à sa propagation.

La situation en Iraq et en Syrie ne constitue plus seulement un conflit armé ou bien de valeurs mais une tragédie humaine, économique et culturelle mondiale. Les attentats récents à Tunis et au Yémen, qui font suite à plusieurs autres, y compris ceux de janvier dont la France a payé le prix, confirment l'urgence de la lutte commune contre l'extrémisme radical dans toutes ses manifestations.

Les fanatiques de Daech ne sont pas des terroristes comme les autres. Ils contrôlent un vaste territoire et se présentent comme une version criminelle d'un État. Ils aspirent à la création d'un espace d'extrémisme fanatique, aveugle et meurtrier où tous ceux qui ne partagent pas leur vision – qu'il s'agisse des Yézidis, des Shabaks, des Kurdes, des chrétiens ou même des musulmans qui ont une notion différente de leur foi – doivent choisir entre la fuite et la conversion forcée ou l'esclavage de leurs femmes et de leurs filles et être massacrés.

Le rapport que le Conseil des droits de l'homme vient de publier ne craint pas de parler de crimes contre l'humanité et de génocide en relation avec les Yézidis. La situation d'autres minorités dans la région est aussi dramatique. La Lituanie est particulièrement préoccupée par la situation des chrétiens, qui font partie

intégrante de la diversité historique régionale, un des peuples du Livre qui sont en train de disparaître dans les zones sous le contrôle de Daech.

Le fléau terroriste de Daech ne connaît pas de frontières. De la Syrie et de l'Iraq, il passe en Libye, il organise des attentats au Mali, au Yémen, en Tunisie et ailleurs. Il menace de déstabiliser la région tout entière du Sahel. Il tisse des liens dangereux avec des mouvements radicaux au Nigéria et en Somalie. Il recrute des milliers de volontaires étrangers, ce qui alimente le conflit. Ces militants venus de l'étranger, par leur exotisme même au contexte local, sont souvent les auteurs des crimes les plus brutaux, les plus inhumains contre les populations locales, y compris les minorités.

En dépit de tout ce que la propagande de Daech peut prétendre, nous, la communauté internationale, devons rester très clairs et sans équivoque : Daech n'est qu'une organisation meurtrière et perversive. Il faut arrêter ces extrémistes barbares en prenant toutes les mesures nécessaires. Il faut coordonner nos efforts pour déchirer leur tissu de propagande mensongère. Il faut arracher leur masque religieux, tout en montrant leur vrai visage criminel, brutal et dépravé.

Daech est une organisation terroriste moderne, très avancée dans son usage des technologies médiatiques et des réseaux sociaux. Tandis que le terrorisme change et se modernise, la réponse de la communauté internationale doit changer elle aussi. La nouvelle dimension de la menace nécessite un travail soutenu de renseignement et d'analyse, y compris sur la propagande, le recrutement et l'utilisation d'Internet par les terroristes, ainsi que des efforts accrus pour diffuser des contre-messages persuasifs et pour pourchasser, neutraliser et punir les responsables de cette barbarie brutale et extrême.

Nous insistons sur la nécessité que les résolutions de Conseil de sécurité soient pleinement appliquées. Daech et les autres groupements terroristes qui infestent la région ne doivent plus pouvoir trouver de sanctuaire. Il faut démanteler leurs réseaux de financement, de recrutement et d'armement. En outre, il faut s'attaquer au mariage de convenance entre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière. Il s'agit d'une tâche vaste et multiforme, qui exige la cohérence, la coordination et la complémentarité d'action de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous devons en particulier surmonter le raisonnement en silo qui existe encore dans le travail des différents organes du système.

Nous savons bien qu'au coeur même du combat contre le terrorisme, il y a le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la légalité et la confiance des populations dans la capacité de leurs gouvernements de leur assurer un futur digne fondé sur l'inclusion, l'intégration et l'égalité de toutes les composantes de la société, une vraie cohésion politique, économique et sociale. Il faut promouvoir de façon cohérente et soutenue les idées de tolérance, de diversité enrichissante et de dialogue ouvert et sans exclusive entre les religions, les cultures et les civilisations. Il est également important d'examiner et de promouvoir les bonnes pratiques existant dans ce domaine.

Il faut gagner les coeurs des populations locales pour surmonter les divisions, les préjugés et la marginalisation qui existent. Nous prenons acte du fait qu'en Iraq, des efforts considérables ont été déployés pour une réconciliation nationale et une politique inclusive et juste. À cet égard, nous soutenons pleinement ces efforts nécessaires du Gouvernement iraquien, tout en reconnaissant que beaucoup reste à faire. Hélas, le régime syrien persiste, lui, dans sa trajectoire destructrice, tout en facilitant l'expansion des formes de terrorisme les plus atroces et barbares, y compris de Daech.

Avant de conclure, je voudrais souligner un autre élément clef : la justice. Il faut que les responsables d'atrocités terroristes, de crimes de guerre et de violations graves des droits de l'homme, y compris contre les minorités, soient dûment identifiés et jugés, notamment par la Cour pénale internationale. La lutte contre l'impunité est une condition préalable afin que la diversité et la richesse historiques, culturelles, et religieuses du Moyen-Orient soient préservées et protégées.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la France de la manière exemplaire dont elle dirige le Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Je tiens, Monsieur le Président, à vous souhaiter personnellement la bienvenue à la présente séance. De même, je souhaite la bienvenue aux Ministres angolais et espagnol des affaires étrangères, au Sous-Secrétaire d'État britannique, au Directeur général de la politique étrangère du Ministère chilien des affaires étrangères, au Patriarche Sako et à M^{me} Dakhil. Je me félicite par ailleurs de la participation du Secrétaire général, dont nous saluons le leadership.

Autant qu'il nous en souviene, c'est la première fois qu'une question religieuse est débattue au Conseil

de sécurité de cette façon dans le cadre d'une réunion qui n'est pas organisée selon la formule Arria. Nous applaudissons cette initiative de la délégation française, qui part du constat que la détérioration de la situation au Moyen-Orient fait peser de grandes menaces sur de nombreuses communautés de la région. Nous nous félicitons de la participation du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au présent débat et invitons l'entité qu'il dirige ainsi que le Conseil des droits de l'homme à intensifier leurs efforts pour protéger toutes les minorités en danger partout dans le monde. Nous espérons également que le thème du débat sera élargi à l'avenir pour couvrir la situation de toutes les minorités où qu'elles se trouvent, y compris les minorités raciales, telles que les Africains, les personnes d'ascendance africaine et les peuples autochtones. La protection des minorités ethniques et religieuses ne doit pas se limiter au Moyen-Orient mais concerner toutes les régions du monde.

J'en viens au Moyen-Orient. Si l'on doit se fier à l'histoire, alors il faut rappeler que durant les siècles qu'aura duré le règne de l'Empire ottoman dans la région, une politique de tolérance et d'harmonie prévalait grâce au système des *millet* mis en place. Ce système accordait dans une grande mesure la liberté aux minorités ethniques et religieuses de pratiquer leur religion et de vivre en liberté et, relativement, en sécurité. Ce système harmonieux a duré jusqu'au démembrement de l'Empire ottoman.

Pour faire justice à ce thème, il nous faut considérer les causes profondes du phénomène dans la région. L'instabilité générale causée dans la région par l'occupation étrangère, les guerres civiles alimentées par l'ingérence étrangère, les changements de gouvernement par la force, la délégitimation des dirigeants nationaux, l'imposition de sanctions et d'autres mesures punitives, le libre acheminement d'armes dangereuses et sophistiquées aux rebelles et aux terroristes, le financement de forces antigouvernementales, l'occupation prolongée et les injustices infligées aux peuples, ainsi que de nombreux autres facteurs, ont contribué à l'état de choses déplorable que nous observons au Moyen-Orient aujourd'hui.

La prolifération d'armes légères et de petit calibre et les explosifs et munitions meurtrières abandonnés sont aussi à mettre en rapport avec les atrocités commises par des terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes armés illégaux au Moyen-Orient. L'imposition effective de sanctions

à ceux qui contribuent à la prolifération des armes de destruction massive doit être examinée sans tarder par le Conseil. Le Traité sur le commerce des armes, qui est entré en vigueur, doit aussi être universellement ratifié et mis en œuvre pour endiguer une propagation accrue de ce fléau. Le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire existants est une condition préalable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la protection de toutes les minorités dans notre région. Les droits de l'homme, les organes conventionnels et les conventions pertinentes des Nations Unies ont un rôle à jouer à cet égard. Nous pensons aussi que la Déclaration et le Programme d'action de Durban offrent une base de départ pour lutter contre la discrimination, l'intolérance et la xénophobie.

Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont également essentielles pour traiter ce problème. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative annoncée par le Secrétaire général pour lutter contre l'extrémisme violent. Nous remercions aussi la France du leadership dont elle fait preuve et félicitons l'Espagne des propositions qu'elle a avancées. Le Nigéria espère pouvoir contribuer plus avant à cette initiative. Nous avons opté pour l'approche la moins répressive face à l'extrémisme violent dans notre pays, approche que nous pouvons partager avec d'autres parties intéressées. Il s'agit d'un cadre multidimensionnel et multiforme qui reconnaît que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne doit pas se limiter uniquement à l'action militaire, mais doit aussi consister en d'autres initiatives qui encouragent les jeunes à ne pas succomber aux attraits de l'idéologie terroriste et extrémiste.

Le Nigéria a toujours privilégié la tolérance, le respect mutuel et l'entente en tant que ciment liant ensemble les composantes de sociétés multiethniques, multiconfessionnelles et pluriculturelles. Là où cela fait défaut, les problèmes ne peuvent manquer de survenir. Les minorités ethniques et religieuses sont partie intégrante du tissu social du Moyen-Orient. Elles appartiennent à la région et y ont vécu pendant des millénaires. Elles ont le droit de continuer à vivre au sein de leurs communautés sans aucun problème, dans la paix, la sécurité et la dignité. Le droit de préserver leur identité religieuse et leur mode de vie est inaliénable.

Les atrocités commises par l'EIL sont sans précédent. Il a aveuglément tué et réduit en esclavage des innocents, prenant souvent sciemment pour cible les minorités. Il a détruit des structures et des symboles

religieux et culturels de valeur inestimable. Il a causé la destruction massive du tissu social et déplacé un grand nombre de leurs foyers, notamment les minorités ethniques et religieuses, provoquant ainsi des catastrophes humanitaires qu'il était possible d'éviter.

Les atrocités de l'EIIL indiquent qu'il faut que la communauté internationale intensifie d'urgence sa lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et d'autres formes d'intolérance et de xénophobie. Un message ferme et clair doit être adressé à toutes les organisations terroristes opérant en toute impunité et dans un froid mépris du droit à la vie et à la propriété. La communauté internationale, menée par le Conseil de sécurité, doit aussi faire preuve de fermeté s'agissant de lutter contre les forces de la violence et de la déstabilisation sans scrupules, et venir au secours des populations touchées en leur fournissant immédiatement une aide humanitaire et autres formes d'assistance.

La Constitution de 1999 du Nigéria reconnaît notre diversité et en tient compte en tant que nous formons une nation avec des lignes de partage ethniques et religieuses. La Constitution fournit un cadre sans exclusive dans lequel tous les citoyens ont le droit de jouir pleinement de toutes les libertés.

Le Nigéria se tient aux côtés de votre pays, Monsieur le Président, ainsi qu'aux côtés de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les autres formes d'influence négative et déstabilisante.

Le Président : Je rappelle aux orateurs qui vont venir qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum pour que le Conseil puisse mener ses travaux efficacement. Les délégations qui ont de longues déclarations doivent les distribuer sous forme imprimée et en prononcer une version abrégée dans la salle.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des émigrés du Liban.

M. Bassil (Liban) (*parle en arabe*) : Un grand merci tout d'abord à la France, protectrice historique et de tous les instants des minorités, pour ses efforts, son initiative d'aujourd'hui et les idées qu'elle a exposées. Un grand salut au Patriarche Sako et à notre sœur, M^{me} Vian Dakhil, modèle de la femme arabe militante et courageuse.

Pour pouvoir être présent parmi vous ici aujourd'hui, j'ai dû couper court à ma participation aux

travaux de la réunion de la Ligue des États arabes – et je suis le seul d'entre tous mes homologues à le faire – afin que nous trouvions ensemble un moyen de mettre un terme au génocide culturel que connaît notre région. Et je vais y retourner dès la fin de la présente séance – un retour aux sources en somme – pour veiller à ce que la région demeure celle de civilisations qui ne soient pas uniquement unies par la langue. La communauté internationale et la communauté arabe ont beau nous décevoir, nous continuerons de lutter, et notre peuple continuera de militer, pour préserver de la menace l'âme du Liban et du Moyen-Orient, c'est-à-dire leur culture. Nous sommes les fils d'une nation qui est passée par les plus grandes épreuves imposées par l'histoire. Une nation qui a tenu bon en comptant non pas sur les énergies de la force matérielle, mais sur sa culture uniquement.

Nous sommes le produit d'une civilisation phénicienne qui a inventé l'alphabet et l'a exporté dans le monde entier depuis ses ports commerciaux. Nous sommes le produit d'une identité orientale et d'une terre où se sont mêlées les religions célestes incarnées dans un être unique. Et nous sommes le produit d'un modèle libanais unique en son genre en matière de partage du pouvoir entre chrétiens et musulmans. Nous appartenons à un grand peuple qui, lorsqu'il a été martyrisé sur son propre sol, a porté un message d'espoir en tenant bon et qui, lorsqu'il a été expulsé de ses terres, a porté un message d'humanisme.

Nous venons ici de la terre des messages divins et du lieu du message, le Liban, un message de tolérance, de coexistence, de respect de l'altérité et d'humanisme, par contraste avec Daech, dépourvu d'humanité. Nous sommes une communauté appartenant à la lignée des prophètes et des messagers, sortie des ventres qui ont porté Moïse, Jésus et Mahomet. Nous sommes les petits-enfants de ceux qui sont nés et qui ont grandi en Orient, qui ont émigré en Occident et qui s'y sont intégrés, qui ont vécu au Liban, et qui y ont eu partage à ce qu'il a d'oriental et d'occidental. C'est pourquoi nous avons été persécutés. Notre seul tort c'est que, par un hasard génétique, nous sommes nés dans des groupes humains confessionnels, et nous pensions que l'ONU existait pour protéger nos semblables. Daech est la plus grande « Naksa » pour le système de sécurité collective.

L'exhortation apostolique nous commande de ne pas demander de privilèges, et nous ne sommes pas venus ici pour cela. Néanmoins, nous nous demandons : qu'est-il advenu des caractéristiques de notre région? Qu'est devenue la Mésopotamie – l'Iraq? Qu'est devenue

la Syrie – le pays des deux califats? Qu'est devenu le Liban – le pays situé de deux civilisations?. Pourquoi nos principes sont-ils sacrifiés sur l'autel des intérêts, et pourquoi sommes-nous massacrés par Daech et Israël, au vu et au su du monde, qui se contente de prendre note des faits et d'envoyer les rapports?. Nous nous demandons si la sélectivité de la communauté internationale et sa pratique du deux poids, deux mesures alimentent les tensions dans la région et le monde. Nous nous demandons également ce qu'il reste du droit international, de la justice internationale et du Conseil de sécurité international quand il n'y a plus ni droit, ni justice ni sécurité dans notre région.

Dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui sur les minorités, on se demande ce qu'il reste de la valeur des minorités, si elles vivent à la merci de l'idéologie de la majorité, si la réduction de leur nombre les conduit à une culture d'isolement minoritaire et si leur présence pour la présence n'est pas le chemin le plus court vers leur disparition. Que reste-t-il de la valeur des minorités quand leur nombre est passé de 2 millions à moins de 300 000 en Iraq, de 15 % à 1 % en Turquie, de 85 % à 12 % à Bethléem, et de 53 % à 2 % à Jérusalem; et quand 700 000 yézidis et chrétiens ont dû quitter Mossoul d'un coup? Qu'en reste-t-il si deux évêques ont été enlevés sans que personne ne bouge, si les Assyriens ont été poussés à l'exil suite à ce silence, et si les statues de Sargon l'Ancien, roi d'Akkad, ont été détruites à Mossoul et si la présidence de la République libanaise a été vidée de son pouvoir et que ses représentants ont été ridiculisés jusqu'à ce que l'on autorise uniquement la dhimma politique à y accéder? Reste-t-il une minorité si on permet à un État de naître au nom de l'islam, alors qu'il s'agit d'une interprétation radicale et fautive de l'islam?

Tout cela ne mérite-t-il pas l'activation d'un dispositif militaire qui aille au-delà de sorties aériennes, ainsi qu'un appui aux armées légitimes qui combattent au sol et dont les membres meurent en martyrs, comme c'est le cas de notre héroïque Armée libanaise? Tout cela ne mérite-t-il pas l'activation du dispositif de justice internationale au-delà d'une déclaration, et l'appui à la démarche du Liban auprès de la Cour pénale internationale? Tout cela ne mérite-t-il pas une résolution du Conseil de sécurité, au-delà d'une séance du Conseil, pour laquelle nous remercions la France. Le niveau de représentation à la présente séance illustre néanmoins l'importance de l'attention internationale accordée à la survie des minorités et au dialogue des civilisations.

Nous ne sommes pas ici pour défendre des groupes ou des religions, mais des principes et des modes de vie. Le christianisme est une culture de vie et un ensemble de valeurs humaines qui concernent tout le monde. Pense-t-on que le christianisme perdurera dans le monde s'il n'y a plus de chrétiens sur la terre du Christ et que la fontaine continuera de jaillir si sa source est asséchée? Pense-t-on que l'islam perdurera s'il est déformé dans notre région et diabolisé en Occident et que l'on est aux prises avec des massacres partout dans le monde? Pense-t-on que le judaïsme, même avec la création d'une unique entité repliée sur soi et rejetant l'Autre, peut, seul, porter le message du bien face au mal? Pense-t-on que la liberté signifie uniquement que nous devons tolérer que Marie et Jésus soient dénudés et Mohammed outragé dans des dessins alors que sont uniquement poursuivis en justice ceux qui prononcent une quelconque parole antisémite?

Pense – t-on que la notion d'intégration se limite simplement à l'assimilation de l'oriental à l'Occident et au retour du musulman au Machrek et que cela n'engendrera pas une violence entre les civilisations des deux rives de la Méditerranée? En effet, la valeur de cet oriental tient au fait qu'il perdure sur son territoire car il préserve la pluralité et la diversité et empêche que la région ne se transforme en zones confessionnelles uniques, dépouillées de leur identité, méconnaissant leurs messages humains, luttant entre elles et toutes en lutte contre l'Occident. Cet oriental n'apportera pas grand-chose à la baisse démographique en Occident s'il s'y ajoute. Et le bon accueil qui lui sera réservé dans les ambassades, les aéroports et les ministères de l'intérieur ne le protégera pas et ne protégera pas son avenir; sa résistance, sur sa terre, est ce qui le protège, protège sa civilisation et protège l'Occident et ses sociétés.

Nous sommes venus ici aujourd'hui pour demander plus qu'une déclaration. Premièrement, nous demandons l'élaboration d'un projet de résolution international, garantissant la protection des minorités en Orient et fixant des lignes rouges géographiques et morales, qui doit être un outil de mise en œuvre commun à tous les États et être dissuasif pour tous les groupes. Deuxièmement, nous demandons plus qu'une position encourageant l'émigration des groupes constitutifs du Machrek – Arméniens, Kurdes, Turkmènes, Assyriens, Chaldéens, Syriaques, yézidis, Shabaks, sabéens et druzes – nous demandons le retour de ceux qui ont été poussés à l'exil par ceux qui sont pareils à Daech depuis le XIX^e siècle.

Troisièmement, nous demandons plus qu'une contribution à une organisation de réfugiés et plus qu'un fonds de développement pour reconstruire les murs. Nous demandons un fonds des Nations Unies pour la reconstruction de civilisations détruites, de peuples exilés, de cultures attaquées dans les laboratoires de la réalpolitique. L'émigration est le dépouillement de la source. Et nous sommes la source, la jonction et ce qui tranche dans notre région. Nous ne sommes pas prêts à renoncer à ce que nous sommes.

Israël, père légitime de Daech depuis des dizaines d'années, appelle, avec Daech, à la guerre alors que nous sommes les enfants de la civilisation et que nous appelons à la paix. Il faut préserver avec nous notre civilisation, notre identité et notre culture. Il faut nous prendre plus que du pétrole et des ressources. Nous offrons aussi l'affection, le bien, la paix et la culture. Notre présence sur notre terre est un acte de foi. Nous sommes les enfants de la foi, et le diable qu'est Daech ne prendra pas le dessus sur nous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche.

M. Kurz (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat très important. Nous assistons en ce moment à une poussée alarmante de l'extrémisme au nom de la religion. Les tensions entre différentes communautés religieuses au sein de nos sociétés montent. Un coup d'œil rapide sur Facebook indique que les jeunes, en particulier, semblent être la cible de la radicalisation. Cette évolution dangereuse montre qu'un des plus grands défis pour ma génération est de préserver la cohésion de nos sociétés.

La situation est particulièrement inquiétante au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – des régions qui souffrent du terrorisme de Daech. Les terroristes y réduisent des enfants en esclavage, y violent des femmes et y décapitent des hommes. Les minorités souffrent particulièrement, notamment les yézidis et les chrétiens. Plus de 50 % des chrétiens d'Iraq ont disparu au cours des 10 dernières années. Les chrétiens sont déjà le groupe religieux le plus persécuté au monde, puisqu'ils sont 100 millions à être victimes de persécution. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement le plan d'action proposé par la présidence française à cet égard. Nous devons également appeler par leur nom les actes choquants commis par Daech. Ce sont des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité,

et même des actes de génocide. Ces actes ne doivent pas rester impunis. En conséquence, le Conseil de sécurité doit sans tarder renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale.

En Autriche, de nombreuses personnes estiment que Daech est une menace lointaine qui ne concerne que le Moyen-Orient. Cependant, Daech a déjà pénétré dans nos foyers par le biais de Youtube, Facebook et Twitter. Il recrute des combattants étrangers dans le monde entier, et les attaques commises à Paris et Copenhague ont montré que personne n'est à l'abri. Daech menace nos partenaires au Moyen-Orient, il représente une menace à la sécurité internationale en général et constitue une menace directe pour nos sociétés.

L'Autriche prend des mesures et intensifie sa coopération internationale avec les pays des Balkans occidentaux. La semaine dernière, nous avons adopté un plan d'action pour lutter contre le djihadisme en collaboration avec tous les États des Balkans occidentaux. Ce plan prévoit notamment le renforcement de la coopération entre les autorités chargées de faire appliquer les lois, de la sécurité aux frontières, et une action commune en vue de retirer le contenu terroriste d'Internet.

Si nous voulons parvenir à apaiser les tensions au sein de nos sociétés, il ne suffit pas de lutter contre Daech. Nous devons faire plus. Premièrement, nous devons affirmer clairement qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre les mondes occidental et musulman, ou entre des croyances religieuses. Il s'agit plutôt d'un conflit entre nous tous et le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons défendre la liberté et la coexistence religieuses et. Aucune loi naturelle ne dit que musulmans, juifs et chrétiens ne peuvent pas cohabiter dans la paix. Nous devons donc utiliser toutes les voies de dialogue interculturel et interreligieux, et nous devons encourager les chefs religieux de chaque pays à faire entendre leur voix lorsque des personnes sont persécutées pour leurs croyances.

Troisièmement, nous devons également être crédibles et vivre selon nos valeurs. Nous devons dire sans équivoque que la diversité fait partie intégrante de notre culture. Par exemple, un débat est en cours pour déterminer si l'islam fait ou non partie de l'Europe. La réponse est claire : oui, il en fait partie, de la même manière que le judaïsme et la chrétienté font partie du Moyen-Orient. Il est possible d'être un citoyen fier d'appartenir à l'Europe tout en étant un musulman

convaincu. Ceci est également vrai pour n'importe quel autre groupe religieux partout dans le monde.

Nous ne devons pas laisser nos sociétés se diviser. Nous devons lutter contre toutes les formes d'intolérance et de radicalisation, et nous devons être unis dans notre lutte contre le terrorisme. Dans tous les domaines susmentionnés, l'ONU peut et doit jouer un rôle encore plus important. Je puis assurer le Conseil que l'Autriche continuera de contribuer à ces efforts avec tous les moyens dont elle dispose.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État des affaires étrangères et consulaires du Canada.

M^{me} Yelich (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Laurent Fabius, d'avoir réuni aujourd'hui le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

Il est essentiel d'aborder la persécution à grande échelle menée contre des groupes religieux et ethniques au Moyen-Orient et dans les pays avoisinants, particulièrement celle dont se rendent coupables le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ainsi que d'autres groupes terroristes.

Surnommée le berceau de la civilisation, la région est depuis longtemps le théâtre d'une grande diversité culturelle et religieuse, caractérisée par la coexistence de musulmans sunnites et chiites, de chrétiens, de yézidis, et de bien d'autres groupes religieux. L'EIIL et d'autres groupes terroristes tentent d'éradiquer cette diversité. En août dernier, nous avons constaté avec effroi que des dizaines de milliers de yézidis s'étaient retrouvés coincés sur le mont Sinjar, fuyant pour sauver leur vie. En février, nous avons été témoins de la décapitation de 21 coptes en Libye, assassinés par l'EIIL pour nulle autre raison que leur religion. Plus récemment, l'EIIL a enlevé des centaines de chrétiens assyriens dans le nord-est de la Syrie. Le groupe a détruit des églises, des monastères et autres lieux revêtant une importance religieuse particulière, y compris le tombeau de Jonas – un site vénéré tant par les chrétiens que par les musulmans. Cette semaine marque également le premier anniversaire de la profanation de lieux religieux arméniens chrétiens à Kassab, en Syrie, par des terroristes affiliés à Al-Qaïda. Et, bien entendu, l'EIIL et son idéologie fondée sur la haine ont directement menacé les citoyens de divers pays, y compris le Canada. Ce sont des attaques perpétrées contre la communauté mondiale, et selon certaines

estimations, la disparition quasi totale des chrétiens de la région se joue actuellement.

Le rapport le plus récent du Haut-Commissaire aux droits de l'homme est sévère. Il indique que l'EIIL pourrait avoir commis les trois crimes internationaux les plus graves, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Nous l'avons entendu une fois de plus aujourd'hui : la persécution religieuse et l'expansion territoriale de l'EIIL ont donné lieu à des actes de barbarie, y compris des exécutions, des actes flagrants de violence sexuelle et sexiste et des déplacements massifs de population.

Le Canada condamne très sévèrement ces gestes. Ils portent atteinte à la dignité humaine, à nos valeurs communes et aux principes mêmes sur lesquels fut fondée l'ONU. Nous sommes solidaires des victimes, dont le seul crime présumé a été de s'opposer à l'idéologie tordue de haine et d'oppression qui anime l'EIIL. Si rien n'est fait, ce cancer qu'est l'extrémisme ne pourra que se développer et se propager. Nous ne pouvons pas refuser d'agir; nous devons protéger nos citoyens et nos principes, appuyer les populations de la région qui s'efforcent de préserver le pluralisme et la diversité que nous valorisons, et amener les auteurs de ces crimes odieux à rendre compte de leurs actes.

De concert avec ses alliés et partenaires dans la région, le Canada entend soutenir l'État iraquien, maintenir la stabilité dans la région et mettre fin à la campagne de terrorisme de l'EIIL. Naturellement, le Canada se joint aux efforts internationaux pour lutter contre l'EIIL et pour assurer la sécurité des Canadiens. C'est pour cette raison que récemment, le Ministre des affaires étrangères du Canada a déposé une motion au Parlement demandant de prolonger notre mission contre l'EIIL.

Les activités de l'EIIL reflètent malheureusement une tendance mondiale à la persécution accrue des minorités religieuses et aux restrictions croissantes de la liberté de religion ou de croyance. Par l'entremise du Bureau de la liberté de religion du Canada, nous faisons les porte-parole des groupes religieux persécutés en luttant contre la haine religieuse et en défendant le pluralisme. Nous n'avons jamais eu autant besoin de tels efforts. Sans la tolérance et la liberté religieuse, on ne peut guère espérer l'instauration d'une démocratie stable fondée sur le respect des droits de la personne et la primauté du droit. Voilà pourquoi la menace persistante de persécution religieuse que fait peser l'EIIL est si grave. Non seulement les tueries et les

déplacements de masse cherchent à effacer la présence des groupes religieux et ethniques, mais ils sapent aussi les fondements d'une paix et d'une stabilité durables.

En conséquence, le Canada estime comme primordiales la protection des groupes religieux persécutés et la promotion de la liberté religieuse, car elles s'inscrivent dans une perspective de paix et de sécurité et des droits de la personne. Nous saluons donc l'initiative de la France de convoquer le débat d'aujourd'hui. Nous soutenons les efforts redoublés fournis par l'ONU et le Conseil afin d'aborder la persécution pour des motifs religieux ou ethniques. Ces efforts incluent les séances d'information par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation en Iraq et dans les régions avoisinantes, ainsi que le mandat du Conseil sur la prévention des conflits, étant donné que les restrictions imposées à la liberté de religion ou de croyance alimentent les conflits et l'extrémisme. Nous soutenons également les efforts déployés pour forcer les auteurs de violations flagrantes des droits de la personne à rendre compte de leurs actes, et pour imposer des sanctions à ceux qui fournissent un soutien financier et matériel à des groupes terroristes comme l'EIL. Le Canada appuie en outre la recommandation du Haut-Commissaire aux droits de l'homme voulant que le Conseil de sécurité traite avec la plus grande fermeté toute information révélant la possibilité de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La séance d'aujourd'hui nous donne l'occasion de prendre position pour une cause juste et de défendre les valeurs de liberté, de pluralisme et de respect mutuel – des valeurs qui renvoient à une vérité universelle enracinée dans la dignité inaliénable de tous les peuples. Nous devons combattre et discréditer l'idéologie extrémiste de l'EIL, qui se forge une culture d'impunité et de violence et qui aspire à dominer par l'intimidation brutale et barbare. Nous devons intervenir en faveur de la diversité religieuse et ethnique, que l'EIL cherche à détruire, et, dans nos efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient, nous devons reconnaître l'importance de la liberté de religion ou de croyance.

Le Président : Je donne la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie.

M. Hovakimyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence française du Conseil de sécurité, et M. Fabius en particulier, d'avoir pris l'initiative opportune de consacrer un débat

à la situation des groupes ethniques et religieux qui se détériore dans certaines parties du Moyen-Orient.

Nous sommes confrontés à une nouvelle menace en constante évolution au Moyen-Orient; elle prend la forme de violations graves et massives des droits de l'homme à l'endroit des groupes ethniques et religieux et de leurs membres. Il est regrettable de constater qu'à la veille du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, après avoir déployé des efforts aussi considérables pour renforcer la paix et la sécurité, la tolérance, la prospérité, les droits et les libertés fondamentales, nous nous heurtons à cette vague émergente de violence, de vandalisme et de haine dans une partie du monde qui est le berceau de la civilisation mondiale.

Il y a 100 ans, trois pays, actuellement membres permanents du Conseil de sécurité, ont inventé la notion de « crime contre l'humanité et la civilisation » s'agissant de l'extermination massive d'un groupe religieux et ethnique au Moyen-Orient. Malheureusement, l'usage de ce terme s'applique toujours aux réalités actuelles. Les actions concertées menées par des groupes terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers, pour priver les groupes religieux et ethniques de leur vie, de leurs biens, de leur religion, de leur culture et de leur mémoire peuvent effectivement être qualifiées de crimes contre l'humanité et la civilisation.

Le 21 mars 2014, des groupes terroristes associés à Al-Qaida ont attaqué la ville millénaire de Kessab, peuplée majoritairement d'Arméniens et située à la frontière entre la Syrie et la Turquie, expulsant de force la population locale. Les groupes extrémistes ont profané et vandalisé le patrimoine religieux et culturel arménien de la ville de Kessab. D'autres actes de violence ont été perpétrés à l'encontre de chrétiens et d'autres minorités, notamment la décapitation de 21 coptes égyptiens et les attaques brutales lancées contre les Assyriens en Syrie, ou encore le meurtre et l'oppression de la minorité yézidie par le groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) dans la région de Sinjar en Iraq. Nous avons tous vu l'enregistrement vidéo effroyable montrant des militants brisant des statues vieilles de 2 700 ans dans le musée de Mossoul, puis la destruction barbare du musée de Ninive et d'autres antiquités artistiques et culturelles en Iraq et en Syrie.

La mise en œuvre intégrale des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) est essentielle pour prévenir les violations graves et massives des droits de l'homme commises contre les groupes religieux et ethniques. L'Arménie, en tant que nation qui a survécu

au premier génocide du XX^e siècle, a la responsabilité morale de protéger les droits collectifs et individuels des groupes religieux et ethniques et de leurs membres, en particulier dans les situations où leur survie est en jeu.

La prévention du génocide est une priorité pour l'Arménie. Au cours des dernières années, nous avons essayé d'intégrer les questions de la prévention du génocide aux efforts de coopération internationale en matière de sécurité et de droits de l'homme. Nous nous félicitons que le Conseil des droits de l'homme ait adopté par consensus, il y a deux heures, une importante résolution sur la prévention du génocide, parrainée par l'Arménie et 64 autres États. Les questions relatives à l'éducation et à la mémoire du génocide sont importantes dans la prévention des atrocités de masse contre les groupes religieux et ethniques. Ce n'est pas un hasard si ceux qui s'adonnent à des atrocités de masse contre les groupes religieux et ethniques s'associent à la négation et à la justification des précédents génocides.

Le 24 avril, puis tout au long de l'année, le centenaire du génocide arménien dans l'Empire ottoman sera commémoré dans le monde entier. Une ville syrienne, Deir es-Zor, et son désert environnant étaient la destination finale de la marche de la mort pour des centaines de milliers de victimes du génocide arménien. Chaque année, l'église arménienne des Saints Martyrs à Deir es-Zor, sanctuaire où reposaient les dépouilles de nombreuses victimes, constituait habituellement l'un des principaux lieux de commémoration. Cependant, en cette année du centenaire, il ne sera pas possible de rendre hommage aux victimes à Deir es-Zor car, en septembre 2014, des groupes terroristes ont détruit l'église et vandalisé le lieu saint. La destruction de l'église des Saints Martyrs est un lien symbolique entre les crimes anciens et nouveaux. Face à la résurgence incessante de ces exactions dans le temps et l'espace, nous devons faire montre de notre solidarité humaine sans faille envers les victimes de ces crimes. Au nom de l'humanité et de la civilisation, nous devons combattre et vaincre la peur, la déshumanisation et la dénégation.

Nous sommes ici aujourd'hui tout d'abord pour condamner fermement les violations que nous avons pu observer ces derniers temps au Moyen-Orient, mais aussi pour nous engager pleinement à lutter contre l'EIL, le Front el-Nosra et les autres entités associées à Al-Qaïda. La communauté internationale doit œuvrer d'arrache-pied pour combler les lacunes en matière de protection des groupes ethniques et religieux, et pour faire en sorte que leurs membres puissent jouir de leurs

droits et libertés fondamentaux, et continuer ainsi à apporter leur précieuse contribution à l'humanité et à la civilisation.

Le Président : Je donne la parole au Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme.

M. Lambrinidis (Union européenne) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

En février dernier, le Conseil de sécurité a fermement condamné les actes terroristes barbares perpétrés par les militants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), ou Daech, et a réaffirmé sa détermination à vaincre ce groupe extrémiste.

(l'orateur poursuit en anglais)

C'est en effet mon premier point : la condamnation. Nous devons condamner sans équivoque ces actes de violence, comme nous venons de le faire dans cette salle. Tout le monde doit le faire : les personnalités politiques, quelles que soient leurs convictions; les peuples, quelle que soit leur appartenance ethnique; et les chefs religieux, quelle que soit leur croyance. Cette condamnation vient couper l'herbe sous le pied de ceux qui pensent pouvoir justifier leur recours à la violence. Nous avons souligné l'importance de préserver le caractère multiethnique, multireligieux et multiconfessionnel des sociétés syrienne et iraquienne.

L'Union européenne appuie les efforts et les initiatives entrepris à l'échelle internationale pour résoudre ces problèmes, et se félicite de la séance organisée aujourd'hui au niveau ministériel sur la question. Je voudrais également adresser nos chaleureuses félicitations à la France. C'est à l'unisson que nous appuyons l'action du Conseil, en particulier ses résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), et appelons tous les pays à les mettre en œuvre sans tarder dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Cela m'amène à mon deuxième point. Le respect des droits de l'homme, la promotion de sociétés démocratiques et sans exclusion, et l'appui à des sociétés civiles dynamiques sont les seuls moyens de garantir pleinement la sécurité et la stabilité à tous les peuples de la région. Cette obligation est encore plus grande lorsqu'il s'agit de protéger les droits des filles et des femmes. Les terroristes détestent ces mesures, car elles les privent du monopole du pouvoir. Les droits de l'homme donnent du pouvoir aux faibles, et les terroristes

n'en veulent pas. Si l'on veut lutter contre le terrorisme, il suffit de voir ce qu'ils abhorrent et de l'encourager. Si nous voulons lutter contre le terrorisme, soutenons les droits de l'homme. Si nous voulons lutter contre le terrorisme, éduquons les filles. Si nous voulons lutter contre le terrorisme, renforçons le pouvoir d'action des femmes.

Mon troisième point est que nous devons rejeter les discours extrémistes. Lutter contre le terrorisme signifie lutter contre les endroits où résonne l'extrémisme. C'est assurément là un défi de sécurité, mais il ne faut pas oublier ses dimensions politiques, sociales et culturelles. Nous devons redoubler d'efforts pour tendre la main à ceux qui pourraient succomber au discours de l'extrémisme violent. Si nous voulons mettre un terme au cycle de la violence et des violations des droits de l'homme, nous devons aussi nous attaquer à leurs causes profondes et nous attacher encore davantage à la mise en œuvre de l'ensemble des droits de l'homme.

Mon quatrième point est qu'au Moyen-Orient, les violations graves commises contre la population civile requièrent l'application du principe de responsabilité, la justice et la fin de l'impunité. L'Union européenne salue le neuvième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/28/69), et condamne les crimes contre l'humanité ainsi que les violations des droits de l'homme et les exactions qui y sont relatées, lesquelles sont commises notamment par le régime d'Al-Assad et par les groupes terroristes. Nous sommes favorables au renouvellement du mandat de la Commission d'enquête. Nous sommes également favorables à ce que des éléments de preuve soient recueillis pour les crimes commis en Syrie afin de veiller à ce que tous les responsables répondent de leurs actes.

L'Union européenne renouvelle son appel au Conseil de sécurité à renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale. Nous tenons également à user de cette occasion pour rendre un hommage particulier aux défenseurs syriens des droits de l'homme, et notamment aux femmes qui défendent les droits de l'homme, pour leur extraordinaire engagement et leurs efforts inlassables afin de rendre compte des violations des droits de l'homme. Les actes de l'État islamique d'Iraq et du Levant, ou Daech, en Iraq, en Syrie et ailleurs, sont atroces et ne sauraient rester impunis. Et ils ne le resteront pas.

Mon cinquième point porte sur le droit fondamental que constitue la liberté de religion et de conviction. L'enlèvement de plus de 200 Assyriens chrétiens dans la province d'Hassaké, en Syrie, à la fin de février, n'est que l'exemple le plus récent dans la longue liste des exactions brutales commises par Daech qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité selon la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Tous ces actes sont commis en violation absolue du droit international des droits de l'homme et vont directement à l'encontre de la liberté de religion et de conviction, laquelle inclut le droit des personnes de toutes confessions de vivre et de pratiquer leur religion en toute liberté – ou de ne pas croire, en l'occurrence –, sans craindre l'intolérance ou des attaques. Dans ce contexte, l'Union européenne tient à faire part de sa profonde reconnaissance au Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, M. Heiner Bielefeldt, pour le travail qu'il effectue, notamment avec son dernier rapport (A/HRC/28/66), ainsi, qu'au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, et au Haut-Commissariat.

Par le nombre, les premières victimes de Daech sont les musulmans sunnites. N'oublions pas cette réalité. Parallèlement, il est clair que Daech fait peser une menace spécifique et plus délibérée sur les minorités de la région – les chrétiens, mais également les yézidis, les Shabaks et d'autres groupes. Daech s'efforce de convaincre qu'il s'agit d'une guerre de civilisations, mais évidemment rien n'est plus faux. Ce n'est pas une guerre de civilisations qui a abouti à des atrocités terroristes – ce sont des atrocités terroristes qui s'efforcent de déclencher une guerre de civilisations entre nous. Nous ne pouvons pas les laisser faire. Nous ne les laisserons pas faire. Si nous tombons dans ce piège, nous faisons le jeu des terroristes. Cela ne se produira évidemment pas.

Mon sixième point est que nous devons également dénoncer les attaques qui visent – et qui détruisent – les sites qui font partie du patrimoine mondial, ainsi que le trafic de biens culturels. C'est pourquoi nous avons, à de très nombreuses reprises, fait part de notre détermination à circonscrire Daech et à en venir à bout, et à contribuer autant que faire se peut, au niveau individuel des États membres et à l'échelon collectif de l'Union européenne, aux efforts de la coalition mondiale.

J'en viens enfin à mon septième et dernier point. Une intervention militaire est essentielle mais, à elle

seule, elle ne suffit pas. Il est nécessaire de s'attaquer à la violence sous-jacente en Syrie et en Iraq, qui a donné un ancrage aux groupes terroristes. C'est là qu'intervient la stratégie de l'Union européenne pour lutter contre ce fléau. Lors de la dernière réunion du Conseil des affaires étrangères, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Union européenne ont adopté une stratégie qui établit comment l'Union projette de lutter contre la menace que fait peser l'EIIL et d'aider à restaurer la paix et la sécurité en Syrie et en Iraq. L'Union européenne vise à un effort global portant sur la dynamique sous-jacente des conflits, en appliquant des mesures diplomatiques et en appuyant les réformes politiques, le développement économique et la réconciliation entre les différents groupes ethniques.

Pour 2015 et 2016, la Commission européenne a affecté 1 milliard d'euros à la mise en œuvre de cette stratégie. Nous assurerons également le suivi des conclusions du Sommet de Washington sur la lutte contre l'extrémisme violent, en particulier en favorisant la coopération. Cela inclut des campagnes d'éducation, en se rapprochant des communautés locales, en particulier dans la région de la Corne de l'Afrique. Nous avons tenu à Kampala, du 17 au 20 mars 2015, la session plénière du Groupe de travail pour la Corne de l'Afrique du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

(l'orateur reprend en français)

Je voudrais enfin ajouter un dernier mot sur la paix et la stabilité durables. Nous sommes en pleine discussion concernant l'action qui sera menée avec le programme pour l'après-2015. Un agenda vecteur de réelles transformations doit aborder l'importance de la paix dans la société et de l'élimination de la violence. Il ne peut y avoir de paix sans développement et sans respect des droits de l'homme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Christodoulides (Chypre) (parle en anglais) : Pour commencer, je voudrais féliciter la France d'avoir eu l'initiative d'organiser ce débat public opportun, consacré aux plaies béantes que sont les attaques et exactions commises pour des raisons ethniques ou religieuses au Moyen-Orient.

Chypre s'aligne sur la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter certaines observations à titre national.

Il y a environ un siècle, le poète Constantin Cavafy, qui vivait à Alexandrie, en Égypte, parlait, dans son poème *Retour de Grèce*, de « notre mer : / eaux de Chypre, de Syrie et d'Égypte, / eaux bien-aimées de nos patries », et, dans la suite du poème, écrivait : « Le sang de la Syrie et de l'Égypte / qui coule dans nos veines, n'en ayons pas honte! Il nous faut l'honorer et nous enorgueillir! » Je cite ce poème car il est l'un des nombreux exemples de la richesse culturelle du Moyen-Orient, berceau de grandes civilisations et religions et aire de fermentation et de fécondation spirituelles. Cette mosaïque culturelle est le produit de milliers d'années de coexistence, même en temps de conflit, dans une région qui a toujours été une pomme de discorde entre les puissances régionales et internationales.

Aujourd'hui, nous sommes une fois encore témoins de très grands troubles au Moyen-Orient. Le présent débat est l'occasion de réfléchir aux causes profondes de ces perturbations. Pour ce faire, nous ne devons pas tomber dans le piège qui consiste à nous restreindre à l'évolution de la situation dans une région spécifique. De nos jours, les affrontements ethniques et religieux sont la cause ou le prétexte de la quasi-totalité des conflits dans le monde. Ces mêmes motifs sont invoqués pour servir de fondement idéologique au terrorisme, à l'intolérance, à la discrimination, au racisme et à toutes les formes de haine. Si ce fléau n'est pas combattu avec détermination, si rien n'est fait pour y remédier, il aura bientôt des retombées telles que la situation tout entière ne pourra plus du tout être maîtrisée.

L'époque exige que des mesures courageuses soient prises par tous les États, individuellement, et par la communauté internationale, collectivement. Rien de ce dont nous sommes témoins dans la vaste région du Moyen-Orient, particulièrement au lendemain de l'émergence de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ou Daech, et des atrocités indicibles qui ont été commises, ne doit nous laisser indifférents ou passifs.

Alors que le conflit syrien entre dans sa cinquième année, il est évident que l'oppression, l'intolérance et l'absence d'inclusion qui régnaient de longue date ont fait le lit du terrorisme. La violence incompréhensible causée par l'EIIL/Daech et les autres groupes terroristes, ainsi que par les diverses milices, a provoqué une immense crise humanitaire. Il est vital que la communauté internationale envoie des messages clairs et forts qui condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que

ceux qui organisent, financent ou appuient les actes de terrorisme.

En Iraq, bien que la situation semble désormais proche d'être maîtrisée, il reste encore beaucoup à faire. L'EIIL/Daech ne pourra être vaincu que si l'unité politique et un combat commun contre le terrorisme prévalent. Chypre estime qu'il est crucial de régler la crise politique et sécuritaire du pays pour préserver non seulement sa stabilité, mais également la sûreté et la sécurité régionales. Les récents actes de terrorisme d'une atroce brutalité en Libye ont mis une nouvelle fois en lumière le fait que le terrorisme ne connaît pas de frontières. Nous avons vu combien l'EIIL sème la destruction en Iraq et en Syrie, et il a malheureusement trouvé un autre terrain fertile dans l'instabilité croissante qui règne dans la Libye de l'après-révolution. La gravité de la situation en Libye doit inciter à agir pour appuyer le processus politique dans ce pays. Pour restaurer la stabilité, un règlement politique de la crise libyenne est une condition *sine qua non*.

Le problème de la persécution religieuse atteint son paroxysme dans certaines régions du Moyen-Orient en cette époque troublée, en particulier là où le conflit fait rage et où les groupes terroristes extrémistes s'activent. Il est extrêmement important d'adopter une attitude déterminée pour défendre partout le principe de la liberté de religion. La croyance religieuse est au fondement de nombreuses identités humaines. La liberté de croyance doit être défendue, que les attaques soient le fait de régimes totalitaires athées ou de théocraties. Pour les croyants, la croyance en Dieu est inséparable de leur compréhension des êtres humains. Cela étant, il ne faut jamais permettre que les droits de Dieu piétinent les droits de l'homme.

Nous nous sommes joints à la coalition internationale contre le terrorisme et nous avons oeuvré activement en faveur des actions visant à protéger les communautés ancestrales et les minorités religieuses et ethniques du Moyen-Orient. Notre rôle traditionnel d'élément constructif et stabilisateur dans la région est reconnu de tous.

Il relève de notre devoir envers l'humanité et de nos valeurs communes d'adopter en tout temps un rôle politique plus dynamique afin de sauver les générations futures du fléau de la haine aveugle. Pour nous, c'est également une responsabilité historique vis-à-vis de nos ancêtres et des eaux bien-aimées où baignent nos patries.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Gokcen (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. La version intégrale de ma déclaration sera distribuée.

Je voudrais pour commencer transmettre à S. E. le Ministre des affaires étrangères français, M. Fabius, l'expression de la vive gratitude du Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Iyad Madani, pour son initiative et pour son aimable invitation. Malheureusement, M. Madani, qui devait participer aujourd'hui au Sommet arabe, n'a pas été en mesure de prendre part en personne à cet important débat public.

Les événements alarmants auxquels nous assistons en Syrie et en Iraq ne doivent pas être vus comme un face-à-face entre civilisations ou entre religions. Ces tragédies et cette violence frappent chacun des citoyens de ces pays, où ils provoquent des pertes humaines considérables et de grandes souffrances. Toutefois, l'engagement de la campagne de terreur de Daech, qui cible en particulier les citoyens iraqiens chrétiens et yézidis, expulsés de force sous peine d'être exécutés, constitue une menace grave, destinée à déchirer le tissu social de la population iraquienne.

Le Secrétaire général de l'OCI a condamné publiquement en toute occasion l'inhumanité des actes perpétrés par Daech et les déplacements forcés, qu'il a qualifiés de crimes intolérables. Il a également déclaré sans détour que les pratiques de Daech n'avaient rien à voir avec l'islam et ses principes, qui appellent à la justice, la bonté, la justice, la liberté de religion et la coexistence.

Les chrétiens et les autres minorités religieuses du Moyen-Orient sont un élément constitutif de leur pays, en tant que citoyens dotés ou censés être dotés d'une égalité de droits à la sécurité, au bien-être et à une vie décente, comme tous leurs compatriotes. Ils font partie intégrante du tissu social, de la culture, des luttes et des acquis, ainsi que du paysage ancien et futur de leur pays. En outre, dans la droite ligne de la tradition profondément ancrée de coexistence dans la région, le clergé chrétien en Iraq et en Syrie a vécu dans l'honneur et la dignité et a partagé avec enthousiasme les aspirations de ses compatriotes à la paix et à la prospérité. Les minorités religieuses et ethniques du

Moyen-Orient constituent des atouts précieux pour leurs pays. Ce serait pour ces derniers une grande perte, comme pour toute l'humanité, que ces exemples inappréciables de pluralisme religieux, de coexistence harmonieuse et de multiculturalisme dans la région soient perdus.

Il est absolument primordial que les chefs religieux, en tant que figures morales de leur communauté, jouent un rôle responsable dans le maintien de la paix et de l'harmonie entre communautés. À cet égard, je voudrais souligner deux initiatives importantes appuyées par l'OCI où les chefs religieux de la région se sont unis en solidarité.

Premièrement, le conseil interreligieux régional de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Conseil des religions pour la paix dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, reste le seul mécanisme multiconfessionnel régional dirigé par les chefs religieux des communautés religieuses de la région, dans l'objectif de faire progresser la citoyenneté, la liberté de religion et la protection des minorités. Au fil d'un processus composé d'une série de consultations, il a élaboré, spécialement pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord mais à titre séparé, des garanties religieuses musulmanes, chrétiennes et juives destinées à soutenir la citoyenneté, ainsi que la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme, parrainée par l'OCI, sur la protection des minorités vulnérables.

Deuxièmement, les communautés religieuses d'Iraq, de Syrie, et de l'ensemble de la région du Moyen-Orient, dans une manifestation sans précédent de solidarité religieuse, ont été conviées par le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel à une conférence organisée à Vienne le 19 novembre 2014 sous le titre « Unis contre la violence commise au nom de la religion ».

À l'issue de la conférence, les chefs religieux des communautés sunnite, chiite, chrétienne, mandéenne et yézidie de tout le Moyen-Orient ont publié conjointement la déclaration de Vienne, sous le titre « Unis contre la violence commise au nom de la religion », pour dénoncer d'une seule voix tous les actes de violence perpétrés au nom de la religion. Ils ont appelé la communauté internationale à protéger la diversité de religion et de culte en Iraq et en Syrie. C'est un événement à saluer, où les chefs religieux représentant les différentes religions d'une région en crise ont parlé d'une seule voix pour

dénoncer l'oppression, la marginalisation, la persécution et les massacres commis au nom de la religion.

Pour terminer, je voudrais dire que les événements récents au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est, en particulier, nous ont montré qu'en dépit de tous les efforts positifs déployés en faveur de l'approfondissement et de la transformation du dialogue interconfessionnel en coopération concrète, nous devons être conscients que l'exploitation à des fins politiques des convictions religieuses et des sentiments d'injustice et des ressentiments peuvent aisément infléchir les conflits en les teintant de connotations religieuses. Nous devons encourager les initiatives interconfessionnelles afin de développer les capacités et les mécanismes susceptibles de jouer un rôle de prévention dans ce type de situations dangereuses.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous souhaitons, avant toute chose, saluer la participation de votre Ministre des affaires étrangères au présent débat public consacré à un sujet, la question de la persécution de minorités et de la nécessité de préserver la diversité culturelle, en l'occurrence dans la région du Moyen-Orient, qui concerne l'ensemble de la communauté internationale. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que les autres intervenants principaux des importants exposés qu'ils ont présentés au début de ce débat.

Le Guatemala croit fermement que la diplomatie et le dialogue sont le meilleur moyen de parvenir à une solution à long terme dans chacun des conflits que connaît la région du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'un règlement politique des différends qui divisent depuis des années cette région est la seule voie pouvant conduire à une stabilité et une sécurité durables.

Toutefois, nous devons être conscients que les situations de conflit dans la région revêtent désormais un caractère plus complexe avec, dans la majorité des cas, la participation d'acteurs non étatiques qui modifient le contexte et compliquent les situations. Au fil du temps, les affrontements, les batailles et les morts qui s'accumulent dans les rues de nombre de villes du Moyen-Orient ont installé un climat de terreur au sein de la population civile et dévaluent chaque jour davantage ce qui constitue les éléments fondamentaux de la condition humaine. Notre émotion est grande face

à toutes ces morts inutiles, en particulier de femmes et d'enfants, ainsi que face à la violence ethnique et religieuse qui déchire la région. Mon pays condamne catégoriquement tous les actes de violence.

Depuis près de quatre ans se multiplient les rapports faisant état de la violence exercée par les groupes non étatiques et terroristes, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes associés, contre les populations civiles du Moyen-Orient. Ces groupes se rendent coupables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et peut-être de crimes de génocide à l'encontre des minorités ethniques et religieuses de la région. Les communautés chrétienne, yézidie, kurde, turkmène, shabak, et même sunnite et chiite subissent la persécution sauvage de ces groupes, qui menacent leur avenir et leur présence dans la région. Cela s'ajoute aux conditions déjà précaires que connaissent ces communautés, après avoir vécu depuis des années dans des zones de conflit politique, comme c'est le cas en Syrie, en Iraq, au Yémen et en Libye.

C'est sur cette toile de fond que la communauté internationale a assisté à l'atrocité et à la barbarie des crimes commis par l'EIIL et d'autres groupes associés. Le meurtre de civils, les enlèvements, les viols, les tortures, la traite de femmes et d'enfants, le recrutement forcé d'enfants, ne sont qu'une partie des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui sont commises « de façon intentionnelle et systématique » à l'encontre de l'ensemble des minorités ethniques et religieuses. Nous réaffirmons le droit inaliénable de ces personnes de continuer à vivre dans leur pays dans la paix, la liberté, l'égalité et la dignité. Nous condamnons également la destruction délibérée par ces groupes d'objets religieux et culturels irremplaçables. Nous lançons un appel pour que cesse la destruction du patrimoine culturel de l'Iraq et de la Syrie, notamment la destruction sélective de sites et d'objets religieux, de même que le pillage et le trafic d'objets du patrimoine qui financent ces groupes, surtout que ces fonds servent au recrutement et au renforcement de leurs capacités opérationnelles.

La lutte contre l'impunité doit rester un aspect fondamental de nos efforts, non seulement pour riposter aux violations graves à motivation ethnique ou religieuse, mais aussi pour les prévenir. La Cour pénale internationale peut aider les efforts déployés contre l'impunité. À cet égard, ma délégation croit que le Conseil de sécurité doit être prêt à assigner les responsabilités de manière cohérente et à rendre justice à

toutes les personnes innocentes touchées par les actions de groupes qui se nourrissent de haine et de violence.

Dans le même temps, la communauté internationale doit œuvrer d'arrache-pied pour éliminer les dangers posés par ces groupes. Nous devons rester fermes dans notre engagement en faveur des processus politiques en cours tout en soulignant la nécessité d'éliminer la haine ethnique et religieuse qui diabolise et exclut l'autre. Nous devons au contraire promouvoir la tolérance et le respect mutuel entre les différents groupes ethniques et religieux. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'annonce faite par le Secrétaire général ce matin en vue de mettre en place un groupe chargé d'évaluer ces questions.

Enfin, nous sommes conscients des énormes défis posés par la menace que la radicalisation et la violence font peser sur les groupes ethniques et religieux. Toutefois, nous avons la responsabilité politique et historique, en tant qu'États Membres de la communauté internationale, d'appuyer tous les moyens de réaliser cet objectif. Nous nous devons également de promouvoir la vérité et de traduire en justice les responsables de ces violations, et nous devons aussi intensifier nos efforts afin d'éviter de nouvelles atrocités.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je remercie la France, et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public fort opportun. Je tiens aussi à remercier les participants à la présente séance pour leurs exposés instructifs, éloquentes, puissants et émouvants. Tout en appuyant sans réserve la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Le ciblage intentionnel et systématique des membres de communautés ethniques et religieuses représente non seulement une menace pour la paix et la sécurité, mais aussi pour l'existence même de ces communautés au Moyen-Orient. L'intensification de la violence religieuse a déjà entraîné un exode massif de chrétiens, de Yézidis et de membres d'autres minorités ethniques et religieuses. La préservation du caractère multi-religieux, multiethnique et multiconfessionnel de la région est de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité. La Hongrie appuie avec force toutes les initiatives visant à vaincre Daech et les autres groupes terroristes. Nous croyons qu'un

plan d'action global de la communauté internationale, adopté dans le meilleur des cas sous l'égide des Nations Unies, est indispensable pour prévenir les attaques et les sévices visant des groupes ethniques et religieux.

La Hongrie a fourni une aide humanitaire aux communautés chrétiennes et aux autorités du Kurdistan en Iraq, fourni un appui financier et matériel pour atténuer la crise des réfugiés en Syrie et aux alentours, et apporté une aide financière d'urgence aux familles des chrétiens coptes égyptiens décapités en Libye. Nous appuyons également les efforts militaires déployés contre Daech et d'autres groupes terroristes, et examinons actuellement d'autres façons de contribuer aux opérations de sécurité dans la région. Nous appuyons avec force la responsabilisation pour les crimes graves et sommes convaincus qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les actes horribles commis par Daech et d'autres groupes terroristes au Moyen-Orient – en Syrie, en Iraq, en Libye – et ailleurs.

La Hongrie salue et encourage les efforts menés par le Gouvernement iraquien en vue de mener des enquêtes sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et recommande fermement de rendre publics les résultats de ces enquêtes et de veiller à ce qu'ils permettent de rendre justice aux victimes. Nous croyons que ces enquêtes doivent porter non seulement sur Daech, mais aussi sur tous les auteurs de ces crimes. Sans oublier que la responsabilité première incombe à l'État iraquien, la Hongrie est d'avis que l'acceptation par l'Iraq de la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI) au titre du paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome pourrait aussi être un moyen de lutter contre l'impunité. Tout en notant que la Hongrie a été l'un des premiers pays à avoir soulevé cette possibilité en septembre dernier, nous nous félicitons du fait que dans son récent rapport (A/HRC/28/18) la mission d'enquête en Iraq du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est arrivée à la même conclusion.

S'agissant des crimes commis en Libye, le Gouvernement hongrois a prié la Procureure de la CPI d'élargir ses enquêtes – ouvertes initialement à la suite d'une saisine par le Conseil de sécurité en 2011 – afin d'en savoir plus sur l'exécution récente en Égypte de 21 chrétiens coptes égyptiens.

Enfin, en tant qu'ancienne Représentante permanente de mon pays auprès de l'UNESCO et ancienne Présidente de sa Conférence générale, je me dois de dénoncer dans les termes les plus vifs la destruction

délibérée de sites et d'objets religieux et culturels par Daech et par des groupes qui lui sont associés en Iraq. Ces attaques contre le patrimoine culturel de l'humanité sont des crimes de guerre. Elles doivent faire l'objet d'enquêtes, à condition qu'une base juridique soit établie à cette fin par une saisine du Conseil de sécurité ou par l'acceptation par l'Iraq de la juridiction de la Cour. Nous y attachons une grande importance.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie la France d'avoir convoqué la présente séance et de mettre au jour le drame humanitaire provoqué par Daech en Iraq et dans la région. Je remercie également et salue, au nom du Ministre des affaires étrangères de mon pays, S. E. M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères.

Ma délégation tient également à exprimer ses condoléances au clergé et à l'Église assyrienne à la suite du décès du Patriarche Mar Dinkha IV. Nous saluons la présence du Patriarche Sako et de M^{me} Dakhil, membre du Parlement iraquien, à cette importante séance, et remercions M^{me} Dakhil pour la précision et la force de ses observations.

L'Iraq est fier de ses traditions millénaires fortes de la multiplicité de ses cultures, de ses religions et de ses groupes ethniques, représentés notamment par l'abondance d'objets du patrimoine et des divers éléments qui composent son peuple. Notre nouvelle Constitution déclare que tous les Iraquiens sont égaux devant la loi, qu'il n'y a pas de discrimination raciale, ethnique ou sexuelle, et qu'ils ont tous droit à la vie, à la sécurité et à la liberté.

Les événements que l'Iraq connaît ces dernières années et dont les répercussions ne cessent de se multiplier du fait de la montée en puissance du groupe connu sous le nom de Daech, menacent l'Iraq en général et les minorités religieuses en particulier. Ce danger menace la coexistence qui a traditionnellement régné en Iraq tout au long de son histoire. Les différents groupes qui composent l'Iraq, qu'ils soient religieux comme les chrétiens, les Yézidis, les Shabaks, les Bahaïs, les Feylis, les sunnites, les chiites ou ethniques, tels les Arabes, les Kurdes et les Turkmènes, forment tous l'ensemble de la population et de la civilisation iraquienne. Ils forment aussi le Gouvernement sans exclusive qui a été élu et représente toutes les composantes de la société iraquienne. Depuis sa formation et la nomination du

Premier Ministre, M. Haider Al Abadi, le Gouvernement encourage l'unité nationale et s'emploie à garantir l'avenir et la sécurité du pays en offrant à tous les citoyens une vie décente et digne où règne la primauté du droit.

En Iraq aujourd'hui, des vies humaines sont gravement menacées. Nous devons combattre cette menace. Daech a pris le contrôle par la force, en dépit des systèmes régionaux et internationaux existants. Il a réussi à imposer son pouvoir sur de vastes zones de l'Iraq et de la Syrie. Il fait peser une grave menace sur ces États et leur intégrité territoriale. Au début, Daech s'en prenait aux minorités religieuses, comme les chrétiens, les Yézidis, les Kurdes, les Feylis et les chiites. Aujourd'hui, ses crimes visent toutes les composantes de la population iraquienne, sans exception.

Les événements de 2014 en disent long à cet égard. Tuer des Iraquiens et s'emparer de leurs biens n'était pas assez pour Daech, il lui fallait aussi s'en prendre systématiquement aux lieux de culte, aux mosquées, aux églises et détruire les monuments iraqiens. Les pratiques dégradantes de cette organisation sanguinaire se sont multipliées et vont jusqu'au déplacement forcé. Les membres de Daech considèrent les autres comme des impies et les forcent à adhérer à leur dogme. Ils violent les femmes et enlèvent les enfants qui refusent de se soumettre à leur loi. Des milliers de filles yézidiennes et chrétiennes ont été kidnappées et vendues comme esclaves dans les zones que contrôle Daech. Des milliers de chiites, de sunnites, de Shabaks et de Sabéens ont été victimes des actes brutaux commis par Daech, tels les massacres et le terrorisme. La violence, les persécutions, les déplacements et les meurtres dont est victime la population iraquienne risquent de détruire le tissu social du pays et menacent la stabilité et l'harmonie entre tous les Iraquiens. Aucun groupe ne sera à l'abri tant que les organisations terroristes qui alimentent les tensions sectaires, déchirent la société et détruisent la coexistence ne seront pas éliminés.

Les exactions de Daech ne peuvent être qualifiées que de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et même de génocide, comme l'indique le rapport du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/28/18) publié il y a quelques jours. Au début de la semaine, le Gouvernement iraquien a déclaré qu'il considérait les crimes commis par Daech contre les différentes composantes de la population iraquienne comme un génocide.

Du fait des crimes odieux perpétrés par Daech, des centaines de milliers d'Iraquiens ont été déplacés ou forcés de fuir le pays. L'Iraq est en train de perdre la diversité culturelle et civilisationnelle qui est la sienne depuis des milliers d'années. Il faut faire cesser les déplacements forcés. La solution ne consiste pas à faire partir les Yézidis, les chrétiens et autres de l'Iraq. Cela reviendrait à faire gagner les idées takfiristes, dont le but est de détruire l'Iraq et d'oblitérer sa diversité culturelle, ethnique et religieuse. Ce qu'il faut c'est mettre fin à ce phénomène en détruisant Daech.

La situation des personnes déplacées en Iraq demeure extrêmement grave et préoccupante. Davantage d'assistance et de solidarité sont nécessaires pour alléger les souffrances en libérant les zones sous le contrôle des terroristes et en faisant en sorte que triomphe le message de l'amour, de la tolérance et de la préservation de la dignité des Iraquiens, toutes religions et identités confondues, qui sont victimes de la pensée terroriste extrémiste.

Je voudrais conclure en rappelant que l'Iraq s'emploie à garantir le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux, consacrés par la Constitution iraquienne. Nous nous efforçons également d'éliminer la pensée radicale qui s'oppose à la coexistence pacifique. L'Iraq a hâte de voir le jour où tous les Iraquiens pourront pratiquer librement et sans crainte leur religion, que ce soit dans un temple yézidi, une mosquée, un mausolée chiite ou une église.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) : Nous remercions la France d'avoir organisé le présent débat public.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je remercie le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de leurs exposés très utiles.

La persécution généralisée et systématique des individus pour des raisons ethniques ou religieuses est l'un des aspects les plus monstrueux de la récente poussée de l'extrémisme violent au Moyen-Orient et ailleurs. Les civils innocents sont toujours les premières victimes de l'intolérance. Les rapports décrivant les actes de barbarie, notamment les assassinats ciblés, les conversions forcées, les enlèvements, la mise en esclavage, les sévices sexuels, les actes de torture,

commis par le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les groupes qui lui sont affiliés sont profondément choquants. La communauté internationale ne peut rester indifférente devant des actes d'une telle sauvagerie.

Le Brésil condamne vigoureusement la persécution des individus en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse. Nous condamnons tous les actes d'intolérance et d'incitation à la haine religieuse ou ethnique. Nous rejetons également la destruction injustifiable du patrimoine religieux ou culturel. Nation pluriculturelle et multiethnique qui fait de sa diversité un trait caractéristique de son identité, le Brésil est attaché à la pleine égalité des droits des individus, quelle que soit leur religion ou leur croyance. Notre identité est le produit de tout ce que nous ont apporté les diverses cultures et civilisations qui ont eu une influence sur notre histoire, à commencer par les populations autochtones, les Européens, notre dynamique héritage africain et d'importantes vagues d'immigration. Nous avons tiré les enseignements de l'histoire et surtout nous avons appris la valeur de la diversité et à quel point elle représente un atout.

Les informations indiquant que l'EIIL commettrait des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et un génocide en Iraq, comme le signale le rapport du Haut-Commissaire, sont particulièrement révoltantes. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, dirigée par M. Paulo Sergio Pinheiro, a elle aussi recueilli des éléments de preuve attestant des actes de sauvagerie auxquels l'EIIL s'est livré contre la population syrienne. En raison de leur appartenance religieuse ou ethnique, des centaines de milliers de personnes ont fui leurs maisons et leur pays pour échapper à la cruauté de l'EIIL et ont désespérément besoin d'une assistance humanitaire.

Cette violence et cette destruction doivent cesser. Il faut tout mettre en œuvre pour stopper les extrémistes et faire en sorte que les violations des droits de l'homme et les violations du droit international et du droit international humanitaire ne demeurent pas impunies. Lutter contre l'impunité est capital pour empêcher que les exactions et les violations ne se reproduisent. Le Brésil est l'un des coauteurs de la déclaration interrégionale qui a été prononcée récemment au Conseil des droits de l'homme pour appuyer les droits de l'homme des chrétiens et d'autres communautés du Moyen-Orient. Ce soutien du Brésil est l'expression de notre préoccupation face aux graves violations des

droits humains des chrétiens et d'autres minorités, groupes religieux et individus dans la région, victimes de l'intolérance, de la discrimination et de la violence.

L'extrémisme violent est une menace multidimensionnelle. Nous ne pourrions la contrer efficacement que si nous tenons compte de ses causes sous-jacentes, en particulier celles liées aux conflits sociaux, politiques, économiques et culturels qui perdurent. Quand l'instabilité politique, la pauvreté et l'exclusion règnent, elles forment un terreau fertile pour la diffusion et la croissance de l'extrémisme violent.

Venir à bout de cette menace implique nécessairement des efforts diplomatiques fondés sur la justice aux fins du règlement des conflits qui alimentent directement ou indirectement les programmes terroristes. Ni le Moyen-Orient ni le monde entier ne peuvent supporter plus longtemps le poids des conflits non réglés, comme celui entre Israël et la Palestine. Le moment est venu qu'une solution politique, et non les armes, s'impose en Syrie. En Libye et au Yémen, la communauté internationale doit s'unir pour condamner la violence et engager les parties à dialoguer afin de parvenir à régler leurs différends par la voie pacifique.

Comme pour ce qui est le cas de nombreux points inscrits à notre ordre du jour, nous sommes convaincus que nous ne réussissons que si nous joignons nos efforts sur la base de valeurs communes et d'une coopération multilatérale renforcée. La lutte contre l'extrémisme et la protection des groupes ethniques et religieux doit être menée dans le strict respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés. Contourner les règles et invoquer des droits exceptionnels ne fait qu'affaiblir le système multilatéral et accroître le calvaire des civils. On ne peut ignorer le fait que la situation actuelle est due en partie au désarroi social, politique et institutionnel résultant de toute une série d'interventions étrangères et de stratégies mal conçues au Moyen-Orient.

On ne saurait trop insister sur l'importance du dialogue entre différentes religions et cultures. Des initiatives telles que l'Alliance des civilisations, qui promeut la tolérance et le respect mutuel, peuvent contribuer à dissiper les stéréotypes qui tendent à associer le terrorisme à des cultures, des religions ou des groupes ethniques particuliers. Nous devons tous nous méfier des rhétoriques et des discours dangereux qui alimentent la xénophobie et le préjugé. Le Brésil se joint à tous les gouvernements qui, partout dans le monde, se sont élevés contre ces déformations.

Le Président : Je rappelle à toutes les délégations qu'il reste encore 38 orateurs sur la liste et que nous aurons ensuite une autre séance. J'invite donc toutes les délégations à respecter le temps de parole imparti, qui est de quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : La semaine prochaine, le peuple juif fêtera partout dans le monde la Pâque juive, en commémoration de l'exode. Ces dernières années, un autre exode a eu lieu, mais celui-ci est dû à une autre plaie, celle des persécutions visant les chrétiens, les Kurdes, les yézidis, les bahaïs et, bien entendu, les juifs.

Pendant plus de 2500 ans, un million de juifs ont vécu pacifiquement dans les territoires arabes. En 1947, la situation a dramatiquement changé. Après le vote de l'ONU créant un État juif (résolution 181 (III) de l'Assemblée générale), les gouvernements arabes se sont tournés contre leurs citoyens juifs. De Bagdad à Tripoli en passant par Sanaa, des milliers de juifs ont été tués dans des émeutes violentes et des centaines de milliers d'autres ont été forcés de fuir pour sauver leur vie. Les islamistes radicaux ont un dicton : « D'abord le peuple du samedi, ensuite le peuple du dimanche ». Ayant réussi à chasser la majorité des juifs des territoires arabes, les extrémistes se sont tournés contre les chrétiens. Au début du XX^e siècle, les chrétiens constituaient 26 % de la population du Moyen-Orient. Aujourd'hui, ils sont moins de 10 %.

Les plaines de Ninive en Iraq ont été le foyer de chrétiens depuis le I^{er} siècle. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) s'est abattu sur la région, profanant les églises et détruisant les objets d'art. Les chrétiens n'avaient d'autre choix que de se convertir à l'islam ou d'être décapités, lapidés ou crucifiés. Craignant pour leur vie, des dizaines de milliers de chrétiens ont fui vers le nord de l'Iraq et trouvé refuge au Kurdistan. Les forces kurdes se battent avec courage pour défendre leurs foyers et repousser la menace extrémiste. En décembre, les combattants kurdes ont brisé le siège du mont Sinjar par l'EIL, libérant des milliers de yézidis et de chrétiens. Les Kurdes sont la principale force dans la lutte contre l'EIL. Ils ont fait preuve d'une fortitude de d'un courage incroyables. Les Kurdes ont besoin de l'aide de la communauté internationale et ils méritent l'indépendance politique.

La persécution des minorités n'est pas le fait uniquement des groupes extrémistes. L'année dernière, la police islamiste d'Arabie saoudite a pris d'assaut un lieu de prière chrétien et arrêté toute la congrégation, y compris femmes et enfants. Arrêter quelqu'un qui prie c'est comme arrêter quelqu'un qui mange – l'un nourrit sa foi et l'autre apaise sa faim. En 2013, trois chrétiens iraniens surpris en train de vendre des bibles ont été reconnus coupables de « crimes contre la sécurité de l'État » et condamnés à 10 ans de prison. En 2013 toujours, l'Ayatollah Khamenei a rendu publique une *fatwa* qualifiant les bahaïs de déviants. Sur ses ordres, des bahaïs iraniens sont régulièrement arrêtés, torturés et privés de leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit d'étudier à l'université.

Il n'y a qu'un seul endroit au Moyen-Orient où les minorités peuvent pratiquer leur foi librement, changer de religion ou n'en avoir aucune – et cet endroit est Israël. Israël accueille le Bahá'í World Centre. C'est le seul endroit au Moyen-Orient où les druzes ont atteint les plus hauts échelons de la société. C'est le seul endroit au Moyen-Orient où la population chrétienne croît en nombre. Depuis la création d'Israël en 1948, les communautés chrétiennes qui y vivent ont plus que décuplé en nombre. Des chrétiens israéliens ont servi au Parlement et à la Cour suprême. On ne peut pas en dire autant des chrétiens vivant sous la direction des Palestiniens. Depuis que Hamas a pris le contrôle de Gaza en 2007, la moitié de la communauté chrétienne a fui Gaza. Après que l'Autorité palestinienne eut pris le contrôle de Bethléem en 1995, des Palestiniens armés ont saisi des demeures chrétiennes et pillé la basilique de la Nativité. En raison des persécutions, la population chrétienne de la ville s'est réduite de près de 70 %.

L'origine, la foi pratiquée et l'appartenance politique importent peu : aucun être humain ne peut décemment ignorer la calamité qui s'est abattue sur les minorités au Moyen-Orient. Des millions de personnes dans le monde placent leur confiance dans les Nations Unies. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de briser le silence et de leur donner une raison de croire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général et les autres orateurs qui sont intervenus ce matin. Nous remercions en particulier la présidence française d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et nous tenons tous à parler de la question des victimes d'attaques

et d'exactions commises à l'encontre des minorités religieuses et ethniques au Moyen-Orient.

Nous sommes alarmés que les groupes extrémistes et terroristes soient en train de créer des entités quasi-étatiques pour lutter contre des gouvernements légitimes, semant l'inimitié et la haine et perpétrant crimes extrajudiciaires, tortures, viols, enlèvements et déplacements forcés. Ma délégation condamne aussi l'esclavage sexuel, les conversions forcées, la conscription d'enfants et les autres formes de discrimination et de persécution contre des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Nous sommes aussi vivement préoccupés par les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme et par la destruction d'un patrimoine culturel unique, notamment de sanctuaires sacrés, et par d'autres exactions.

Le Kazakhstan pense qu'une action résolue et concertée de l'ensemble des États Membres et d'autres acteurs concernés, dans laquelle l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle prépondérant, est le seul moyen de combattre l'extrémisme violent. Ce qui est requis, c'est une approche globale à long terme impliquant la communauté internationale dans son ensemble, axée sur une plus grande coopération régionale et internationale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Ma délégation approuve la proposition du Secrétaire général de créer un groupe d'experts internationaux, ainsi que celle de la présidence française de convoquer une conférence mondiale pour donner suite au débat d'aujourd'hui. Nous nous joignons aux autres délégations pour appeler à prendre de plus fermes mesures de protection des minorités, en particulier des femmes et des enfants, à traduire les auteurs de violences en justice et à mettre fin à l'impunité, en recourant davantage à la Cour pénale internationale. Tout doit être mis en œuvre pour permettre le retour à leurs foyers des groupes expulsés avec l'aide de la sécurité militaire et pour mobiliser l'aide humanitaire nécessaire, et tous les moyens doivent être utilisés pour réduire les activités des groupes terroristes, comme la saisie de leurs avoirs, entre autres. Les résolutions existantes du Conseil de sécurité doivent être appliquées avec une plus forte volonté politique. De même, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent maintenant incorporer des experts en questions religieuses dans les régions concernées afin de promouvoir le dialogue interconfessionnel sur le terrain.

Nous devons faire largement appel à la sagesse et à l'expérience des chefs religieux et spirituels pour promouvoir le respect mutuel et l'harmonie dans toutes les régions, y compris le Moyen-Orient. Ils appuient et complètent les initiatives politiques visant à prévenir la haine, l'intolérance et les crimes inhumains. En outre, il n'est possible de bâtir des fondements solides qu'en enseignant les valeurs de dignité humaine et de liberté à tous les niveaux d'éducation.

Pour exploiter le potentiel et l'autorité des chefs spirituels, le Kazakhstan organise tous les trois ans le Congrès des leaders des religions mondiales et traditionnelles pour tenir un dialogue sur la promotion du respect mutuel, de la tolérance et de la non-discrimination. En juin 2015, nous organiserons le cinquième Congrès, qui sera consacré au dialogue entre chefs religieux et politiques pour la paix et le développement. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, est invité à y participer. Y participeront également des chefs politiques et religieux venus du monde entier. Nous estimons que les mesures issues du Congrès contribueront à la protection des groupes religieux, notamment les minorités, afin de préserver la stabilité de nos sociétés. Les recommandations pertinentes pourraient être examinées par le groupe d'experts internationaux mentionné aujourd'hui.

Pour terminer, nous lançons un nouvel appel urgent aux parties, en particulier celles qui ont du pouvoir et de l'influence sur le plan politique, pour qu'elles contribuent à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables au Moyen-Orient et à l'instauration de la liberté et de la justice pour tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la question des victimes d'attaques et de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient. Je vous félicite d'avoir distribué un document de réflexion (S/2015/176, annexe) utile et bien structuré. Je tiens également à remercier des informations générales qu'ils nous ont fournies le Secrétaire général, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et les autres orateurs qui ont présenté des exposés.

Nous tenons tout d'abord à condamner les actes de violence perpétrés pour des motifs religieux et ethniques au Moyen-Orient et ailleurs. La diversité

religieuse, culturelle, ethnique et linguistique est une composante essentielle et indispensable du tissu social de la civilisation humaine. La persécution exercée sur la base de cette diversité est une atteinte à notre humanité commune.

Nous sommes profondément préoccupés par les activités de groupes proscrits, radicalisés et extrémistes dans la région, car elles ont de profondes répercussions sur la paix et la stabilité et portent atteinte aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la survie même des groupes ethniques, religieux et autres groupes minoritaires. Toutes les parties et tous les acteurs dans la région doivent déployer des efforts pour contrer ces tendances sectaires et extrémistes dangereuses. Nous estimons que la consolidation des processus et solutions politiques, en édifiant des institutions nationales viables, permettra de lutter efficacement contre l'extrémisme et le radicalisme dans la région.

La communauté internationale est témoin des excès du terrorisme et de l'extrémisme violent au Moyen-Orient et ailleurs. Cela confirme qu'il ne saurait y avoir de justification au terrorisme ou à l'extrémisme violent. La nécessité d'appliquer une politique collective de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et de l'extrémisme violent n'a jamais été plus forte. La communauté internationale doit adopter une position sans équivoque et résolue contre le terrorisme et l'extrémisme violent – des phénomènes qui visent à détruire les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie, et qui menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États.

Par ailleurs, ce problème exige de mettre en place une approche consolidée, plutôt que fragmentée, notamment d'élaborer un cadre juridique pour combattre le terrorisme au niveau international, en particulier en adoptant dans les meilleurs délais la convention générale sur le terrorisme international et en élaborant des cadres réglementaires adaptés pour engager des poursuites contre les individus et les groupes terroristes. Nous rappelons qu'en septembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2178 (2014), qui porte sur le problème des combattants terroristes étrangers. Nous estimons que le Conseil doit se montrer ferme et utiliser les instruments de droit et les informations à sa disposition pour lutter contre le terrorisme et maintenir la paix et la sécurité internationales.

La responsabilité principale de promouvoir et de protéger les droits de l'homme revient aux États. Il est impératif de respecter pleinement la souveraineté,

l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU lorsque nous envisageons d'intervenir. Les États Membres doivent pour leur part continuer de prendre des mesures politiques et juridiques par nature, de garantir le respect des principes d'égalité et de non-discrimination pour tous leurs citoyens et de combattre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence contre les personnes sur la base de leur religion ou croyance.

Pour conclure, nous réaffirmons qu'il ne saurait y avoir de justification au terrorisme sous quelque forme que ce soit. La menace du terrorisme doit être combattue partout et sur tous les fronts. Il n'y a pas non plus de place pour la violence au nom de motifs religieux ou ethniques. Les États Membres et la communauté internationale ne doivent rien laisser au hasard s'agissant de promouvoir et protéger le droit fondamental de tous les citoyens à continuer de vivre dans leurs propres pays dans la paix, la liberté, l'égalité et la dignité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

M. Tafrov (Bulgarie) : Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne prononcée tout à l'heure par le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme. Je voudrais ajouter quelques éléments à titre national, en faisant écho à certaines idées qui viennent d'être lancées ici par le Secrétaire général et par le Ministre Laurent Fabius.

Je félicite vivement la France d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat. La persécution systématique et généralisée menée par Daech contre un grand nombre de groupes ethniques ou religieux au Moyen-Orient vise la destruction systématique du tissu même des sociétés de cette région, l'anéantissement de leur diversité culturelle et de leurs identités. Je pense bien évidemment aux chrétiens, notamment les chrétiens orthodoxes, qui sont parmi les plus vulnérables, mais aussi aux yézidis, que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme vient de désigner comme possible objet d'un véritable génocide. Cela fait vraiment froid dans le dos.

Il y a urgence à agir vite et avec détermination pour faire échec à ce plan monstrueux. En tant que membre de la coalition internationale contre Daech, la Bulgarie est au cœur de l'action visant à préserver le caractère multiethnique et multiconfessionnel du Moyen-Orient. Tout en déplorant les pertes en vies

humaines, mon pays n'oublie pas que la barbarie de Daech constitue également une menace très grave contre le patrimoine historique et culturel de cette région, l'un des berceaux de la civilisation humaine. À ce propos, nous accueillons avec beaucoup d'intérêt l'idée française d'inclure le génocide culturel parmi les crimes poursuivis par la justice internationale.

Les informations faisant état d'abus généralisés commis par Daech, dont des meurtres, des tortures, des assassinats ciblés, des enlèvements, des violences sexuelles et physiques, des conversions forcées et l'enrôlement d'enfants, constituent une source d'inquiétude profonde. De plus, selon le rapport de la Commission d'enquête, Daech pourrait avoir commis les trois crimes internationaux les plus graves, c'est-à-dire des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et le crime de génocide.

La Bulgarie réitère son appel au Conseil de sécurité tendant à ce qu'il saisisse la Cour pénale internationale en ce qui concerne les crimes contre l'humanité et de génocide perpétrés aussi bien en Iraq et qu'en Syrie. Je rappelle que l'année dernière, mon pays a coparrainé un projet de résolution du Conseil de sécurité ayant pour objet la Syrie, présenté à l'initiative de la France. À ce titre, ma délégation accueille avec beaucoup d'intérêt et soutient l'idée développée tout à l'heure par le Ministre français des affaires étrangères, M. Fabius, concernant l'élaboration d'une charte d'action et d'une feuille de route pour préserver la diversité religieuse, culturelle et ethnique du Moyen-Orient. Il est grand temps d'agir de manière concertée.

La poursuite des violences a provoqué une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent – la pire crise humanitaire de notre temps. La Bulgarie fait partie des efforts internationaux visant à alléger les souffrances des réfugiés syriens dans les pays voisins, et contribuera pour la troisième année consécutive aux activités du Programme alimentaire mondial.

La Bulgarie soutient pleinement l'initiative de l'élaboration d'un plan d'action du Secrétaire général englobant les aspects relatifs à la sécurité, à l'inclusivité sociale et politique, à l'assistance humanitaire, à la lutte contre l'impunité et la discrimination, ainsi qu'à la préservation de la diversité ethnique et religieuse. La mise en oeuvre de ces mesures exige une forte mobilisation du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour mettre fin à la persécution par Daech d'individus appartenant à des groupes ethniques et religieux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser la présente séance.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les groupes extrémistes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ne cessent de persécuter délibérément les minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient. La convocation de la présente séance est donc tout à fait pertinente. Nous devons nous mobiliser pour contrer les tentatives des terroristes visant à détruire la diversité du tissu social de la région.

Les minorités ethniques et religieuses ne sont pas les seules victimes de l'extrémisme violent. L'extrémisme violent a entraîné la mort au Moyen-Orient d'un nombre considérable de citoyens de toutes origines. Au début de l'année, M. Haruna Yukawa et M. Kenji Goto, deux citoyens japonais, ont eux aussi été sauvagement assassinés par l'EIIL. Mon gouvernement condamne fermement ces actes terroristes inhumains et ignobles. L'EIIL et d'autres groupes extrémistes rejettent l'état de droit sur lequel se fonde la communauté internationale, et constituent une grave menace à la communauté internationale. Face à ces actes barbares, nous devons nous employer de concert à lutter contre l'extrémisme violent. Je voudrais présenter deux actions que le Japon a entreprises à cette fin.

Premièrement, le Japon aide les pays du Moyen-Orient à renforcer leurs capacités de lutte antiterroriste. À cette fin, le Japon a notamment décidé de verser une contribution de 15,5 millions de dollars en vue de renforcer les capacités à enquêter, à entreprendre des poursuites et à contrôler les frontières, et d'améliorer la législation de lutte antiterroriste. Le Japon continue en outre d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, tout en coopérant avec les pays partenaires afin de renforcer les cadres internationaux de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le Japon fournit une aide pour mettre en place des sociétés capables de résister à la radicalisation. Nous pensons que la meilleure manière d'étouffer dans l'œuf la violence est de garantir la stabilité des moyens de subsistance des populations en favorisant une classe moyenne, même si cela prend du temps. Notre aide comprend donc une politique concernant l'emploi des jeunes, l'amointrissement des disparités de revenu et une l'aide à l'éducation. L'intensification

des échanges entre les peuples fait également partie de notre programme de coopération. Nous avons par exemple soutenu la création de l'Université arabo-japonaise pour les sciences et les technologies en 2010. Cette institution développe les ressources humaines qui doivent jouer un rôle de premier plan dans la réalisation du développement socioéconomique au Moyen-Orient et en Afrique.

En tant que pays d'Asie, le Japon continuera de renforcer son partenariat avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de promouvoir la modération dans la région. Le Japon entend organiser des ateliers et des séminaires sur la lutte contre la radicalisation en Asie.

Tout en déployant des efforts pour lutter contre l'extrémisme violent, le Japon ne cessera de poursuivre ses efforts diplomatiques en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. En janvier, prononçant un discours de politique générale au Caire, le Premier Ministre du Japon, M. Shinzo Abe, a souligné l'idée que « le meilleur moyen, c'est la voie moyenne ». Ce proverbe ancestral du Moyen-Orient encourage chacun à pratiquer la modération pour stabiliser ses+ moyens de subsistance. Dans ce discours, le Premier Ministre Abe a promis une aide humanitaire d'un montant total de 200 millions de dollars pour les pays qui combattent l'EIIL dans la région. Cette somme a déjà été versée. Le Japon continuera également de contribuer à la promotion de la coopération régionale au Moyen-Orient et à la stabilisation des sociétés et des économies de ces pays grâce à une aide économique. L'initiative japonaise « Corridors de paix et de prospérité » en Palestine, commençant par le projet du Parc agro-industriel de Jéricho, fait partie intégrante de ces efforts.

La communauté internationale doit rester ferme contre l'extrémisme violent. Je tiens à réaffirmer la détermination du Japon à jouer un rôle actif dans cet effort.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais rendre hommage à votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer cet important débat du Conseil de sécurité sur les victimes d'attaques et d'exactions fondées sur leur identité ethnique ou religieuse au Moyen-Orient, en particulier sur celles qui souffrent des crimes commis par Daech et d'autres groupes extrémistes.

Aujourd'hui, le monde est confronté à des dangers sans précédent, qui constituent une source de réelle inquiétude et menacent l'existence même des États modernes, fondés sur les principes de la citoyenneté, de la coexistence, de l'égalité et des droits de l'homme. Ces dangers cherchent à imposer un modèle extrémiste reposant sur une vision dépassée, qui considère l'identité ethnique et religieuse comme un motif de persécution à grande échelle. Nous devons prendre des mesures énergiques afin d'éradiquer la pensée déviante à l'origine de ces comportements. Pour imposer leurs idées, ces extrémistes ont toujours cherché à séparer le monde en deux camps distincts en fonction non seulement de l'apparence physique, mais aussi de l'identité religieuse et ethnique. Ils essaient d'imposer leurs concepts par le biais de vues nihilistes, en insistant sur certaines valeurs, comme la suprématie religieuse, la quête de justice, et ainsi de suite.

Face à l'extrémisme, nous devons faire preuve de prudence et veiller à ne pas nous en prendre aux membres de groupes religieux, car cela risquerait d'exacerber involontairement le sentiment d'injustice, d'intolérance ou de racisme, qui à son tour pourrait attiser sans fin les feux de la haine et de l'intolérance. À cet égard, il est inutile de rappeler que les pensées mal inspirées de certains groupes extrémistes associés à l'islam ne sauraient servir d'excuse pour attaquer les musulmans ou leur religion. Cette tendance dangereuse, que certains suivent par ignorance ou sous le prétexte de la liberté d'expression, ne fait que renforcer l'idée d'une guerre religieuse.

De par son histoire, l'Égypte a de tout temps été un creuset de coexistence entre les religions et les ethnies. Le peuple égyptien a fait appel à son héritage culturel pour faire face aux tentatives visant à transformer l'identité ouverte de l'Égypte pour imposer des idées extrémistes qui lui sont tout à fait contraires. L'Égypte, son peuple et son gouvernement se sont insurgés lorsque des citoyens égyptiens ont été victimes du crime odieux commis par Daech en Libye. Nous n'avons pas pu accepter que leur sang soit versé en vain. À cet égard, je tiens à rappeler que la politique sélective face au terrorisme et à l'extrémisme constitue une faute inacceptable. C'est une erreur de calcul qu'il faut corriger. Le passé montre bien que toutes les tentatives de ceux qui veulent utiliser le terrorisme pour servir des intérêts politiques étroits ont échoué. C'est une politique myope, au feu de laquelle le pyromane finit toujours par se brûler.

À cet égard, je voudrais rappeler que, tout louables soient-ils, nos efforts au titre de la protection des minorités religieuses, y compris les chrétiens d'Orient, comportent des dangers. Nous luttons contre le terrorisme et contre les extrémismes violents. Par conséquent, la classification des victimes en fonction de leur religion est contraire aux principes de l'humanité et de la religion, qui font prévaloir le droit, car les êtres humains sont égaux entre eux. Il ne faut pas oublier que l'Orient est le berceau de la chrétienté. Les chrétiens d'Orient sont une composante essentielle du Moyen-Orient. Ils ont contribué à l'apparition de la civilisation musulmane puisqu'ils ont joué dans son enrichissement un rôle important que nul ne peut nier à moins d'être ignorant. Leur appartenance à leur nation est ancrée dans leur histoire. Depuis le début du XX^e siècle, depuis la révolution de 1919, les Égyptiens ont pris conscience de l'importance de la citoyenneté, car, comme l'affirmait alors la devise, « La religion est à Dieu et la nation est à tous ». Enfin, nous tenons à rappeler que la préservation de la vie humaine est un devoir sacré. Nous ne cesserons de déployer tous nos efforts pour protéger toute la population égyptienne de toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme, et nous chercherons à faire prévaloir la vie sur la mort et la destruction.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir appelé l'attention du Conseil sur la question importante dont il est saisi aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de leurs exposés édifiants, et j'accueille très favorablement le plan d'action de l'ONU en vue de prévenir l'extrémisme violence qui a été annoncé par le Secrétaire général, ainsi que sa proposition de convoquer un groupe consultatif sur la dynamique interconfessionnelle et intraconfessionnelle.

Le Moyen-Orient est depuis longtemps une région d'une grande diversité ethnique et religieuse. Dans sa majorité, la population mondiale appartient à une croyance qui a son origine au Moyen-Orient. Les peuples de cette région s'enorgueillissent depuis longtemps – et à juste titre – de la mosaïque de langues, de cultures et de confessions dont elle est le berceau. Grâce à l'immigration, la diversité du Moyen-Orient a enrichi l'Australie, où nombre des peuples de cette région et leurs descendants ont choisi de vivre.

Malheureusement, la diversité religieuse du Moyen-Orient est menacée comme elle ne l'a jamais été auparavant. L'émergence de groupes extrémistes comme Daech et Al-Qaida s'est traduite par d'effroyables atrocités, des conversions forcées et la pratique consistant à prendre délibérément pour cible ceux qu'ils considèrent comme des infidèles. La destruction sauvage d'antiquités est une attaque sur des millénaires de patrimoine. Nous sommes alarmés d'apprendre que, comme l'indique alarme le récent rapport du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/28/18), Daech aurait commis des actes de génocide contre la communauté yézidie en Iraq.

L'Australie œuvre, à l'appui du Gouvernement iraquien et avec d'autres partenaires régionaux, à lutter contre la menace que représente Daech. Il est extrêmement préoccupant que les conflits en Syrie et en Iraq revêtent désormais une dimension sectaire. Les terroristes ont pris pour cible des lieux de culte, avec des conséquences choquantes, comme nous l'avons vu au Yémen la semaine dernière. L'Australie est fermement convaincue que la liberté de religion est un droit de l'homme fondamental. Cette liberté doit être respectée dans tous les pays.

L'Australie se tient aux côtés des peuples de la région, quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique, et notamment des très nombreux représentants des majorités locales qui souhaitent préserver la richesse de leur héritage culturel. Nous exhortons les États du Moyen-Orient à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de protéger les minorités ethniques et religieuses. Dans ses résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), le Conseil de sécurité avait enjoint aux autorités syriennes de le faire. Nous demandons aux États de la région de s'attacher tout particulièrement à protéger les femmes et des filles de ces communautés vulnérables contre les violences sexuelles et sexistes. Nous exhortons tous les États Membres à réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer pour appuyer la liberté de religion dans la région, notamment en apportant leur aide aux États qui subissent le fardeau des populations déplacées, et en empêchant les déplacements de combattants étrangers, dont nombreux sont des auteurs d'atrocités choquantes.

L'on compte néanmoins des exemples positifs dans la région. La Jordanie protège de longue date les minorités religieuses, et l'expérience engrangée par le Liban pendant la guerre civile montre non seulement les énormes ravages qui peuvent découler d'un conflit

entre communautés religieuses, mais également que, au fil du temps, les blessures peuvent se refermer et que les adeptes de plusieurs religions peuvent partager fièrement la même identité nationale. Cela souligne l'urgence d'un règlement politique en Syrie, règlement qui permettrait à toutes les communautés syriennes d'avoir leur mot à dire dans l'avenir de leur pays. Une fois disparue, la diversité est difficile à restaurer. Tous les États doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver la liberté de religion et le respect de la diversité ethnique dans tout le Moyen-Orient.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration du Royaume du Maroc au nom de la Ministre déléguée aux affaires étrangères et à la coopération, M^{me} Mbarka Bouaida, qui est retenue à Rabat pour une affaire urgente.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter la France pour cette initiative, et de la remercier de l'invitation adressée à mon pays pour prendre part à cette réunion sur la thématique de la protection des personnes appartenant à des minorités victimes des groupes terroristes au Moyen Orient, thématique qui interpelle la communauté internationale et la conscience humaine.

Les atrocités auxquelles nous assistons aujourd'hui dans cette région du monde, berceau des civilisations et des religions monothéistes, ne sauraient nous laisser indifférents et, encore moins, nous complaire dans une posture de spectateur impuissant. En effet, les massacres et autres persécutions de minorités ou de communautés, la destruction de lieux de culte et de monuments qui sont un patrimoine universel de l'humanité – tous ces agissements sont de fait une entreprise d'effacement de notre mémoire collective, celle de l'humanité. Ces atrocités commises par une entité qui se proclame de l'islam et, de surcroît, sur des terres qui ont été, depuis la nuit des temps, des lieux de coexistence pacifique et harmonieuse entre les religions et les civilisations, ces atrocités ne sauraient être passées sous silence ni tolérées et, encore moins, rester impunies.

En répondant à votre invitation, Monsieur le Président, le Royaume du Maroc tient à marquer son engagement, sans cesse réitéré, et sa condamnation la plus vigoureuse et absolue du terrorisme et de la stigmatisation des minorités religieuses, ethniques ou raciales, sous toutes leurs formes et quelles qu'en soient les motivations. Toutefois, notre condamnation

unanime exprimée ici ne saurait à elle seule nous donner bonne conscience, d'où la nécessité impérieuse d'une action collective et concertée pour, d'une part, y mettre un terme et rendre justice, et, plus important encore, mettre en place des stratégies à même de prévenir ces crimes barbares en s'attaquant aux origines et racines profondes de ces dérives.

Le monde dans lequel nous vivons est en proie à une crise identitaire sans précédent, avec ses corollaires en termes de prolifération des amalgames, des préjugés et autres discours inspirés du prétendu choc des civilisations. La crise économique et financière, les situations d'instabilité qui prévalent ici et là, ajoutées aux discours populistes ostracisants, exacerbent encore plus cette tendance à stigmatiser l'autre et sont à l'origine des dérives islamophobes, antisémites, antichristianisme et autres auxquelles nous assistons.

La question qui se pose dès lors est de savoir si nous allons nous résigner et accepter cette fausse fatalité ou au contraire, nous mobiliser pour y mettre un frein et promouvoir un monde pluriel qui puise sa richesse dans sa diversité et où l'universalité retrouve son sens véritable et entier. C'est là un débat que nous devons tous de prendre à bras-le-corps et en faire un combat de tous les jours et sur tous les fronts. Les décideurs politiques, les faiseurs d'opinion, la société civile, les médias de masse et l'école devront être au cœur de cette guerre contre l'ignorance et les discours de haine.

Le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, adopté en octobre 2012 dans la capitale du Royaume et qui a couronné les travaux et débats d'une série d'ateliers sur cette thématique, est édifiant à plus d'un titre. Ce plan d'action, synthèse de réflexions et de concertations entre experts indépendants et représentants de la société civile menées dans diverses régions du monde, constitue une première dans le corpus des alliances internationales, ouvrant ainsi la voie à une action prometteuse, collective, consciente et engagée pour la promotion de la tolérance.

Dans le prolongement de l'adoption de ce plan, la cité de Fès, capitale spirituelle du Royaume, accueillera les 23 et 24 avril prochains, le premier Forum des leaders religieux sur la prévention de l'incitation à la haine donnant lieu aux crimes atroces, et c'est là une invitation qui est faite aux membres du Conseil pour

faire de ce moment, un moment d'alliance contre toutes les formes d'intolérance commises au nom du sacré.

Le Royaume du Maroc dont l'identité a été forgée, tout au long des siècles, par des affluents divers et qui a consacré cette diversité confessionnelle, ethnique et raciale dans sa Constitution, compte apporter sa contribution et partager sa modeste expérience dans la gestion et la restructuration du champ religieux, qui a fait et fait toujours de lui une terre d'accueil, d'ouverture, de tolérance et de coexistence harmonieuses entre toutes ses composantes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par exprimer ma reconnaissance à vous-même et à la présidence française d'avoir convoqué cette séance sur les défis multiformes auxquels nous devons faire face dans la lutte que nous menons contre la violence et l'extrémisme au Moyen-Orient et au-delà.

La République islamique d'Iran condamne catégoriquement le ciblage et le massacre à grande échelle de minorités ethniques et religieuses par les terroristes de Daech et tous les autres groupes extrémistes. Nous condamnons également la destruction de mosquées, de lieux saints, d'églises et de temples, ainsi que d'objets d'art et de trésors archéologiques qui représentent le riche patrimoine culturel de l'humanité.

L'extrémisme violent est apparu comme un composite sans précédent d'entités narcissiques, dogmatiques et violentes poursuivant des objectifs mondiaux et présentant les caractéristiques suivantes. Il s'agit d'un réseau terroriste mondial unique, recrutant activement dans non moins de 90 pays, dont tous les membres sont unis dans la mise en œuvre d'une politique de terreur et de destruction. Ils mobilisent les individus, grossissent leurs rangs, répandent leur influence et menacent des lieux proches ou lointains. En tant que tel, ce phénomène n'est pas sans rappeler la coalition arabo-afghane des années 80 et pourrait être appelé une coalition euro-arabe. C'est là le signe que les enseignements de l'histoire n'ont pas été tirés.

Ces extrémistes acquis aux mêmes idées ont consolidé leurs réseaux en partageant leurs tactiques de terreur et en glorifiant la violence et les effusions de sang. Ils continuent d'utiliser les médias sociaux les plus avancés pour atteindre les jeunes et recruter un grand nombre de combattants de toutes les régions du monde,

dont certains commencent par être des touristes avant de sombrer dans le terrorisme. Les extrémistes violents ont commis des actes de brutalité sans précédent, mettant le feu à des habitations et à des écoles, asservissant des êtres libres, opprimant les vulnérables et tuant les innocents avec une stupéfiante cruauté. Les images de décapitations, de personnes brûlées vives et de femmes et d'enfants réduits en esclavage, honteusement diffusées par ces groupes dans les médias sociaux, montrent l'ampleur de la menace qu'ils représentent pour la communauté mondiale.

Ces groupes terroristes se disent mensongèrement des musulmans, mais ils ont tué des milliers et des milliers de musulmans, ce qui est sans précédent dans l'histoire humaine. L'assassinat de quelque 140 Yéménites innocents dans deux attentats-suicide à la bombe perpétrés récemment à Sanaa n'est que le dernier exemple de leur barbarie. En vrais takfiristes, ils appellent tous ceux qui ne sont pas avec eux des non-croyants, les condamnant à mort. Ils ont établi une liste toujours croissante d'ennemis, comprenant les chiites, les chrétiens, les yézidis, les Kurdes, les Turkmènes, ainsi que la grande majorité des sunnites modérés, les soumettant à l'esclavage et leur infligeant la mort.

Tant que les groupes terroristes et extrémistes ne seront pas démantelés, ils continueront de poser la menace la plus grave pour le monde entier. La politique et la stratégie incohérentes et contradictoires poursuivies par la communauté internationale dans la lutte contre les groupes extrémistes ont non seulement fondamentalement sapé les efforts déployés pour les combattre, mais ont aussi eu pour résultat de les enhardir. Il est impératif que la communauté internationale s'engage résolument à adopter une démarche sérieuse et globale face au défi de l'extrémisme. Tout échec dans ce domaine réduira à néant l'action menée pour éradiquer cette force maléfique de la région. Une stratégie globale contre Daech doit tenir compte des dimensions idéologiques, sociales, politiques et économiques de l'extrémisme violent.

S'il y a une véritable volonté de lutter contre l'extrémisme, elle doit se traduire par des actions concrètes et efficaces. Il est impératif d'adopter un front uni, avec un message clair et une stratégie concertée. Le démantèlement de l'appui financier et logistique et le partage des informations et renseignements pertinents, ainsi que l'application de contrôles aux frontières efficaces et coordonnés, sont autant d'aspects essentiels au succès d'une telle campagne. L'incapacité

à prendre les mesures nécessaires pour désorganiser les soutiens dont bénéficient les terroristes et détruire leurs réseaux ne mènera qu'à plus d'effusions de sang et de destructions.

À la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le Président de l'Iran avait appelé à un monde contre la violence et l'extrémisme, que l'Iran soutiendrait sous tous ses aspects. Nous avons été fermes dans notre lutte contre l'extrémisme et avons démontré dans la pratique que l'Iran serait un véritable partenaire dans une lutte sincère menée par la communauté internationale contre les groupes extrémistes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Cardì (Italie) : L'Italie remercie vivement la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

Les menaces terroristes auxquels nous sommes confrontés cherchent à nous diviser en fonction de la race, de l'ethnicité, de la nationalité, des valeurs et de la religion. Le risque est particulièrement élevé au Moyen-Orient, où le caractère multiethnique et multireligieux des sociétés est gravement menacé. En tant qu'ami et voisin proche de la région, l'Italie souligne l'importance de préserver le caractère ouvert de ces sociétés.

Nous prenons une part active à des projets en faveur des minorités ethniques et religieuses, y compris les communautés confessionnelles yézidie et chrétienne, en fournissant des soins médicaux et un soutien psychologique, une aide à la reconstruction des écoles et un appui à la réintégration scolaire et sociale, et en protégeant le patrimoine multiculturel exceptionnel de l'Iraq et de la région. Nous contribuons également activement aux instances multilatérales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et participons à la recherche de solutions politiques adaptées aux crises qui frappent le Moyen-Orient.

L'Italie condamne fermement la violence généralisée et les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme que commettent Daech, les groupes qui lui sont associés et les autres organisations terroristes ciblant les personnes en raison de leur appartenance ethnique, religieuse ou à d'autres

groupes minoritaires. Nous sommes atterrés par la persécution brutale que subissent tous ces groupes, ces personnes et ces communautés, tout en relevant le fait que les premières victimes de Daech sont les musulmans.

Je voudrais me pencher sur un certain nombre de questions spécifiques dans lesquelles l'Italie peut apporter une valeur ajoutée au débat et à nos efforts conjoints.

Sur le plan, premièrement, de la prévention, par la promotion du dialogue et de l'entente mutuelle, en particulier au niveau local, et notamment des campagnes pédagogiques et de sensibilisation, notre lutte contre la discrimination ethnique et religieuse est d'ordre avant tout culturel et prend la forme d'efforts à long terme de protection des jeunes générations. À cet égard, nous travaillons avec le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide à l'actualisation du cadre d'analyse des atrocités criminelles, qui vise à renforcer la capacité d'alerte rapide des Nations Unies en mettant en avant l'importance des signes précurseurs que constituent la violence sectaire et la propagande à caractère religieux s'agissant du risque d'atrocités criminelles. Le programme de développement pour l'après-2015 peut également contribuer à nos efforts de prévention. Un programme favorisant le développement durable peut en effet permettre de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des violations des droits de l'homme et de promouvoir des sociétés pacifiques sans laissés-pour-compte.

Deuxièmement, il est essentiel de tendre la main à toutes les communautés ethniques et religieuses de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient. Ce n'est qu'en reconquérant les groupes et communautés qui ont perdu confiance et se sentent laissés-pour-compte et marginalisés qu'il sera possible d'influer réellement sur le pouvoir de recrutement de Daech et des autres groupes extrémistes. Les médias peuvent également jouer un rôle clef en favorisant le dialogue et la tolérance, et en offrant ainsi un modèle aux antipodes de celui que proposent les extrémistes.

Troisièmement, la réconciliation et l'intégration peuvent favoriser des processus politiques fédérateurs, ainsi que la tolérance, la diversité, le dialogue interculturel et interreligieux, comme valeurs et ingrédients de la stabilité dans la région.

Quatrièmement, l'établissement des responsabilités est d'une importance critique dans la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice.

Les atrocités commises contre des personnes en raison de leur religion, de leurs convictions ou de leur appartenance ethnique différentes ne doivent pas rester impunies. Comme de récents rapports des Nations Unies l'ont laissé entendre, ces actes perpétrés en violation du droit international des droits de l'homme pourraient constituer des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou même crimes de génocide. En ma qualité de vice-président de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, j'aimerais mentionner le rôle joué par la Cour dans la lutte contre ces crimes, de même que par le Conseil de sécurité, qui renvoie ces situations à la Cour, et insister également sur la nécessité d'un appui et d'un suivi du Conseil aux fins d'une prévention plus efficace par la voie de la justice.

La dernière question a trait au patrimoine culturel. La destruction délibérée par Daech du patrimoine culturel et religieux syrien et iraquien constitue un crime de guerre en droit international, et révèle la détermination d'éradiquer toute trace de diversité dans la région. L'Italie considère que l'arrêt de ces destructions est une priorité et elle soutient l'action de l'UNESCO à cet égard. Faisant fond sur l'expérience qu'elle a accumulée en tant que premier pays à avoir créé, en 1969, une force de police spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic de biens culturels, l'Italie travaille avec l'Espagne et d'autres partenaires à un projet de résolution de l'UNESCO relatif à la culture dans les zones de conflit. Eu égard à la forte corrélation qui existe entre la préservation du patrimoine culturel et la coexistence pacifique, l'Italie appelle tous les États membres de l'UNESCO à se joindre à cet effort.

En notre qualité de pays codirigeant du groupe financier de lutte contre l'EIL au sein de la coalition pour la lutte contre l'EIL, nous lançons un appel en faveur de la mise en œuvre rapide de la résolution 2199 (2015) aux fins de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Nous nous félicitons également de la déclaration conjointe sur la destruction des biens culturels qu'a proposée au Conseil des droits de l'homme un groupe pilote transnational composé du Chili, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, de l'Italie et de la Pologne et qui a été approuvée par 137 pays.

Pour atteindre notre objectif commun, l'Italie se félicite de la proposition présentée par le Secrétaire général aujourd'hui relativement à l'élaboration d'un plan d'action assorti de mesures concrètes. Nous nous tenons prêts à y collaborer.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Je voudrais tout d'abord remercier la France d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important débat. Je remercie également son ministre des affaires étrangères, M. Fabius, ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des réflexions qu'ils nous ont proposées au début de la journée.

La situation que connaissent la Syrie et l'Iraq aujourd'hui est une catastrophe humaine dont les conséquences dévastatrices dépassent largement le Moyen-Orient. L'extrémisme violent et l'intolérance religieuse sont une source de souffrances indicibles. Aucune communauté n'échappe à ce cercle vicieux. Les communautés majoritaires, tout comme les minorités, ont vu des amis et des membres de leur famille se faire tuer, ils ont vu l'immensité des souffrances, la destruction de maisons, de communautés et d'infrastructures.

Il faut intensifier les efforts pour mettre fin à cette désolation. La guerre en Syrie est maintenant dans sa cinquième année. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire pression en vue d'une solution politique de nature à mettre fin au conflit. Les minorités ethniques et religieuses sont, souvent, tout particulièrement vulnérables et susceptibles d'être victimes de toutes sortes de violations des droits de l'homme et d'exactions, telles que massacres ciblés, exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, tortures, violences sexuelles et asservissement, tous crimes touchant notamment les femmes et les enfants. D'autres formes d'humiliation comprennent la profanation des lieux de culte et des cimetières ainsi que l'accaparement de territoires dans un mépris total de notre patrimoine universel commun. Les pays nordiques exigent que les responsables de ces atrocités, dont beaucoup constituent des crimes contre l'humanité, soient l'objet de poursuites.

Les événements récents en Iraq démontrent la façon dont des personnes appartenant à différents groupes religieux ou ethniques, tels que les yézidis et les chrétiens, ont été expulsées de force de leurs foyers dans la plaine de Ninive en Iraq. Ce ne sont pas, hélas, des exemples uniques de communautés expulsées de force de leur habitat ancestral. Les centaines d'Assyriens kidnappés en Syrie et dont on ne sait pas ce qu'il est

advenu à ce jour sont un autre exemple de la barbarie de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nul n'est épargné, lorsqu'il ne correspond pas à la vision du monde de l'EIIL, qu'il soit chrétien, musulman, yézidi ou d'une autre communauté.

Hormis les souffrances immédiates que subissent les populations touchées, les risques de nettoyage ethnoreligieux sont évidents. Une région accueillant autrefois une mosaïque de communautés, chrétiennes, juives, mandéennes, musulmanes, yézidies et zoroastriennes, risque de se voir réduite à une entité politique à l'uniformité sclérosante. La diversité ethnique et religieuse du Moyen-Orient doit être préservée. En l'absence de solution politique, nous devons faire face à la situation humanitaire et faire preuve de solidarité envers les voisins de la Syrie. Le Liban, la Jordanie et la Turquie ont assumé un fardeau immense. Les pays nordiques ont contribué substantiellement au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Liban mis en place par la Banque mondiale et à un fonds analogue pour la Jordanie.

Nous devons tous assumer la responsabilité de ceux qui fuient la persécution, les atrocités et le conflit en quête d'un refuge. Depuis que la guerre civile a éclaté au Liban en 1975, les pays nordiques ont reçu, pour leur part, des milliers de migrants et de réfugiés du Moyen-Orient. Mon propre pays, la Suède, a offert une nouvelle terre d'accueil à plus de 70 000 Syriens depuis l'éclatement de ce conflit. Les conflits iraquien et syrien nécessitent un règlement politique et soulignent la nécessité d'une gouvernance sans laissés-pour-compte. Les pays nordiques apportent un soutien énergique aux efforts de l'Envoyé spécial de l'ONU, Staffan de Mistura. Les politiques menées doivent n'exclure personne et offrir un espace politique à tous, minorités comme populations majoritaires. Les efforts de réconciliation sont au cœur de la solution.

La menace croissante que constitue la radicalisation dans certaines zones de la région rend d'autant plus pressante la nécessité d'une solution au conflit israélo-palestinien. Comme les faits sur le terrain évoluent rapidement, il nous faut de toute urgence envoyer un message clair et convaincant aux jeunes générations, à savoir qu'il existe une alternative à la violence et au statu quo. Nous tenons à souligner l'importance de relancer les négociations de paix afin de parvenir à un accord de paix global sur la base de la solution des deux États.

Comme les événements tragiques qui se sont produits ces dernières années l'ont montré, aucune partie du monde, y compris les pays nordiques, n'est à l'abri des maux que sont la violence sexiste et confessionnelle. Nous sommes tous confrontés aux défis posés par l'islamophobie, l'antisémitisme et d'autres formes de xénophobie. La meilleure mesure contre la polarisation est une participation ouverte à tous. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de convoquer un groupe consultatif chargé de se pencher sur cette importante question.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration. Le texte complet peut être consulté sur notre site Web. Comme à l'accoutumée, l'Allemagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

En prenant l'initiative d'organiser cet important débat, la France a inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité une question qui a une incidence non seulement sur le Moyen-Orient, mais sur chacun d'entre nous. Nous sommes confrontés aujourd'hui à des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme au Moyen-Orient, dont l'origine remonte aux conflits qui font rage en Syrie et en Iraq. L'objectif de la milice terroriste Daech est de mettre en place un système totalitaire. Daech ne tolère aucun modèle qui dévie du mode de vie prescrit et uniforme d'une société contrôlée et homogène. Ceux qui ne peuvent pas se conformer à ce modèle ou s'y refusent sont menacés, combattus, chassés, violés, torturés ou tués.

Les attaques du mois d'août 2014 contre les Yézidis des montagnes de Sinjar se sont accompagnées du massacre de civils, ce qui a entraîné un exode aux proportions épiques. Un grand nombre de femmes et d'enfants yézidis tombés entre les mains de Daech ont été enlevés, réduits en esclavage et vendus. La Commission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a trouvé des preuves indiquant que les crimes systématiques commis par Daech contre les Yézidis pourraient constituer un génocide. Daech s'est attaqué sans merci au chiites, comme en témoigne le siège brutal qui avait pour but d'affamer la population de la ville d'Amerli.

Les villes et les villages chrétiens de la plaine de Ninive ont été abandonnés. Pendant des siècles,

musulmans et chrétiens priaient côte à côte, devant la tombe du prophète Jonas à Mossoul; et pourtant, ce site symbolique vénéré a été incendié sur l'ordre de commandants terroristes. Et Daech n'a pas non plus épargnés les sunnites qui refusaient de se soumettre à son idéologie inhumaine. Récemment, dans la ville syrienne de Hassaké, nous avons été témoins d'attentats à la bombe qui ont causé la mort de dizaines de Kurdes qui fêtaient la nouvelle année, et de l'horrible massacre de membres de la tribu sunnite d'Albu Nimr en Iraq et de la tribu de Shaitat en Syrie.

D'aucuns disent que le seul plan possible pour contrer Daech au Moyen-Orient est la force d'un État dictatorial qui impose sa propre version de la tolérance. Pourtant l'exemple de la Syrie nous enseigne que la tyrannie d'un régime despotique non seulement ne permet pas de garantir une stabilité durable dans la région, mais n'est pas non plus propice au développement d'un véritable esprit de tolérance religieuse. Ce qu'une dictature politique impose, c'est un silence assourdissant, un calme trompeur avant la tempête. Avec plus de 220 000 morts, il ne fait aucun doute que le régime syrien ne protège pas ses citoyens et n'est pas garant de la stabilité; au contraire, il la menace et la détruit. C'est la raison pour laquelle notre riposte face à la violence terroriste et à l'idéologie totalitaire de la milice terroriste Daech doit prendre la forme d'une mobilisation en faveur du pluralisme, de la diversité, de l'inclusion, de la participation et des droits de l'homme. Cet engagement doit permettre à nos partenaires sur le terrain d'agir de manière décisive face à Daech et à d'autres groupes terroristes, y compris par le recours à des moyens militaires. L'Allemagne participe activement à la coalition contre Daech, notamment en équipant et en formant les forces de sécurité irakiennes pour qu'elles se défendent contre cette organisation.

Dans le même temps, nous appuyons les efforts menés par le nouveau Gouvernement irakien pour mettre en œuvre les réformes qui visent à encourager la participation et l'inclusion de tous les groupes de la société. Un processus politique sans exclusive est également nécessaire pour régler le conflit en Syrie. L'aide généreuse que reçoivent chaque jour ceux qui ont été persécutés, en particulier les membres de groupes minoritaires, là où ils sont réfugiés au Moyen-Orient, de la part de leurs voisins, de compatriotes et de complets inconnus, est impressionnante et constitue un exemple pour nous tous. Cette immense volonté d'aider vient contredire l'image fallacieuse que Daech tente de nous transmettre et s'étend à tous ceux qui en ont besoin.

Cet exemple devrait nous guider tous. Nous ne pouvons pas nous laisser leurrer par des idéologies polarisatrices. Au contraire, nous devons toujours être guidés par le respect des droits de l'homme de chaque individu. Ensemble, nous devons trouver les moyens d'aider sur le terrain les victimes de persécutions et les personnes déplacées, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse. Fuir un pays peut être une nécessité en cas de péril imminent, s'il n'y a pas d'autre solution. C'est pourquoi l'Allemagne est un pays d'accueil; depuis 2011, mon pays a reçu quelque 100 000 réfugiés syriens.

C'est aussi pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer les conditions permettant de fournir aux victimes du règne de la terreur de Daech ou de la tyrannie du régime d'Assad la possibilité réaliste de retourner dans les plus brefs délais dans leur pays dans des conditions de sécurité et de liberté, un pays inclusif des citoyens de tous les groupes ethniques et religieux, et où tous les droits de l'homme sont pleinement respectés, indépendamment des convictions politiques, du sexe ou de l'orientation sexuelle. Nous devons également œuvrer de concert à protéger le patrimoine culturel de ces pays, qui est notre patrimoine commun. La richesse du Moyen-Orient réside dans la diversité de ses peuples et de ses traditions. C'est le berceau du christianisme, qui, comme le judaïsme et l'islam, fait partie intégrante du Moyen-Orient. Ensemble, nous devons préserver cette richesse.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je ne ferai aucun commentaire sur la déclaration que vient de faire l'orateur qui m'a précédé. Je vais cependant faire des observations sur des déclarations du même ordre. Bien que la crise que connaît mon pays ait entamé sa cinquième année, les minarets des mosquées et les cloches des églises continuent de lancer un appel à la paix et à l'amour en Syrie, berceau de civilisations et de religions.

André Parrot, un ancien directeur du Musée du Louvre, a dit un jour que la Syrie était le berceau du monde civilisé. Pendant des milliers d'années, la Syrie a tissé, sur son sol, un tissu social varié fondé sur l'amour, le respect mutuel, la fraternité et la coexistence sans équivalent dans l'histoire de l'humanité. L'objectif principal du complot dont est victime la Syrie est de détruire ce tissu et de diviser le pays en cités-États et en entités qui pourront ensuite être dévorées par le

virus des appartenances ethniques ou religieuses. Ce tissu, dans toute la diversité de son caractère national, continue de résister aux assauts, même si les terroristes sans principes n'épargnent aucun effort pour affaiblir le pays. Il s'agit d'un terrorisme d'un caractère inédit, qui est apparu et a prospéré grâce au soutien de plusieurs États Membres, dont certains siègent au Conseil de sécurité. Ces États sont connus de tous. Ils se félicitent publiquement de former, d'armer et de financer les groupes armés terroristes, qu'il s'agisse de Daech, du Front el-Nosra, des combattants de l'Armée syrienne libre ou de la soi-disant opposition modérée.

La crise a prouvé une fois de plus qu'il n'y a pas de minorités en Syrie, mais des groupes nationaux et sociaux unis prêts à s'opposer à quiconque s'en prend à eux. Ils refusent d'être manipulés, au nom de qui que ce soit, d'une quelconque minorité et ou d'un quelconque schisme religieux remontant à avant la formation de l'État moderne. Certains tentent de déformer l'image de tolérance de l'islam en se servant d'organisations terroristes violentes telles que Daech ou de créer des lignes de front imaginaires. L'unique but de tels agissements est de permettre à Israël de satisfaire son ambition de créer un État distinct pour les Juifs sur la terre palestinienne. Ces groupes ethniques ont vécu en paix pendant des décennies voire des siècles et ont combattu ensemble leurs ennemis communs.

Quiconque veut, non pas seulement en paroles mais aussi en actes, protéger ces différentes composantes de la société syrienne doit commencer par s'attaquer aux causes profondes du problème du terrorisme dont sont victimes les Syriens dans leur ensemble depuis maintenant plus de quatre ans. Pour cela, il faut appliquer avec sérieux toutes les résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015). Des pays comme l'Égypte et d'autres, notamment, ne peuvent pas continuer d'organiser des réunions et de faire des déclarations sur la nécessité de protéger certaines composantes de la société syrienne, alors que dans le même temps ils soutiennent ceux qui s'adonnent au terrorisme. Les pays qui continuent de financer, d'armer et de former les terroristes sont leurs complices et sont donc responsables des souffrances du peuple syrien. Ils ne sauraient prendre part à une quelconque initiative tendant à alléger ces souffrances tant qu'ils poursuivent de telles pratiques.

En plus des efforts pour contenir les activités terroristes, nous devons combattre et éliminer la pensée

radicale dans la région, notamment la pensée takfiriste wahhabite. Des gouvernements précis, ceux de l'Arabie saoudite, du Qatar et de la Turquie, entre autres, encouragent et diffusent cette pensée cancérigène et meurtrière. Ils essayent d'exporter leur mode de pensée fondé sur l'exclusion, qui est à cent lieues de notre société tolérante. Quiconque croit que Daech, le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes sont sortis de nulle part est aveugle. Il y a eu des signes avant-coureurs de cette émergence, notamment le sionisme, les *fatwas* obscurantistes et l'enseignement scolaire fondamentaliste qui sont employés pour satisfaire de sinistres visées politiques en Syrie et dans d'autres États au mépris du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des valeurs les plus élémentaires de la civilisation et de l'humanité. En outre, nous ne devons pas laisser ces organisations terroristes utiliser les réseaux sociaux pour répandre leur discours empoisonné et faire de nouvelles recrues. Nous pouvons les en empêcher, à condition que ceux qui soutiennent le terrorisme aient la volonté morale de le faire.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur la teneur des déclarations faites par certains membres permanents du Conseil. Ils semblent avoir du mal à comprendre la situation et encore plus à faire la distinction entre le terrorisme, qu'ils soutiennent dans le but de renverser des gouvernements légitimes, et les efforts colossaux que ces gouvernements légitimes, dont le mien, déploient pour protéger les populations des effets du Printemps arabe et du terrorisme dont ces mêmes pays sont précisément à l'origine.

Je voudrais attirer l'attention des États Membres sur le fait que la soi-disant opposition armée modérée, qui a été entraînée en Israël et en Jordanie, s'est emparée de la ville de Bosra el-Cham, une ancienne cité romaine inscrite au patrimoine mondial, et s'en est pris à un groupe de Syriens en particulier, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions de la Syrie et de l'Iraq. C'est là la preuve manifeste que Daech et le Front el-Nosra sont alliés à Israël et à ses partenaires dans la région et au-delà.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous savons gré, Monsieur le Président, au Ministre français des affaires étrangères de sa présence aujourd'hui au Conseil pour participer au débat sur cette question vitale. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations du Secrétaire général et du

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

La récente escalade de la violence et du terrorisme contre les groupes ethniques ou religieux au Moyen-Orient est un affront à l'humanité et à toutes les règles civilisées. Nous souscrivons à l'appel à venir en aide et à faire justice aux victimes de ces atrocités, qui ont gravement souffert du fanatisme et de l'extrémisme religieux ou ethnique. Au fil des siècles, le venin de la haine religieuse ou raciale a eu pour résultat que des millions de personnes ont été tuées, torturées, mutilées ou dépossédées de tout. Il faut combattre sans réserve la violence et les atrocités contre les minorités et autres groupes vulnérables.

Ce qui est profondément blessant et intolérable, c'est que certains, pour servir leurs intérêts, tentent de blâmer notre grande religion, l'islam, et d'en faire la cause du chaos actuel, au lieu de rappeler ses racines historiques et politiques. Il existe un contraste saisissant entre le chaos qui règne actuellement au Moyen-Orient et l'histoire et les valeurs de l'islam. Le Moyen-Orient, comme de nombreux orateurs l'ont rappelé, est le berceau des grandes religions et civilisations. L'histoire de l'islam dans la région regorge d'exemples des vrais enseignements de cette religion : l'amour, la fraternité, la tolérance et l'humanité. Tout au long de l'histoire, les droits des minorités ont été préservés et la prospérité encouragée lorsqu'une autorité et un ordre efficaces ont coïncidé avec une gouvernance éclairée des nations, empires ou États. En revanche, les faibles, c'est-à-dire les minorités, les femmes et les femmes, ont été victimes des pires atteintes chaque fois que l'ordre et la justice se sont effondrés.

Il est manifeste aujourd'hui que les troubles et l'effondrement de l'autorité de l'État en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont transformé le Printemps arabe en un hiver implacable. L'écroulement plus ou moins total de l'autorité de l'État en Iraq et en Syrie a permis l'essor de groupes violents, tel Daech, qui défendent des idéologies extrémistes et des visées radicales. La soif de pouvoir de leurs chefs cyniques et sans pitié n'a rien d'étonnant, ce qui l'est plus en revanche, c'est l'attrait fatal que certains de ces groupes exercent sur les jeunes désenchantés et marginalisés au Moyen-Orient et ailleurs, un phénomène très alarmant. L'action militaire et policière peut traiter les symptômes du phénomène, mais pas la maladie. Cela requiert une approche plus globale, une approche qui permet l'engagement et la participation constructifs des jeunes à la vie

économique, sociale et politique de leurs sociétés et de leurs États. Qui plus est, cela requiert de contrer efficacement et sérieusement l'argumentaire de bon nombre de ces groupes extrémistes, un argumentaire qu'ils veulent cyniquement déployer. Cet argumentaire veut que les musulmans ont été historiquement opprimés et ne peuvent recouvrer leurs droits et libertés que par la violence. Il ne sera pas neutralisé uniquement par des déclarations solennelles. Il ne peut être contré de manière crédible que par des efforts sincères visant à régler les problèmes politiques sous-jacents, entre autres, celui de la question palestinienne et d'autres conflits faisant rage au Levant et au-delà.

L'histoire et l'expérience récente ont montré que les défis posés par le chaos actuel au Moyen-Orient ne seront pas surmontés par l'intervention étrangère. La souveraineté et l'intégrité territoriale des pays doivent être pleinement respectées. Au bout du compte, la paix durable peut être instaurée par la réconciliation nationale dans chaque État affecté, et peut être encouragée et favorisée par un appui régional et international. Le Conseil de sécurité contribue à rétablir la paix et à vaincre les groupes extrémistes violents en aidant à dégager un consensus sur les principes et la structure d'une solution aux problèmes rencontrés en Iraq, en Syrie, au Yémen et, plus important encore, en Palestine. Pour y arriver, le Conseil doit veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de ses propres résolutions non appliquées.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) : La Thaïlande apprécie l'initiative de la France de convoquer ce débat, qui est opportun, car nous avons été choqués et alarmés par le nombre croissant, ces derniers mois, d'attaques et d'exactions brutales contre des personnes simplement à cause de leur appartenance à d'autres ethnies, religions, fois ou civilisations. Je remercie aussi le Secrétaire général, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako et M^{me} Vian Dakhil de leurs déclarations et exposés bien pertinents.

Durant ces quelque six dernières décennies, les conflits chroniques au Moyen-Orient ont causé trop de morts et privé des peuples de leur droit de vivre dans la dignité. Cette situation horrible a été maintenant aggravée par la persécution généralisée et systématique de personnes innocentes, pour des raisons ethniques ou religieuses. Au passage, un grand nombre de sites et

objets historiques et culturels ont été également détruits. Rien ne peut justifier ces actes.

La paix ne peut régner que lorsque les principes des droits de l'homme et de la justice sont respectés. La Thaïlande soutient vivement l'approche du développement social fondé sur les droits pour réaliser le dialogue interculturel et interreligieux. Nous sommes d'avis que toutes les religions et toutes les fois peuvent coexister pacifiquement car, en substance, elles sont basées sur des valeurs communes, en particulier l'amour, la bonté et la compassion. Il est donc possible et souhaitable de promouvoir et de renforcer la compréhension, le respect mutuel et la tolérance parmi les peuples de religion et de foi différente, et de combler ainsi tout fossé qui pourrait exister. C'est seulement de cette manière que l'on pourra s'assurer de sociétés harmonieuses et inclusives, basées sur la diversité culturelle, la liberté de religion et de foi, l'égalité et la dignité humaine.

Dans cette perspective, nous croyons fermement que la communauté internationale doit faire des efforts concertés pour promouvoir la coexistence pacifique des cultures, des religions, des croyances et des fois, ainsi que pour éradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent. Ensemble, nous devons envoyer un message fort que l'intolérance ou le manque de respect des différences religieuses, culturelles et ethniques, quels que soient leurs motifs, doivent prendre fin. Nous devons aussi prendre des mesures nécessaires pour s'assurer que les auteurs de persécutions brutales et délibérées d'individus, basées sur ce manque de respect et sur cette intolérance, soient tenus responsables de leurs actes.

La diversité des cultures, des ethnies, des religions et des civilisations constitue une bénédiction et un patrimoine commun de l'humanité. Le Moyen-Orient est bien doté de cette beauté de la diversité, dont la prochaine génération devrait hériter. La communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur les brutalités qui sont en cours au Moyen-Orient. Nous devons agir d'une façon efficace, ensemble et maintenant.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

M^{me} Frankinet (Belgique) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole et d'avoir organisé le présent débat sur un enjeu majeur du XXI^e siècle. Ma déclaration s'inscrit dans – et complète – celle de l'Union européenne.

Le Conseil de sécurité a eu plusieurs fois l'occasion de se pencher sur la situation en Syrie et en Iraq, et sur les innombrables victimes des conflits au Moyen-Orient, en majorité des musulmans de toute obédience. Mais depuis un siècle, le nombre des chrétiens d'Orient, présence séculaire dans la région, a chuté de 30 % à 5 % du total des populations. L'apparition de groupes islamistes radicaux, dont Daech est le symbole le plus morbide, a accéléré dramatiquement cette tendance et l'a radicalisée jusqu'à l'horreur, dans une volonté d'éradiquer, sur les plans humain, culturel et historique, tout ce qui n'est pas « eux ». Qu'il s'agisse des chrétiens, ou qu'il s'agisse des yézidis, les minorités paient un tribut énorme.

Cette idéologie globale, radicale, déshumanisée et déshumanisante, et la menace qu'elle engendre pour le monde, rappelle la pire période de l'histoire européenne au XX^e siècle. C'est consciente des horreurs commises et de cette menace mondiale que la Belgique a décidé de participer activement à la coalition politico-militaire contre Daech depuis l'été 2014.

Nous ne pouvons pas tomber dans les deux pièges que nous tendent ces groupes radicaux. Le premier : croire que nous sommes face à un conflit de civilisations ou à une nouvelle guerre de religions. Ce piège est l'objectif premier de ces groupes radicaux. Il constitue leur force et accroît leur capacité de mobilisation. Or, il s'agit, comme nous l'avons connu au cours de l'histoire, de l'instrumentalisation d'une religion pour conquérir le pouvoir. Lutter contre ce piège demande que nous fassions tous les efforts nécessaires pour éviter que nos concitoyens n'adhèrent à cette rhétorique.

Le deuxième piège, c'est croire qu'il faut choisir entre la brutalité de régimes militaires répressifs et celle de régimes islamistes radicaux. Ils sont pourtant les meilleurs ennemis et s'alimentent mutuellement.

D'autres voies, si souvent défendues par les Nations Unies et par mon pays, sont pourtant possibles. La promotion de démocraties inclusives et de l'état de droit, un développement économique équitable, la protection par les autorités publiques de l'ensemble de leurs citoyens, le respect des droits de l'homme, ou encore la liberté d'expression, de religion ou de conviction sont les meilleures armes à notre disposition. Nous devons les promouvoir avec force, en vertu de notre responsabilité politique envers nos populations et de nos engagements internationaux.

Pour faire face aux menaces, des actions concrètes doivent être menées sans tarder. Je souhaite en mettre trois en évidence.

La première est de faire vivre nos valeurs au sein de nos sociétés, en particulier auprès des jeunes. La Belgique, dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, organisera, le 8 mai prochain, une conférence sur le thème « La tolérance est plus forte que la haine », montrant combien la diversité de nos sociétés est un atout, plutôt qu'un risque. Mon pays, qui a aussi ses combattants étrangers, développe également une nouvelle stratégie pour prévenir la radicalisation et s'engage à y travailler aux niveaux national, régional et international. La collaboration avec d'autres pays concernés sera à cet égard indispensable.

La seconde action est la lutte contre l'impunité. Une paix durable dans la région ne pourra s'instaurer sans que cette condition soit remplie. Les actions de Daech s'assimilent à des crimes contre l'humanité, voire des actes de génocide. La communauté internationale doit porter une attention prioritaire à la nécessité de traduire en justice les responsables de crimes, quel que soit leur camp. À cette fin, nous soutenons le travail de la Commission d'enquête des Nations Unies et plaidons pour que les pays de la région, et notamment l'Iraq, adhèrent dans les meilleurs délais au Statut de Rome. Le Conseil de sécurité pourrait également jouer un rôle clé en référant la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

Troisièmement, et enfin, il faut s'assurer que les minorités persécutées pourront à terme rentrer chez elles. Si aujourd'hui l'aide humanitaire et les efforts d'un certain nombre de pays pour les accueillir sont les seules réponses réalistes, leur vraie place est chez elles. Vu la gravité des conflits et leur durée, la tâche sera sans aucun doute ardue.

Les pays d'origine, aidés par la communauté internationale, devront trouver des moyens créatifs pour recréer des ponts entre les diverses composantes de leur société. À cet égard, la Belgique souhaite encourager, notamment, le nouveau Gouvernement iraquien à poursuivre ses efforts vers une plus grande inclusivité. La nouvelle stratégie de l'Union européenne à l'égard de la Syrie et de l'Iraq, dans laquelle la Belgique s'inscrit pleinement, pourra certainement y contribuer.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de mars et d'avoir convoqué cet important débat.

De même, je tiens à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Prince Zeid Ra'ad Al-Husseini, ainsi que les autres personnalités qui ont présenté des exposés perspicaces et instructifs.

Le présent débat se déroule dans le contexte d'un monde qui, ces derniers mois, a été marqué par la persécution systématique et déplorable de personnes appartenant à divers groupes ethniques, religieux ou minoritaires. Comme le reste du monde, l'Afrique du Sud a été consternée par les exécutions publiques, de sang froid, de personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses dans toute la région. Nous sommes consternés par les informations fournies par le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme publié le 13 mars, et par celles fournies aujourd'hui, qui laissent croire que l'État islamique d'Iraq et du Cham auraient commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et le crime de génocide.

La menace de violence que fait peser l'État islamique sur les minorités ethniques et religieuses et le viol de femmes et de filles, qui sont souvent capturées pour être transformées en esclaves sexuelles, sont déplorables, tout comme les conversions forcées et l'enrôlement forcé d'enfants. Nous avons le devoir collectif, en tant qu'États Membres de l'ONU, de rejeter l'intolérance sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quel que soit l'endroit où elle se manifeste. L'histoire de notre pays nous a enseigné que l'intolérance raciale, religieuse et ethnique est immorale. Il est donc impératif que la communauté internationale réaffirme le droit des personnes persécutées à vivre en paix dans leurs pays.

À l'approche du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, qui est née des cendres de la plus dévastatrice des guerres, durant laquelle les pires crimes contre l'humanité ont été commis, nous sommes obligés de défendre et de faire respecter les principes consacrés par la Charte et de réaffirmer les droits fondamentaux de tous les êtres humains. Nous devons par ailleurs œuvrer fermement à l'élimination des causes profondes de toutes les formes d'intolérance et trouver des moyens de lutter contre les idéologies fondamentalistes qui sont à l'origine de la haine.

L'Afrique du Sud a un passé marqué par la discrimination et l'intolérance raciales. Le chapitre 2 de sa constitution stipule que tout homme a droit à la liberté de religion, de conviction et d'opinion. La section 9 de la Constitution interdit toute discrimination injustifiée, y compris pour motifs religieux. La section 39 protège le droit des personnes appartenant à une communauté religieuse à pratiquer leur religion en paix, et les sections 185 et 186 portent sur la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques. L'Afrique du Sud estime que ces principes sont sacrés, et elle continuera de les promouvoir dans tous ses engagements.

L'Afrique du Sud estime également qu'en matière de lutte contre le terrorisme, il importe de mettre l'accent sur ses causes profondes. Nous devons comprendre et éliminer les conditions qui rendent le terrorisme attirant pour les mécontents, et élaborer des stratégies appropriées à cette fin. À cet égard, nous devons déployer des efforts concertés pour régler les conflits partout dans le monde, notamment au Moyen-Orient.

Pour finir, l'Afrique du Sud réaffirme sa volonté d'oeuvrer avec la communauté internationale à la réalisation de notre objectif commun, à savoir éliminer toutes les formes d'intolérance.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : La Suisse remercie la présidence française du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public. La diversité du tissu social, ethnique et religieux au Moyen-Orient doit être défendue contre toute agression provenant de tout courant identitaire.

La Suisse souhaite soulever cinq points.

Premièrement, mon pays condamne avec la plus grande fermeté les abus des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire commis par des forces armées gouvernementales ainsi que par des groupes armés non étatiques au Moyen-Orient et ailleurs. Elle est extrêmement préoccupée par les allégations crédibles de la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la situation en Iraq, selon lesquelles l'État islamique autoproclamé et d'autres groupes extrémistes auraient commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et le crime de génocide. Le meurtre d'enfants, de femmes et d'hommes,

et l'immense souffrance infligée à la population civile sont inacceptables.

Deuxièmement, la Suisse appelle toutes les parties aux conflits armés à respecter leurs obligations de droit international et les principes humanitaires. L'aide humanitaire doit profiter aux personnes affectées sans discrimination. Dans ce sens, les mesures prises dans le cadre de la lutte antiterroriste ne doivent pas criminaliser l'aide humanitaire ou les contacts établis à ces fins avec des acteurs armés non étatiques.

Troisièmement, la Suisse condamne toute violation des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs, et appelle tous les acteurs à mettre un terme à la violence. Elle rappelle que le respect et la protection des droits de l'homme est la responsabilité première des États. Les efforts entrepris dans le cadre de la lutte antiterroriste ne justifient aucunement un affaiblissement des mesures visant à protéger et respecter les droits de l'homme et l'état de droit par les États.

Dans tous les conflits et les situations instables, les membres de groupes vulnérables, dont font partie les minorités religieuses et ethniques, courent un risque accru de subir des violations des droits de l'homme.

Quatrièmement, la Suisse souligne l'importance de la reddition de comptes aux niveaux national et international pour toute violation et tout abus commis contre des civils, tout comme pour les attaques contre des objets culturels et des lieux de culte. Il est nécessaire de poursuivre ces crimes au niveau national, et nous encourageons les États concernés à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Conformément au principe de complémentarité, nous invitons le Conseil de sécurité à envisager un défèrement de la situation iraquienne à la Cour pénale internationale. Nous réitérons également notre appel relatif à un défèrement de la situation en Syrie. Nous regrettons l'échec du projet de résolution présenté à ce sujet au Conseil de sécurité et poursuivrons nos efforts à cet égard.

La prévention de l'extrémisme violent est une priorité de la Suisse dans ses efforts de promotion de la paix et dans sa lutte contre le terrorisme. En complément à notre participation aux efforts mondiaux en la matière, nous nous engageons afin de promouvoir d'autres choix pour les jeunes qui pourraient être tentés de rejoindre des groupes extrémistes, notamment en soutenant les efforts de renforcement des capacités des sociétés à risque. Pour cette raison, mon pays soutient les efforts du Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience

communautaires, le fonds mondial contre l'extrémisme violent, qui visent à mettre en œuvre une stratégie à long terme pour créer des emplois, et donc des perspectives, afin d'atténuer l'attractivité des extrémismes de tous genres. Cet engagement préventif est également clairement encouragé par la résolution 2178 (2014).

Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer en matière de lutte contre l'extrémisme, de protection des populations civiles et des minorités en temps de conflit. La Suisse salue donc ces efforts et l'unité du Conseil pour faire face à la montée de l'extrémisme.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je remercie votre pays d'avoir convoqué cet important débat. Nous avons écouté attentivement les déclarations prononcées ce matin par le Secrétaire général, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et Sa Béatitude, ainsi que les paroles émouvantes de M^{me} Dakhil, membre du Parlement iraquien.

La Colombie tient aujourd'hui à s'associer aux nombreux autres intervenants car, face à des actes barbares et au mépris total des valeurs de la condition humaine, l'on ne saurait rester silencieux. La gravité des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les zones où opèrent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les groupes qui lui sont associés nous oblige à parler d'une seule voix et à nous engager à préserver les valeurs et les principes partagés par l'humanité. Le peuple et le Gouvernement colombiens adressent leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes de ce groupe terroriste, ainsi qu'à leurs gouvernements. Des ressortissants colombiens faisaient partie des victimes du récent attentat perpétré au musée du Bardo à Tunis, c'est pourquoi nous partageons la douleur de ceux qui endurent les exactions de groupes terroristes. Leur assassinat montre que le terrorisme nous touche tous de la même manière. Le cas de Boko Haram est une autre manifestation de ce grave problème, et nous condamnons avec véhémence l'enlèvement de femmes et d'enfants, ainsi que le meurtre de milliers de personnes innocentes commis par ce groupe terroriste.

Comme l'indiquent les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits

de l'homme, les actes de violence et la persécution dirigés contre les minorités et les groupes ethniques ou religieux sont l'une des manifestations des violations récurrentes des droits de l'homme par l'EIIL, comme la décapitation de coptes en Libye, la persécution, le meurtre et le déplacement forcé des yézidis en Iraq, et l'enlèvement de centaines de d'assyriens en Syrie. Ce ne sont là que quelques exemples qui prouvent l'existence d'un comportement récidiviste visant à exterminer les minorités et les groupes ethniques ou religieux, des actes qui, comme l'a indiqué le Haut-Commissaire, pourraient s'apparenter à un crime de génocide ou à des crimes contre l'humanité. Comme beaucoup d'autres l'ont dit avant moi, nous ne pouvons nous permettre de catégoriser à la légère ou d'assimiler une religion ou une culture donnée à l'extrémisme violent, au terrorisme ou au génocide. Ces actes inacceptables sont perpétrés par des individus et des groupes, et non pas par des cultures ou des religions.

Nous devons nous pencher sur l'efficacité des mécanismes dont nous disposons pour venir à bout de ces situations de barbarie humaine, et devons reconnaître que nous avons affaire à un ennemi dont l'absence de limites est déconcertante. Nous sommes témoins de faits et d'actions que nous n'imaginions pas possibles au XXI^e siècle, et nous nous demandons si nous sommes bien préparés pour les combattre. Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire ont présenté des propositions concrètes qui méritent notre considération et notre analyse.

Nous sommes préoccupés par notre incapacité à réagir de concert. Nous devons mettre de côté les clivages politiques qui empêchent la communauté internationale de prendre des mesures concrètes. La cohérence entre les paroles et les actes est cruciale pour affronter la barbarie. Nous devons pouvoir surmonter nos divergences de vues, sachant que les terroristes les exploitent à leur avantage. Notre action doit viser à protéger les intérêts légitimes des différents secteurs de la population. Il convient donc d'identifier les domaines dans lesquels nous devons travailler avec les pays où ces actes ont été commis afin de faire avancer les enquêtes, de faire en sorte que la situation continue de faire l'objet d'un suivi, et de s'employer à créer des sociétés inclusives et respectueuses de la diversité, et dans lesquelles les droits de tous les citoyens, sans distinction aucune, soient respectés et garantis.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'à court terme, il est impérieux de répondre à la grave situation humanitaire.

Des millions de réfugiés et de déplacés ont besoin d'aide, et même si – il faut bien le dire – la réponse de la communauté internationale a été généreuse, l'ampleur de la situation nécessite un engagement soutenu, flexible et en temps voulu.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Boura (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat important qui tombe à point nommé. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa déclaration et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de son exposé détaillé.

La Grèce s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Nous tenons également à exprimer notre point de vue national afin de souligner notre inquiétude au sujet de la crise humanitaire sans précédent, des incidences des conflits prolongés en Syrie et en Iraq sur les minorités et les communautés ethniques et religieuses, et des crimes horribles commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes. Ces groupes affichent de la façon la plus brutale leur détermination à effacer toute trace de la civilisation dans la région, et s'adonnent sous nos yeux à des persécutions atroces, à des actes de violence, à des massacres et à la destruction délibérée du patrimoine historique et culturel de certaines communautés ethniques et religieuses.

Les chrétiens, les yézidis, les kurdes, les shabaks et d'autres communautés musulmanes qui coexistaient depuis des siècles sont désormais contraints de se déplacer ou de fuir, tandis que beaucoup d'autres sont enlevés et exécutés. Les femmes et les enfants appartenant à des communautés ethniques sont prises pour cible par les extrémistes violents et sont victimes d'enlèvements, de prises d'otages, de viols, de la traite d'êtres humains et de l'esclavage, en dépit des nombreux appels de la communauté internationale à la cessation immédiate tous les actes de violence sexuelle et sexiste. Aujourd'hui, nous avons entendu des messages et des témoignages poignants relatant la torture et la souffrance endurées par les yézidis, les chaldéens et les membres d'autres communautés chrétiennes qui sont forcés de fuir leurs maisons. Il est à noter que sur un total d'1,4 million de chrétiens d'Iraq, la moitié ont déjà abandonné leur terre ancestrale, tandis que 400 000 yézidis ont été violemment persécutés et déplacés. En Syrie, l'EIL et d'autres groupes terroristes ont commis toutes

sortes d'exactions et d'actes inhumains à l'encontre des chrétiens, alors que, dans le même temps, les communautés et les citoyens musulmans sont également victimes d'exactions cruelles et barbares.

La Grèce appuie les efforts déployés par le Secrétaire général et par l'ONU grâce à ses résolutions, ainsi que les déclarations et mesures pertinentes de l'Union européenne, et condamne les violations des droits de l'homme et les actes de barbarie perpétrés contre les groupes religieux et ethniques de même que le déni de leur droit de rester dans leur patrie. Nous condamnons la destruction et le pillage délibérés des biens du patrimoine culturel tels que les monuments, les musées, les églises et les sanctuaires et sites religieux. Tout en étant fermement attachés à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, nous pensons qu'il faut envisager certaines dispositions permettant de surveiller de près la situation des communautés religieuses et ethniques, en tant que première étape pour prévenir les persécutions et l'oppression dont elles sont l'objet dans la région. Le climat politique général du Moyen-Orient peut être évalué à l'aune de la situation des groupes ethniques et religieux dans la région

Les efforts destinés à instaurer la paix dans la région et à empêcher la violence de se répandre dans les pays voisins requièrent un consensus régional afin de défendre la présence historique de ces communautés sur leur terre natale. Dans cet esprit, les efforts des institutions religieuses, notamment les Églises anciennes, et de la société civile, pour promouvoir la réconciliation et la modération dans la région et préserver la coexistence pacifique de toutes les communautés religieuses et ethniques, méritent notre attention et notre soutien. À cet égard, la Grèce a pris l'initiative de convoquer une conférence internationale dans le but de contribuer à régler la question de manière globale.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, et alors que nous célébrons les valeurs et les principes fondamentaux de l'Organisation, nous devons faire tout notre possible pour empêcher que ne disparaissent la diversité et le patrimoine culturel inestimable du Moyen-Orient, dont une partie remonte aux origines mêmes de notre civilisation.

Le Président : Je donne la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de présider ce débat important. Je remercie

également le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, de leurs exposés et de leurs efforts pour protéger et défendre les droits de l'homme, qui sont au cœur de la question dont nous sommes saisis.

Aujourd'hui, la communauté internationale se réunit au Conseil de sécurité pour débattre de la situation des minorités religieuses et ethniques persécutées au Moyen-Orient. Ce faisant, nous envoyons également un message à tous les citoyens du monde : nous sommes prêts à défendre leurs droits de l'homme inaliénables – quelle que soit leur religion ou leur origine ethnique, et où qu'ils se trouvent. Mais nous devons également reconnaître qu'actuellement, dans notre région, les terribles actes qui nous ont réunis ici sont perpétrés par des extrémistes qui exploitent avec cynisme les différences religieuses et ethniques pour servir leurs desseins brutaux et violents. Ce phénomène n'est ni nouveau, ni régional; les extrémistes du monde entier ont toujours, à toute époque, manipulé les différences pour parvenir à leurs fins.

Comme l'ont affirmé de nombreux orateurs aujourd'hui, la crise actuelle n'est pas représentative de l'histoire de la région. Pourtant, une génération d'enfants est en train de grandir dans un monde où l'on considère bien souvent que la discorde est l'ordre naturel des choses au Moyen-Orient. Ils ne savent pas ou ne peuvent pas imaginer que la région ait été jadis une immense mosaïque de communautés imbriquées, faites de confessions, de tribus et d'ethnies diverses, vivant côte à côte en harmonie. Et je crains que, tandis que les guerres civiles font rage et que l'extrémisme violent persiste au Moyen-Orient, une image encore plus sombre ne prévale, à savoir que les divisions dans notre région sont inguérissables et que l'islam est une religion intolérante par essence.

C'est tout simplement faux. L'islam reconnaît et honore les grandes religions qui l'ont précédé. Tout au long de notre histoire, les minorités religieuses ont été protégées, dans les communautés musulmanes, contre ceux qui voulaient leur nuire à cause de leurs croyances. La même large tolérance, grâce à laquelle les juifs – et les musulmans – expulsés de leurs foyers dans certaines régions d'Europe au XV^e siècle ont trouvé un refuge, a également protégé les fidèles d'autres religions – pas uniquement les personnes de confession juive ou chrétienne, mais également les yézidis, les samaritains, les mandéens, les druzes et les alaouites. À Alexandrie et à Damas, les grandes capitales cosmopolites de la

région autrefois, chacun était libre de pratiquer sa foi et de gouverner ses propres communautés, dans une coexistence pacifique avec l'islam.

Cette coexistence pacifique trouve peut-être son meilleur exemple dans la ville sainte de Jérusalem à l'apogée de son histoire. Si Jérusalem a souvent été au cœur de l'histoire de divisions et de conflits entre les peuples de différentes religions, tous s'unissent pour révéler ce sol sacré. C'est pourquoi l'Assemblée générale, l'an dernier, a adopté la résolution 69/24, qui réaffirmait « que la communauté internationale s'intéresse légitimement [...] à la question de la ville de Jérusalem et à la protection de ses particularités spirituelles, religieuses et culturelles ». Les grandes civilisations, les religions et les peuples du monde font partie de la riche histoire de Jérusalem, et l'on ne peut laisser la ville devenir le prochain théâtre d'un conflit. Jérusalem est non seulement un symbole de notre histoire commune de coexistence spirituelle, mais également un phare brillant de l'espoir que la paix et la tolérance seront restaurées une nouvelle fois en Terre sainte.

C'est à contre-courant de cette histoire riche que Daech émerge aujourd'hui pour commettre des atrocités indicibles contre des personnes sans défense en Iraq, en Libye et en Syrie. Ses ambitions vont même au-delà, et dépassent les limites de ces pays, menaçant de submerger la région tout entière dans sa vision du monde totalitaire et takfiriste, comme l'a montré le Haut-Commissaire avec tant d'éloquence ce matin. Le comportement de Daech – ses persécutions brutales et ses tentatives systématiques d'effacer toute trace de diversité culturelle au nom de l'islam – est aux antipodes du fier passé de notre région. Les efforts de Daech pour justifier les meurtres et les massacres en parlant le langage de notre religion doivent être perçus pour ce qu'ils sont : les mensonges désespérés de quelques déments. Tant que Daech continuera de survivre, toutes les communautés seront menacées. L'extrémisme violent ne connaît pas de frontières.

Pourtant, le riche canevas culturel du Moyen-Orient, qui nous est si cher, ne doit pas nécessairement être relégué aux antiquités. Il est encore possible aujourd'hui. Je le sais parce qu'il existe aux Émirats arabes unis. Plus de 200 nationalités différentes vivent, travaillent et prient en toute liberté selon leur propre confession aux Émirats arabes unis. Et, si nos infrastructures sont modernes, les valeurs de tolérance, de modération et d'unité qui sont au fondement de la

diversité ethnique et confessionnelle de notre pays remontent aux temps anciens.

Promouvoir un tel modèle exige une conception de l'édification de l'État qui soit sous-tendue par des perspectives éducatives, le développement économique et le respect des droits de l'homme, l'état de droit et le rôle prééminent des femmes en tant que partenaires de ces efforts. Aux Émirats arabes unis, nous avons également appris qu'un leadership visionnaire et des institutions robustes étaient les piliers de la stabilité. Il est indispensable de soutenir ces piliers dans les nombreux pays de notre région qui traversent une période de transition. Dans notre région, nos vies et nos fois ont toujours été et resteront toujours étroitement liées. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous tenir à l'écart de l'injustice quand elle survient autour de nous. En Égypte, dont les Émirats arabes unis sont convaincus que la stabilité est la clef de voûte de la stabilité de toute la région, comme en Iraq, en Syrie et au Yémen, notre longue histoire faite d'harmonie est menacée par les actes d'extrémistes.

Sous-tendant le paysage mouvant de la région arabe, l'injustice qui persiste à caractériser la question palestinienne alimente la rhétorique dont Daech se sert pour ses efforts de recrutement, tant dans notre région que dans le monde. Il faut parvenir à mettre fin à ce conflit tragique, et nous saluons la France, en première ligne des efforts diplomatiques pour parvenir à un règlement constructif de cette tragique injustice. Dans notre région, comme ailleurs aussi, il est vital de consolider les infrastructures économiques, sociales, juridiques et institutionnelles des États. Ce sont elles qui fournissent le cadre de protections critiques pour les populations lorsque les sociétés s'effondrent, et qui donnent les moyens de prévenir et d'enrayer les violences et le désordre, même lorsque l'autorité faillit. C'est là que nous devons faire porter notre attention tandis que nous façonnons les grandes ambitions du programme de développement pour l'après-2015.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis voudraient proposer certaines recommandations visant à régler le problème. Premièrement, le Conseil de sécurité ne doit pas cesser de condamner les persécutions systématiques des minorités, où qu'elles surviennent. Et pour trouver des solutions, nous devons respecter la Charte des Nations Unies, document fondamental établissant les principes communs qui sont les nôtres en tant que communauté internationale. Les États Membres doivent avoir le courage de faire ce qui est juste et non

pas uniquement ce qui sert des intérêts politiques. L'ONU ne pourra cependant s'acquitter de son mandat que si ses Membres lui en donnent les moyens.

Deuxièmement, il est impératif de consulter et d'écouter attentivement les États de la région touchée elle-même. Nous comprenons les problèmes et le contexte, et nous en subissons les conséquences à long terme.

Troisièmement, l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces persécutions doit être combattue par la formation de coalitions internationales déterminées. Des sociétés sûres et stables sont la pierre angulaire de la bonne gouvernance, et nous devons aider notre région à se stabiliser durant cette période troublée.

Quatrièmement, les gouvernements doivent être encouragés à étendre leur protection à tous leurs citoyens et à garantir leurs libertés.

Cinquièmement, des institutions solides et des mécanismes qui protègent les droits de l'homme et qui servent de dispositifs d'alerte rapide, pour prévenir les violations et intervenir lorsqu'elles surviennent, doivent être mis en place et entretenus.

La responsabilité de mettre en œuvre ces recommandations au niveau national et de les appuyer à l'échelon international nous incombe à tous, si nous voulons continuer à suivre le modèle des valeurs humaines de tolérance, modération et diversité que nos ancêtres ont institué.

Je voudrais pour terminer féliciter la délégation française d'avoir dirigé avec brio les travaux du Conseil de sécurité qui, pendant sa présidence, ont porté sur toute une gamme de questions d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Marn (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations pour féliciter la présidence française d'avoir organisé le débat important et urgent de ce jour.

La Slovaquie s'aligne sur la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

L'extrémisme violent, la haine religieuse et ethnique et l'intolérance ont gagné du terrain ces derniers mois, en particulier au Moyen-Orient. Nous nourrissons donc les mêmes préoccupations que la communauté internationale concernant les violations

des droits de l'homme et les persécutions généralisées et systématiques commises par Daech et les autres groupes et organisations terroristes. Nous sommes consternés par l'utilisation abusive de la religion pour attiser la provocation, les affrontements, la haine religieuse et l'extrémisme. Les victimes de la violence proviennent de nombreux groupes ethniques, religieux et minoritaires différents, comme l'ont souligné la majorité des orateurs aujourd'hui. Le récent rapport (A/HRC/28/18) du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme consacré aux actes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) l'a bien montré : parmi les violations graves des droits de l'homme commises par l'EIIL et les groupes associés figurent l'assassinat, la torture, le viol, l'esclavage sexuel, les conversions forcées et la conscription d'enfants.

De nombreuses femmes et filles appartenant à diverses minorités religieuses ont été victimes de viols, tortures, esclavage sexuel et mariages forcés avec des combattants de Daech. Elles ont également été soumises à des conversions forcées et à d'autres cruautés. La violence et les atrocités commises par Daech ont déclenché des déplacements de population massifs en Iraq et en Syrie. Du fait de leur ampleur et de leur nature, ces crimes pourraient d'ores et déjà être considérés comme des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des actes de nettoyage ethnique, voire de génocide.

La communauté internationale doit trouver un moyen de mettre fin à l'impunité pour ces crimes. À cet égard, nous tenons à souligner le rôle crucial que joue la Cour pénale internationale (CPI) dans la lutte contre l'impunité. Nous appelons tous les États de la région à accéder au Statut de Rome. La CPI joue également un rôle important en matière de prévention, puisque l'ouverture d'enquêtes pourrait avoir un impact sur les auteurs de ces crimes ou sur les groupes criminels. Il est essentiel que le Conseil de sécurité renvoie la situation devant la CPI.

Nous sommes également très préoccupés par le nombre croissant d'incidents au cours desquels Daech a délibérément détruit d'importants sites religieux, culturels et historiques, tels que des sites archéologiques, des lieux de culte, des églises, des mosquées et des lieux saints appartenant à différents groupes et minorités ethniques et religieux en Iraq et en Syrie. Nous devons faire tout notre possible pour préserver la richesse que représente la diversité des cultures et des religions existant au Moyen-Orient depuis plus de 2 000 ans.

Dans la formulation de notre réponse aux événements tragiques résultant du terrorisme international, nous devons garder à l'esprit que nous avons affaire à un phénomène fluide aux multiples facettes qui ne saurait être directement associé à une religion, une race ou une croyance quelconque. Nous devons éviter les généralisations et les stéréotypes concernant des groupes ethniques ou religieux particuliers, car ils conduisent souvent à un cercle vicieux d'intolérance et de haine. La société civile et les médias ont un rôle important à jouer dans ces efforts.

En outre, notre réponse ne doit pas consister seulement en une approche répressive, car si nous voulons nous attaquer aux causes profondes de la radicalisation, nous devons analyser et traiter dans leur ensemble les conditions qui favorisent la propagation de l'extrémisme violent, du radicalisme et du terrorisme. Nous devons également œuvrer à la promotion d'une culture de respect et de diversité religieuse, en particulier chez les jeunes. Il nous faut, par ailleurs, apporter une aide humanitaire aux personnes fuyant leurs foyers par crainte de groupes terroristes, ainsi qu'à celles qui ont survécu aux atrocités. La Slovénie fournit une aide humanitaire continue, suivant les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'efficacité. Nous nous concentrons notamment sur la réadaptation médicale et l'assistance psychosociale aux enfants qui ont été victimes de conflits armés.

La Slovénie souhaiterait que l'ONU soit mieux équipée et qu'elle ait davantage de moyens pour faire face aux attaques et aux violences perpétrées pour des raisons ethniques ou religieuses. Nous nous félicitons de la proposition faite par le Secrétaire général de convoquer un groupe consultatif composé d'hommes et de femmes respectés et d'élaborer un plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent, mais ce plan d'action doit porter sur ce qui se passe dans le monde entier, pas seulement au Moyen-Orient. La nécessité de s'attaquer efficacement à ces menaces peut donner l'impulsion à la mise au point définitive du projet de convention générale des Nations Unies sur le terrorisme international, qui contiendrait une définition du terrorisme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Les manifestations d'intolérance et de violence fondées sur la religion sont en augmentation dans de nombreuses régions du monde. De violents incidents visant des individus, des communautés et des sites sur

la base de l'appartenance ethnique, de la religion ou de la croyance se produisent de plus en plus souvent dans divers pays. Cette situation est exacerbée dans les situations de conflit armé dans lesquelles les personnes appartenant à des groupes minoritaires souffrent souvent de manière disproportionnée des conséquences des hostilités et sont particulièrement exposées aux déplacements du fait des transferts de population et des migrations forcées. Elles constituent souvent une grande partie des flux de réfugiés.

Il s'agit d'un fléau mondial. Si aucune région n'est à l'abri de ce phénomène, les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Moyen-Orient, région dont les groupes ethniques et religieux sont très divers, sont particulièrement préoccupantes. Nous devons agir de concert et dans les plus brefs délais afin d'y faire face.

Nous sommes atterrés par le nombre croissant de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment les massacres, les exécutions extrajudiciaires et sommaires, le ciblage délibéré des civils, les expulsions de masse, les conversions forcées et d'autres formes de persécution visant des personnes en raison de leur religion, de leur croyance ou de leur appartenance ethnique. Les attaques menées à l'encontre de la communauté yézidie en Iraq, les enlèvements et assassinats de chrétiens en Syrie, la décapitation de coptes en Libye, le ciblage délibéré par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) de communautés ethniques et religieuses, comme les sunnites, les chrétiens, les yézidis, les shabaks et d'autres groupes en Syrie, ne sont que quelques-uns des exemples indicibles qui exigent une action d'urgence collective de nous tous. Des tactiques visant à semer la terreur et la peur sont également utilisées par l'EIIL et d'autres groupes extrémistes pour contrôler les communautés, notamment le vandalisme et la destruction de ce qu'il y a de plus sacré, à savoir les lieux de culte et les sites du patrimoine religieux et culturel.

Les violations des droits de l'homme par les États peuvent contribuer à la radicalisation et au recrutement. La haine et la violence à l'encontre de communautés ethniques ou religieuses ne surviennent pas sans la stigmatisation et la déshumanisation préalables des groupes ciblés et l'incitation à la haine. C'est le résultat d'un héritage social, culturel, économique et politique qui trouve habituellement son expression dans des politiques discriminatoires et des pratiques d'exclusion et de marginalisation, la répression d'État,

la corruption endémique, le manque de confiance dans les institutions publiques, une culture d'impunité, ainsi que le déni des droits de l'homme et des principes du droit international humanitaire.

Il est fait obligation aux États de veiller à ce que les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques,

« puissent exercer intégralement et effectivement tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, sans aucune discrimination et dans des conditions de pleine égalité devant la loi »,

comme le proclame la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. En outre, les États ont la responsabilité de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que de l'incitation à commettre de tels actes. Les violations des droits de l'homme sont les premiers signaux d'alerte avertissant qu'un génocide et des crimes contre l'humanité pourraient se produire. La communauté internationale doit tenir les États et les groupes armés non étatiques responsables de leurs actes et leur faire prendre conscience de leurs obligations existantes en vertu du droit international, notamment les droits de l'homme, le droit humanitaire, le droit pénal et le droit des réfugiés.

Surmonter une culture de l'impunité doit être une priorité. Ceux qui commettent des actes de violence ou s'en rendent complices doivent être traduits en justice. Le Portugal considère que la Cour pénale internationale doit continuer de jouer un rôle fondamental dans la dissuasion, qui complète celui joué par les tribunaux à l'échelon national, en tenant les auteurs pour responsables de leurs actes, en menant des enquêtes et en engageant des poursuites contre les auteurs d'atrocités contre les populations civiles.

S'attaquer à la menace posée par les groupes armés extrémistes non étatiques et les terroristes exige une approche globale des facteurs de causalité sous-jacents, qui comprend notamment une stratégie de communication efficace visant à prévenir le passage de la radicalisation au terrorisme, à endiguer le flux de combattants étrangers, mais surtout à promouvoir la tolérance politique et religieuse, le développement économique, la cohésion sociale et la non-exclusion. Nous nous félicitons naturellement de la proposition

annoncée ce matin par le Secrétaire général de créer un groupe d'experts chargé d'élaborer des directives en vue de mieux lutter contre l'extrémisme violent.

La stabilité à long terme du Moyen-Orient suppose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la résolution de s'attaquer aux causes profondes des idéologies extrémistes fondées sur la discrimination et l'exclusion ethniques et religieuses. Une action concertée, y compris par le biais d'initiatives de dialogue entre les religions, de la part de toutes les parties prenantes – États, communautés religieuses, organisations de la société civile, représentants des médias, etc. – est d'une importance cruciale à cet égard. La promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques contribuent à la stabilité politique et sociale et à la paix, et enrichissent la diversité et le patrimoine culturel de la société tout entière. Les États doivent promouvoir une culture de tolérance, entre autres, par le biais de l'éducation, en particulier l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Aussi le respect du pluralisme ne peut-il devenir une réalité qu'une fois que l'inclusion et la cohésion sociales, économiques et politiques sont assurées au sein des sociétés.

Le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance est un droit fondamental de tout être humain. En tant que droit de l'homme universel, la liberté de religion ou de croyance garantit le respect de la diversité, et son libre exercice contribue directement à la démocratie, au développement, à la primauté du droit, à la paix et à la stabilité. Nous devons faire tout notre possible pour promouvoir et protéger ces droits conformément aux valeurs fondamentales consacrées dans les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

M^{me} Miculescu (Roumanie) : J'aimerais commencer bien sûr par remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat. La Roumanie s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques remarques à titre national, dans une version raccourcie par respect pour le temps dont dispose le Conseil.

Le monde regarde avec horreur les massacres, décapitations, incendies criminels, viols, lapidations,

les conversions à la pointe du fusil, la renaissance de l'esclavage, les expulsions en masse et les migrations forcées perpétrées contre les chrétiens, yézidis, musulmans chiïtes, y compris Shabak, les Turkmènes et d'autres groupes.

La stratégie des bandes de criminels tels que le soi-disant « État islamique », ou Daech, est aussi simple que leurs croyances incarnent la régression : en détruisant le riche patrimoine religieux et la diversité ethnique qui composent le tissu social complexe du Proche-Orient, ainsi que les vestiges d'un passé glorieux, ils visent à subjuguier totalement et manipuler toutes les personnes à leur portée. Ces actions font partie d'une campagne visant à effacer la diversité, qui est menée au nom de l'Islam, avec lequel ces sauvages n'ont absolument rien en commun.

N'oublions ni les victimes des tentatives barbares visant à chasser et potentiellement éradiquer des communautés religieuses entières de leurs zones historiques. La tragédie des yézidis est peut-être la plus grande qu'une communauté ait soufferte depuis l'émergence de Daech.

Les chrétiens ont été une partie de la Syrie depuis la conversion de l'apôtre Paul sur le chemin de l'ancienne ville de Damas. Le rôle central des chrétiens arabes dans le développement de la civilisation et de la culture arabes, menant à la renaissance arabe du XIX^e siècle (ou Al-Nahda), ne peut pas être négligé. Malgré tout cela, aujourd'hui, la survie même du christianisme au Proche-Orient est en danger. En raison du peu de temps disponible, nous ne pouvons que rappeler quelques-unes des tragédies collectives, comme l'expulsion violente des milliers de chrétiens arméniens dans la ville côtière de Kassab, qui s'est passée il y a un an, ou le lâche assassinat récent, cette fois en Libye, de 21 Égyptiens de la foi chrétienne copte.

Il est urgent d'intensifier les efforts visant à préserver la mosaïque de communautés religieuses et ethniques qui ont enrichi le Proche-Orient depuis des siècles. La communauté internationale doit faire davantage pour renverser la tendance consistant à priver la région des personnes de différentes origines ethniques et confessionnelles, qui sont toutes sous la terrible menace de l'extrémisme conduit par l'étroitesse d'esprit et la violence aveugle. Nous encourageons l'ONU à développer ses activités à cet égard, tout d'abord par la sensibilisation du monde à des tragédies telles que le sort des minorités, y compris par des instruments déjà disponibles tels que l'Alliance des civilisations.

Je voudrais exprimer l'appui de la Roumanie à l'initiative du Secrétaire général de rédiger un plan d'action, avec la participation des chefs religieux, ainsi qu'à l'organisation d'une conférence sur cette thématique, que la France vient d'annoncer.

Face au danger imminent du sectarisme, la tolérance et le dialogue inter-religieux doivent être encouragés et renforcés avec fermeté par les représentants laïques et religieux, conditions préalables pour créer et assurer un climat pacifique fondé sur le respect mutuel. Ces messages devraient atteindre les jeunes générations aussi dans des régions déchirées par les conflits, qui malheureusement grandissent comme témoins des horreurs quotidiennes. Les jeunes doivent être lentement détournés des effets de la culture de la violence et rappelés aux valeurs de la tolérance et de la compréhension qu'a permis la cohabitation pendant des millénaires dans un espace partagé, au bénéfice de tous.

Nous aimerions voir plus de débats sur ce sujet, au niveau national, dans les pays touchés, ainsi qu'au niveau international. L'objectif devrait être que la discrimination sur la base de la religion ou l'origine ethnique soit non seulement interdite par la loi, mais aussi clairement comprise et assumée par la majorité de la société. Nous devons construire sur le fait que la grande majorité des musulmans dénoncent l'idéologie extrémiste et sont eux-mêmes terrifiés par les atrocités de ces groupes. Mais les sociétés, en particulier dans les pays affectés, doivent parler ouvertement de la façon dont le terrorisme exploite le réflexe universel des jeunes de partir à la recherche de débouchés et de la justice, par opposition à la marginalisation, à la discrimination ou à la corruption dont ils sont témoins tous les jours.

Répondre aux revendications économiques et sociales de ces gens est la question clef. On doit mettre un fort accent sur l'éducation, particulièrement dans les étapes post-conflit et dans les zones libérées du terrorisme, afin de prévenir de nouvelles atrocités à l'avenir et de permettre aux personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses de retrouver leur place dans la société et sur leur territoire.

Pour finir, je voudrais rappeler les mots légendaires de l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, qui nous disait que l'ONU n'avait pas été créée pour amener l'humanité au paradis, mais plutôt, pour sauver l'humanité de l'enfer. Pour ainsi faire et sauver de l'enfer les minorités menacées du Proche-Orient, il faudrait qu'on suive la voie de la conscience et qu'on ait la détermination d'intensifier nos efforts en ce sens,

notamment en tenant compte aussi des propositions très complexes et concrètes faites aujourd'hui dans ce débat très important, dont nous vous remercions.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué à point nommé cet important débat public, qui représente une contribution précieuse aux efforts déployés conjointement par la communauté internationale pour faire face à l'extrémisme violent, à la haine religieuse et ethnique, et à l'intolérance au Moyen-Orient.

L'Ukraine appuie pleinement la position du Conseil de sécurité, à savoir que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs. L'Ukraine appuie les dispositions des dernières résolutions du Conseil de sécurité ayant trait aux menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par les actes de terrorisme, et en particulier la résolution 2199 (2015) adoptée le 12 février au sujet des activités d'organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

L'Ukraine a toujours à cœur de voir s'instaurer en Syrie, en Iraq et dans l'ensemble de la région la paix, la stabilité et la sécurité à long terme, ainsi que de combattre la menace de l'EIIL. Nous partageons l'avis selon lequel une transition politique sans exclusive en Syrie et qu'une gouvernance politique sans exclusive en Iraq sont la clef d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. À cet égard, l'Ukraine est profondément préoccupée par l'existence de l'EIIL et des autres entités terroristes associées et par l'incidence négative de leur présence, de leur idéologie extrémiste violente et de leurs agissements sur la stabilité de l'Iraq, de la Syrie et de la région tout entière, notamment les répercussions humanitaires dévastatrices qu'ils ont sur la population civile, et qui ont conduit au déplacement de millions de personnes. Les actes de violence commis par l'EIIL, qui alimentent les tensions sectaires, sont extrêmement alarmants.

Nous condamnons vigoureusement la persécution systématique et généralisée des minorités au Moyen-Orient sur des bases ethniques ou religieuses et les

attaques aveugles, les atrocités, les meurtres et les violations des droits de l'homme perpétrés par l'EIIL et d'autres groupes terroristes, à l'encontre, en particulier, des chrétiens et d'autres groupes religieux et ethniques. L'Ukraine tient également à exprimer la profonde préoccupation que lui inspirent les destructions du patrimoine culturel iraquien et syrien, commises en particulier par l'EIIL, et notamment la destruction ciblée de sites et d'objets religieux. Nous appuyons la décision du Conseil de sécurité visant à demander aux États Membres de prendre les mesures voulues pour empêcher le commerce des biens culturels iraqiens et syriens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse.

L'Ukraine appuie le Conseil de sécurité dans sa condamnation des enlèvements de femmes et d'enfants, de l'exploitation et des sévices dont ils sont victimes, aux mains de l'EIIL et d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida. Toutes ces activités doivent être arrêtées par tous les moyens possibles. Cette question doit rester à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et bénéficier de toute l'attention voulue de la part du Conseil.

Dans la déclaration faite par son Ministre des affaires étrangères le 16 septembre 2014, l'Ukraine s'est félicitée de l'issue de la Conférence internationale sur la paix et la sécurité en Iraq tenue le 15 septembre 2014 à Paris. Nous avons exprimé notre appui aux efforts déployés par le nouveau Gouvernement iraquien pour renforcer l'état de droit, veiller à ce que toutes les forces politiques soient associées aux institutions du pouvoir fédéral et combattre sans compromission les manifestations de la terreur.

L'Ukraine, qui livre pour sa part un combat décisif sur son territoire contre des terroristes appuyés de l'extérieur et qui subit une agression extérieure directe, partage le point de vue que le groupe terroriste EIIL constitue une menace non seulement pour l'Iraq et la Syrie mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. L'Ukraine appuie sans réserve tous les efforts déployés pour lutter contre les actes de terrorisme, où qu'ils soient commis et quelle qu'en soit la forme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. La Pologne

s'aligne sur la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Toutefois, je souhaiterais faire quelques observations à titre national.

La Pologne attache une grande importance à la protection des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités religieuses et ethniques. Nous avons une longue tradition de tolérance et de dialogue entre les religions. Je voudrais simplement mentionner un document, à savoir la Déclaration de la Confédération de Varsovie de 1573, qui accorde la liberté de religion à tous les citoyens de la République des deux nations (Pologne et Lituanie). Il s'agit du premier texte de loi de ce type à avoir été adopté en Europe.

Mon gouvernement est extrêmement préoccupé par la violence actuelle infligée à des groupes ethniques et religieux au Moyen-Orient. La Pologne contribue à l'aide fournie aux membres des minorités persécutées par l'Organisation des Nations Unies et les organismes de l'Union européenne. Nous avons également pris des mesures unilatérales, comme nous l'avons fait au mois d'août de l'année dernière lorsque nous avons envoyé plus de huit tonnes d'aide aux chrétiens du nord de l'Iraq en réponse à leur situation dramatique et aux persécutions dont ils étaient victimes. Nous sommes très reconnaissants aux autorités d'Irbil de nous avoir aidés avec ce projet.

Malheureusement, chaque jour apporte de nouvelles horreurs à la population du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Tous les groupes religieux et ethniques ont subi des violences sans précédent, y compris les chrétiens, les chiites, les sunnites, les yézidis, les Kurdes et d'autres. Ces violences généralisées touchent tout le monde, de l'Iraq à la Libye, et tout récemment, la Tunisie. Je condamne dans les termes les plus énergiques l'acte de terreur odieux commis à Tunis, au cours duquel trois ressortissants polonais ont perdu la vie, parmi plus de 20 autres personnes.

Chaque jour, nous constatons aussi d'autres aspects de la destruction barbare du patrimoine culturel de la région du Moyen-Orient perpétrée par le prétendu État islamique et d'autres groupes extrémistes. Je voudrais évoquer un événement qui est extrêmement triste pour la Pologne. L'année dernière, le Front el-Nosra a démolé impitoyablement l'église du IV^e siècle de Saints Serge et Bacchus, à Malula, près de Damas. Au cours de cette attaque, deux icônes ont été détruites; elles avaient été offertes en 1943 par le général Wladyslaw Anders, commandant de l'armée polonaise, qui avait échappé peu de temps auparavant

à l'enfer de la Sibérie stalinienne. L'armée polonaise se rendait à Monte Cassino pour lutter pour la liberté de la Pologne et la libération de l'Italie. Aujourd'hui, l'église est brûlée et les peintures détruites.

Nous ne pouvons pas sous-estimer ces actes. Leur but est non seulement d'intimider les infidèles, mais aussi de modifier pour toujours la composition ethnique et sociale de la région. L'histoire du XX^e siècle nous a appris la nécessité d'agir face à de tels agissements afin de prévenir des atrocités à plus grande échelle.

Il s'est maintenant écoulé plus de cinq années depuis le début de la guerre en Syrie, et nous engageons instamment le Conseil de sécurité à être à la hauteur des obligations que la Charte des Nations Unies lui impose, et à prendre enfin les mesures nécessaires susceptibles d'aider à mettre un terme au conflit dans ce pays. La situation en Iraq et en Libye exige aussi l'adoption de mesures concrètes par le Conseil. L'inaction ne fera qu'alimenter l'extrémisme et aggraver les souffrances de millions de personnes à travers le Moyen-Orient. Elle laissera par ailleurs la violence confessionnelle s'étendre à l'ensemble de la région et au reste du monde. Après tous les actes de terrorisme commis ces derniers mois, nous devons tous être bien conscients du fait qu'aucun pays n'est à l'abri de la menace de l'extrémisme. Il y va de notre intérêt commun de riposter comme il convient à ces défis.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Je voudrais tout d'abord remercier la France pour avoir organisé ce débat public sur un thème qui nous concerne tous, et remercier les intervenants qui ont témoigné aujourd'hui des violences que subissent les minorités au Moyen-Orient. Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

Tout extrémisme est un aveuglement de la pensée. Il ne peut survivre que coupé du monde réel et protégé par l'ignorance. L'extrémisme ne supporte ni altérité ni diversité; il abhorre la culture et la connaissance. Tout ce qui diffère de lui menace son existence. Pour choquante qu'elle soit, la brutalité dont fait preuve Daech en Iraq et en Syrie à l'encontre des minorités et des groupes ethniques ou religieux n'est pas surprenante. Ces minorités et ces groupes représentent la pluralité religieuse, ethnique et culturelle si caractéristique du Moyen-Orient. Par le fait même de leur existence,

ils représentent un défi pour l'idéologie nihiliste et totalitaire de Daech.

Dans sa folie destructrice, Daech s'attaque aux hommes, aux femmes et aux enfants de toutes les minorités, qu'elles soient chrétiennes, yézidis, kurdes ou turkmènes. Sa volonté d'annihiler toute trace de ces communautés conduit Daech à s'attaquer également aux sanctuaires et à l'héritage culturel chiite, chrétien et même sunnite. Comme l'indique justement votre document de réflexion (S/2015/176, annexe), il s'agit d'une tentative de destruction systématique de la diversité du tissu social dans les régions concernées.

Le récent rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Iraq (A/HRC/28/18) conclut que les actes de Daech perpétrés contre les minorités s'apparentent à des crimes de guerre, à des crimes contre l'humanité et à des actes de génocide. Ces conclusions font écho à celles du neuvième rapport publié récemment par la Commission d'enquête internationale sur la République arabe syrienne (A/HRC/28/69). Les femmes et les enfants appartenant aux minorités sont particulièrement touchés. Leur vie n'a aucune valeur pour les combattants de Daech, si ce n'est comme simple monnaie d'échange. Les garçons sont recrutés, endoctrinés, avant d'être utilisés dans le conflit. Les femmes et les filles yézidis notamment sont perçues comme un butin de guerre, violées et offertes comme esclaves sexuelles aux combattants de Daech.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les atrocités commises par Daech et les autres parties au conflit. Dans ce contexte, nous soutenons l'idée que les Nations Unies établissent un plan d'action pour protéger les minorités au Moyen-Orient avec tous les outils à leur disposition. Le Luxembourg est prêt à y apporter son concours, notamment dans le domaine humanitaire.

La montée en puissance de Daech au Moyen-Orient ne saurait être séparée du contexte politique régional. Daech s'est nourri de la répression brutale du régime d'Assad contre sa propre population en Syrie et des tensions communautaires en Iraq. Contre Daech passe donc aussi par la recherche d'une solution politique aux multiples crises qui agitent la région et aux difficultés socio-économiques auxquelles font face les populations. C'est d'autant plus urgent que le risque de propagation du fléau de l'extrémisme est réel.

En adoptant l'année dernière les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014),

l'objectif du Conseil de sécurité était d'œuvrer en vue d'une amélioration significative de la situation humanitaire et des droits de l'homme en Syrie. Si la solution au conflit en Syrie ne peut être que politique, cela ne décharge pas les parties, et en premier lieu les autorités syriennes, de leurs responsabilités en termes de protection des civils. Le Conseil de sécurité doit agir pour assurer le plein respect des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014), ainsi que des résolutions visant à contrer la menace terroriste dans la région, en particulier les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

Dans le long terme, c'est en rendant justice que nous apporterons la meilleure réponse à l'injustice. C'est en redressant les torts commis contre les innocents que les victimes pourront être réhabilitées dans leur dignité. C'est pourquoi le Luxembourg continue de plaider pour que le Conseil de sécurité défère la situation qui prévaut en Syrie depuis mars 2011 à la Cour pénale internationale (CPI). Et c'est aussi pourquoi nous encourageons l'Iraq à accéder au Statut de Rome de la CPI ou du moins à faire une déclaration visant à reconnaître la juridiction de la CPI. Ceux qui, aujourd'hui, mettent en péril l'existence des minorités qui constituent la mosaïque du Moyen-Orient doivent savoir que la justice finira par les rattraper.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Des siècles durant, le Moyen-Orient a été un lieu de coexistence pacifique pour diverses communautés. Les peuples du Moyen-Orient vivaient côte à côte, considérant leurs différences comme une richesse. Aujourd'hui, le climat général a radicalement changé et nous devons tous tenter de comprendre les raisons profondes de cet état de fait.

Aux politiques sectaires et au rejet violent des revendications légitimes de démocratie dans la région est venu se greffer un sentiment d'amertume lié à la montée de la discrimination, de la xénophobie et de l'islamophobie dans d'autres parties du monde. Cela a créé un mélange très toxique qui a érodé la culture de tolérance et le tissu social de la région et pris une dimension telle qu'il a des répercussions sur la sécurité mondiale.

Il nous faut être clair sur deux points : premièrement, le terrorisme et l'extrémisme ne sont pas un phénomène moyen-oriental. On ne peut associer le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique en particulier.

Deuxièmement, la violence et le terrorisme n'ayant pas de religion, nous ne devons pas traiter leurs victimes différemment les uns des autres, selon leur identité, leur nationalité ou leur religion. Même si la majorité des victimes de la violence et de la persécution au Moyen-Orient sont des musulmans, notre empathie, notre solidarité et nos efforts doivent être dirigés vers tout le monde.

Partant, je voudrais m'arrêter brièvement sur quelques cas précis.

Le conflit en Syrie vient tout juste d'entrer dans sa cinquième année. La situation est allée de mal en pis et constitue aujourd'hui une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Cela étant, je ne vais pas mobiliser le temps du Conseil pour répondre aux allégations sans fondement formulées une nouvelle fois par une certaine délégation, allégations que nous rejetons catégoriquement.

Pour la plupart, les déclarations d'aujourd'hui se sont axées sur les persécutions et les enlèvements scandaleux commis par Daech. La brutalité de ses exactions ne doit cependant créer l'illusion quant aux circonstances qui ont conduit à l'émergence de cette organisation terroriste. Le régime a violemment réprimé les revendications légitimes des Syriens et, dans un effort pour se maintenir au pouvoir, continue de recourir à tous les moyens possibles, y compris les armes chimiques et les barils d'explosifs, et de commettre des violations massives des droits de l'homme.

Les actes épouvantables de Daech ne doivent pas non plus nous faire oublier quelles doivent être nos priorités. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent s'attaquer aux causes à l'origine du problème en Syrie par une action résolue. La seule solution à cet égard passe par une transition politique véritable conforme au Communiqué de Genève.

En Iraq, les communautés chiites et sunnites ont été les premières à être persécutées par Daech. Ces persécutions, qui ont fini par viser toutes les composantes de la société iraquienne, ont forcé 2,2 millions de civils à fuir de chez eux. Nous nous tenons aux côtés du Gouvernement iraquien face au défi qu'il doit relever. À ce jour, nous avons acheminé 750 camions chargés d'aide humanitaire en Iraq, une aide destinée à tous les Iraquiens, qu'ils soient sunnites, chiites, turkmènes ou chrétiens. En réponse aux demandes d'aide du gouvernorat de Mossoul et du Gouvernement régional du Kurdistan, ces cargaisons ont été distribuées aux

populations dans le besoin à Mossoul, Tal Afar et Sinjar, en plus de l'aide envoyée dans les régions centrales de l'Iraq touchées par la crise actuelle.

Nous avons également construit trois camps de déplacés dans le nord de l'Iraq, pouvant accueillir 37 500 personnes au total. Nous sommes en train de construire un quatrième camp à Kirkouk en coordination avec les autorités locales. Ces efforts vont se poursuivre, mais surtout nous avons ouvert notre porte aux victimes. Près de 200 000 Iraquiens, y compris des chrétiens et 20 000 Yézidis, sont réfugiés en Turquie.

Ces chiffres viennent s'ajouter aux plus de 1,7 million de Syriens que nous accueillons sur notre sol, indépendamment de leur origine ethnique ou religieuse.

Dans le cadre de cet important débat public, nous ne saurions oublier le terrible sort des Palestiniens qui vivent sous l'occupation. Ils sont privés de leurs droits les plus fondamentaux et sont victimes de discrimination. Nous devons nous souvenir que l'injustice historique faite aux Palestiniens alimente la haine, la marginalisation et le radicalisme. Le règlement du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution de deux États, permettrait aux Palestiniens de pouvoir jouir de leurs libertés et droits fondamentaux mais constituerait aussi un pas en avant décisif dans la lutte contre l'instabilité et le radicalisme dans la région.

Dans le monde d'aujourd'hui, aucune région ni aucune communauté n'est à l'abri de la violence et de la persécution. Nous sommes en présence d'un phénomène mondial et nous devons y répondre par une coopération mondiale. Notre combat commun contre la discrimination, l'intolérance, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie est plus important que jamais.

Forts de ce constat, nous avons été l'un des instigateurs en 2005 de l'Alliance des civilisations. Nous avons toujours affirmé avec force que nos points communs excèdent nos différences et qu'encourager la compréhension entre les cultures peut contribuer à créer un climat de respect mutuel.

Éliminer les conditions qui créent un environnement favorable pour Daech et d'autres groupes terroristes concourra à garantir les libertés et droits fondamentaux des peuples du Moyen-Orient. Il est primordial à cet égard de trouver des solutions

politiques, démocratiques et sans exclusive aux multiples crises qui secouent la région.

En dépit de toutes les difficultés, nous sommes convaincus que les peuples du Moyen-Orient verront leurs efforts couronnés de succès et réussiront à faire revivre la culture de tolérance et de coexistence pacifique qui est profondément ancrée en eux.

Enfin, en réponse aux commentaires du Vice-Ministre arménien des affaires étrangères, je voudrais faire les remarques suivantes, qui figuraient également dans les messages adressés par le Président Erdoğan, en avril 2014, et le Premier Ministre Davutoğlu, en janvier dernier.

La Turquie compatit à la douleur des Arméniens et s'emploie, avec patience et détermination, à rétablir les liens entre nos deux peuples. Nul ne peut nier que les dernières années de l'Empire ottoman ont été très difficiles et douloureuses par les Turcs, les Arméniens, les Kurdes, les Arabes et les millions d'autres citoyens ottomans, toutes religions et origines ethniques confondues. L'humanité a le devoir d'accepter que les Arméniens se souviennent des souffrances qu'ils ont endurées durant cette période, tout comme les autres citoyens de l'Empire ottoman.

Toutefois, nous ne sommes pas d'accord de qualifier ces événements de génocide. Les versions des parties continuent de diverger. Il nous faut nous forger une mémoire collective et juste. À cet égard, je tiens à insister une fois de plus sur le fait que notre désir de partager la douleur, de panser les plaies et de rétablir des relations d'amitié est sincère. Nous nous sommes fixé pour cap un horizon d'amitié et de paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Von Oosterom (Pays-Bas) (parle en anglais) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite plus tôt au nom de l'Union européenne.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. Compte tenu des limites de temps, l'intégralité du texte sera disponible via mon compte Twitter.

Tout d'abord, je tiens à remercier la France d'avoir organisé ce très important débat public sur un problème extrêmement urgent qui nous oblige à nous pencher sur la question de l'extrémisme violent, de l'intolérance, de la haine ethnique ou religieuse qui gagnent du terrain ces derniers mois, en particulier au Moyen-Orient. Le Royaume des Pays-Bas, qui est un partenaire de paix,

de justice et de développement, se félicite du caractère ouvert du débat d'aujourd'hui.

Je ferai trois observations : sur les droits de l'homme, sur l'action menée par mon pays et sur la responsabilité.

En ce qui concerne les droits de l'homme, tous les individus doivent avoir la liberté d'exprimer leur identité. Cela signifie le droit de pratiquer n'importe quelle religion, le droit d'en changer et le droit de ne pas en avoir du tout. Exclure une personne parce qu'elle appartiendrait à un groupe donné reviendrait à remettre en cause l'universalité de notre droits humains.

Par conséquent, mon gouvernement est profondément préoccupé par la détérioration de la sécurité au Moyen-Orient. La brutalité des crimes commis par les groupes extrémistes dans la région est sans précédent dans l'histoire récente. L'avenir du paysage multiethnique et pluriconfessionnel du Moyen-Orient est immédiatement menacé.

Ma deuxième observation concerne les mesures prises par mon gouvernement.

Nous sommes très déterminés dans notre lutte contre l'extrémisme violent dans la région. Membre de la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), nous avons mobilisé 250 militaires et six avions de chasse F-16. En outre, nous avons dépêché 130 instructeurs militaires néerlandais pour former les forces locales de la coalition à la lutte contre les groupes extrémistes.

Par ailleurs, le Royaume des Pays-Bas copréside le Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers, au sein de la coalition anti-EIIL. Bien entendu, nous fournissons également une assistance humanitaire aux pays qui sont confrontés au problème de l'afflux de centaines de milliers de réfugiés provoqué par ces violences. Rien qu'en ce qui concerne la crise en Syrie, mon pays a versé plus de 114 millions d'euros depuis 2012, et à la conférence d'annonce de contributions prévue au Koweït la semaine prochaine, il accentuera sa participation aux efforts pour fournir une aide humanitaire à la région. Nous espérons que d'autres États feront de même.

La communauté internationale a la responsabilité collective de protéger les populations civiles contre les crimes internationaux. Cela vaut tout particulièrement pour les groupes vulnérables de la société, telles les minorités ethniques et religieuses. Mon gouvernement

invite instamment les membres permanents du Conseil de sécurité à prendre l'engagement de s'abstenir de recourir au veto dans les cas où des civils sont menacés d'atrocités de masse. Nous saluons l'initiative prise par la France à cet égard.

Mon troisième point porte sur l'application du principe de responsabilité. L'action militaire ne suffit pas. Des efforts doivent être faits pour renforcer l'état de droit et édifier des sociétés ouvertes. Nous avons en outre besoin de justice. Les auteurs de crimes odieux doivent rendre des comptes. La justice et le principe de responsabilité doivent dès le départ faire partie du processus politique. L'impunité ne ferait que favoriser l'apparition d'un nouvel extrémisme violent. Les capacités nationales en matière de justice et de responsabilité pénale doivent être renforcées dans le cadre des processus de transition et de post-transition. Lorsque le principe de responsabilité ne peut être appliqué au niveau national, les Pays-Bas invitent le Conseil à demander à la Cour pénale internationale de jouer son rôle de tribunal de dernier recours.

En conclusion, l'avenir du paysage multiethnique et multireligieux de la région est menacé, et cette situation appelle une réponse collective ferme de notre part, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il y va des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Royaume des Pays-Bas, en tant que partenaire de paix, de justice et de développement, continuera de contribuer à cette riposte énergique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la France d'avoir convoqué cette importante séance, qui a permis la formulation de nombreuses propositions constructives et utiles. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui contribuera à plus grande mobilisation internationale contre les agissements de Daech et d'autres groupes terroristes au Moyen-Orient.

La Croatie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord faire part de notre vive préoccupation face à la situation des chrétiens, des Yézidis et d'autres communautés religieuses et ethniques au Moyen-Orient, notamment en Iraq et en Syrie, où leur présence et leur survie mêmes sont gravement menacées. Nous avons été les témoins

d'actes d'une violence et d'une barbarie effroyables commis au nom de la religion par Daech et les groupes qui lui sont associés contre des individus appartenant à des minorités défavorisées, religieuses ou autres. Nous condamnons vivement ces actes ainsi que la destruction d'un patrimoine religieux et culturel inestimable. Les exactions de Daech constituent de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et peuvent être assimilées à des crimes contre l'humanité et au génocide, pour lesquels il ne sauraient y avoir d'impunité. À cet égard, nous pensons que le rôle de la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité est indispensable.

Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et non gouvernementales pour sensibiliser davantage aux violences et aux crimes commis contre les communautés minoritaires dans la région et mieux documenter et signaler ces atteintes. Nous pensons qu'il faut déployer d'efforts concertés plus importants pour lutter contre toutes les formes de fondamentalisme religieux et de manipulation des croyances religieuses à des fins terroristes. À cet égard, nous appuyons pleinement l'initiative de préparer un plan d'action global pour prévenir l'extrémisme violent et de mettre sur pied un groupe d'experts, annoncée aujourd'hui par le Secrétaire général. Nous pensons que le plan d'action devrait englober les aspects sécuritaires, l'action humanitaire, l'inclusion sociopolitique, la lutte contre l'impunité, la lutte contre la discrimination et la préservation de la diversité ethnique et religieuse.

Il est impératif de protéger et de préserver les vies et la tradition de coexistence interculturelle, interethnique et interreligieuse dans la région. Ces traditions millénaires sont des trésors de l'humanité; les diverses minorités religieuses présentes dans la région sont partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité. Le judaïsme, le christianisme et l'islam ont tous vu le jour au Moyen-Orient, sont inextricablement liés l'un à l'autre et peuvent se targuer d'une longue tradition de coexistence. La situation au Moyen-Orient est extrêmement complexe, mais il importe que la communauté internationale continue d'axer son attention non pas seulement sur les questions sécuritaires, mais aussi sur le calvaire que vivent les minorités religieuses et autres. Nous ne pouvons ignorer le fait que les chrétiens du Moyen-Orient sont de plus en plus la cible des extrémistes islamistes, et que la population chrétienne du Moyen-Orient s'est considérablement réduite et continue de se réduire.

La Croatie s'est associée à la déclaration conjointe, intitulée « Soutenir les droits humains des chrétiens et des autres communautés, en particulier au Moyen-Orient », faite à la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le 13 mars. C'était la première fois que le sort des chrétiens était spécifiquement examiné par le Conseil des droits de l'homme. Il faut dire clairement que l'islam ne saurait être utilisé comme prétexte idéologique pour justifier la violence contre les chrétiens et les minorités, ou contre toute autre religion. Aziz Hasanovic, le mufti de la communauté musulmane de Croatie, a déclaré dernièrement que les terroristes qui utilisent l'islam comme prétexte nuisent et portent atteinte à leur religion. Ils trahissent la foi, dont l'essence est l'amour, le dialogue, la coexistence et l'assistance à ceux qui sont dans le besoin. La haine et l'exclusion quelle qu'elle soit n'ont pas leur place dans l'islam. C'est pourquoi nous devons tous, indépendamment de notre foi et de nos croyances, unir nos efforts pour lutter contre ceux qui détournent et utilisent une quelconque religion pour justifier leurs actes terroristes. Nous devons tous œuvrer de concert dans l'intérêt de la paix, du respect de la dignité et des droits de toutes les personnes, ainsi que des valeurs de diversité et de coexistence pacifique.

Je terminerai en réaffirmant toute notre solidarité avec les minorités ethniques et religieuses du Moyen-Orient qui sont persécutées et en les assurant de notre ferme appui.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué la présente séance consacrée aux victimes d'attaques et d'exactions à caractère ethnique ou religieux au Moyen-Orient. Je tiens en outre à remercier tout particulièrement S. E. M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères, d'avoir assisté et présidé à cette séance.

Le Moyen-Orient traverse une période de troubles sans précédent. L'islam est attaqué à la fois de l'intérieur et l'extérieur. De l'intérieur, parce que des groupes extrémistes se prévalant à tort de la religion, tels Daech, Al-Qaida, le Hezbollah et d'autres, commettent les pires crimes et persécutions à l'encontre principalement des

musulmans mais aussi d'un grand nombre de membres d'autres communautés.

À l'extérieur, l'islam fait l'objet d'une campagne médiatique et de provocation qui se traduit entre autres par des actes de violence contre les musulmans dans certaines parties de l'Europe, au Myanmar, en Palestine et ailleurs. Cette campagne comprend aussi des pratiques qui, sans être violentes, sont tout aussi préjudiciables, notamment les tentatives de dénaturer l'islam, la profanation de ses lieux saints et le blasphème contre ses symboles sacrés, à l'image des dessins caricaturant le prophète Mahomet, que la paix et la bénédiction soient sur lui. C'est pourquoi nous aurions souhaité que la présente séance prenne toutes ces questions en considération et ne se limite pas seulement aux attaques et aux exactions commises contre les minorités au Moyen-Orient, et ce malgré toute l'importance que nous attachons à ce sujet.

Si nous examinons la question sous un angle plus large et que nous essayons d'en comprendre les dimensions historiques, nous réaliserions que l'islam est une religion de tolérance et d'ouverture, une religion qui ne fait pas de distinction entre les religions et n'est pas discriminatoire à leur rencontre. Dieu affirme dans son noble ouvrage, le *Coran*, que le messager, le Prophète, croyait en ce qui lui avait été révélé par son Seigneur, et depuis, les fidèles suivent cet exemple. Tous croient en Allah, ses anges, ses livres et ses messagers, disant que nous ne devons faire aucune distinction entre ses messagers.

L'islam exige que tous ses adeptes soient droits et justes envers leurs prochains, comme le dit le Dieu tout puissant :

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »

Cette religion estime que la foi de ses fidèles est incomplète s'ils ne croient pas également aux messages de Jésus, de Moïse et des autres prophètes de Dieu. L'islam est une religion qui reconnaît la liberté religieuse. Comme le dit le Dieu tout puissant, « Il n'y a pas de compoction dans la religion ».

L'islam est la religion qui a pris soin des minorités religieuses au fil des siècles, notamment les chrétiens de Palestine, les juifs d'Andalousie et d'autres encore. En conséquence, la persécution des minorités religieuses

au Moyen-Orient aujourd'hui constitue une violation évidente et grave de la loi et de la noble religion qu'est l'islam. L'exploitation et la distorsion odieuses de l'islam et de ses principes servent par ailleurs souvent à justifier l'oppression et la marginalisation des musulmans, que ce soit aux mains de régimes oppresseurs et injustes, notamment le régime syrien, qui a tué des centaines de milliers de Syriens et provoqué le déplacement de millions de personnes sans se préoccuper de leur foi, de leur ethnie ou de leurs croyances; soit aux mains d'Israël, qui continue de persécuter les Palestiniens, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, et de commettre les tueries et les actes de nettoyage ethnique les plus odieux contre eux.

La lutte contre la violence et les attaques qui visent les minorités religieuses au Moyen-Orient et dans le reste du monde doit être fondée sur deux piliers principaux. Le premier consiste à lutter contre toutes les formes de terrorisme et à isoler ceux qui le parrainent, et le deuxième à rétablir les droits et à promouvoir le respect des principes de la justice internationale et de l'état de droit entre les États et en leur sein. Le Moyen-Orient, qui est marqué par la violence et les attaques contre les minorités, a besoin que le Conseil trouve une solution de fond à ses problèmes politiques, laquelle passe avant tout par la nécessité de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et de permettre à la Palestine d'exercer son droit légitime à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif, la noble Jérusalem, pour capitale. Il importe également de trouver une solution politique à la question du sort de la population syrienne, sur la base de la Déclaration de Genève, qui appelle à la création d'une autorité exécutive pleinement autonome qui mènerait la population syrienne vers la réalisation de ses aspirations à la justice, à la liberté et à la prospérité. Il faut également empêcher que les forces extrémistes, notamment le Hezbollah et les houthistes, imposent leur volonté politique à d'autres groupes par la force des armes. Il faut lutter contre le terrorisme partout, sans hésitation et avec tous les moyens possibles.

Le Royaume d'Arabie saoudite reconnaît et comprend l'importance du dialogue avec les fidèles d'autres fois et d'autres cultures. En conséquence, en coopération avec le Royaume d'Espagne et la République d'Autriche et avec la participation du Saint-Siège, nous avons créé le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel à Vienne en vue de promouvoir le

dialogue et l'entente entre les diverses religions et communautés. Nous avons également parrainé et continuons de parrainer des plateformes de dialogue au sein des diverses communautés de l'islam. Nous luttons contre le terrorisme en participant aux activités de la coalition qui lutte contre Daech dans le nord de notre région et contre les houthistes dans le sud. Nous avons participé à la création du Centre international pour la lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU. Nous avons lancé notre propre initiative de paix pour la Palestine. Lorsque les bandes de Daech ont déferlé sur une grande partie du territoire de l'Iraq, nous nous sommes précipités au secours de nos frères dans ce pays, et nous avons déboursé 500 millions de dollars pour venir en aide aux victimes de l'attaque terroriste, indépendamment de leur identité religieuse, communautaire ou ethnique.

Ainsi, mon pays continue de lutter contre ceux qui oppressent et persécutent les minorités tout en continuant de rechercher des solutions politiques et culturelles afin de promouvoir l'entente, la coexistence et le dialogue. C'est la voie que nous avons choisie; c'est celle que nous préconisons avec sagesse et en appliquant de bonnes pratiques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, la Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Je tiens également à remercier la présidence française d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat.

Avant de ramener la portée de ma déclaration aux victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, je tiens à souligner les raisons qui expliquent la brutalité de groupes radicaux tels que Daech et Boko Haram. Les victimes de ces attaques ont été honteusement assassinées par des individus – il est très difficile de les qualifier d'êtres humains – motivés uniquement par la haine. Les victimes ont subi des exactions et des tortures, et elles ont souffert d'une manière que personne ici ne peut probablement imaginer.

Le terrorisme et l'extrémisme sont souvent attribués à la religion, mais cela est faux; c'est une erreur. Il pourrait exister d'autres liens avec divers facteurs, notamment la mondialisation, les migrations et les problèmes sociaux, le manque d'éducation, le désespoir ou l'absence de perspectives décentes. La Slovaquie

rejette toute forme d'intolérance raciale ou religieuse, de radicalisme et d'extrémisme, ainsi que l'imputation du terrorisme à la religion. Les actes d'hostilité envers la population civile – des membres de diverses communautés et minorités religieuses – constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux de la personne. Il ne faut pas non plus parler de choc des civilisations. C'est un choc de l'humanité contre la brutalité, qui est souvent basé sur une haine destructrice personnelle ou d'un groupe à l'encontre de la société ou d'autres groupes ou individus.

La région du Moyen-Orient, la religion et l'appartenance ethnique font l'objet du présent débat, et ce n'est pas un hasard. La région a donné naissance à quelques-unes des principales religions mondiales. Cette diversité unique est confrontée à une menace existentielle qui prend la forme du soi-disant État islamique, d'Al-Qaida et des groupes terroristes qui leur sont affiliés, qui perturbent l'existence de toutes les communautés de la région. Des millions de personnes ont dû se déplacer ou ont été forcées de quitter leurs terres ancestrales. Ceux qui restent dans les zones de conflit ou les zones contrôlées par des groupes terroristes vivent sous la menace permanente de la violation de leurs droits fondamentaux, de la répression et des exactions. Les groupes terroristes ciblent tout le monde. Il est impossible d'échapper à leur haine. Musulmans, chrétiens, juifs, yézidis, personnes âgées, hommes, femmes, enfants – la terreur ne fait pas de différence et ne connaît pas de frontières. Malheureusement, les terroristes ne savent pour le moment qu'une chose; une impunité presque totale pour les crimes qu'ils ont déjà commis.

Le fanatisme religieux et ethnique est un danger qui peut exister au sein de n'importe quelle religion ou croyance. La Slovaquie estime qu'il est du devoir de la communauté internationale, des gouvernements, des institutions religieuses et de tous les acteurs concernés de clamer haut et fort leur opposition à tout acte de violence commis au nom de la religion. Nous devons prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter plus efficacement contre l'extrémisme et l'incitation à la haine.

Le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi pour nous en Europe et pour le monde entier. Pour lutter contre le terrorisme, le monde entier doit être dans le même camp, et seuls des efforts conjoints produiront les résultats escomptés. La communauté

internationale a le devoir d'aider les États à renforcer leur capacité à honorer leur engagement à s'acquitter de la responsabilité de protéger leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. La communauté internationale doit faire rendre des comptes aux États et aux groupes armés non étatiques, et leur faire prendre conscience des outils et instruments existants en matière de droit international, y compris les mesures punitives, qui doivent être utilisés pour protéger les droits de l'homme. La communauté internationale doit mettre en oeuvre le droit pénal, humanitaire et des réfugiés.

La Slovaquie est prête à soutenir toutes les actions dans ce domaine. Encore une fois, j'invite la communauté internationale à agir sur-le-champ, car à l'heure où nous parlons, les victimes d'exactions continuent de souffrir. La haine, alimentée par le désespoir et les fausses interprétations de croyances religieuses, peut aisément être instillée dans une âme torturée, en particulier celle d'un enfant. Toute hésitation à réagir activement accroît le nombre de personnes susceptibles d'être égarées par des individus qui font délibérément voler en éclats les idéaux de bonne foi et sèment la haine au sein des populations.

Pour finir, c'est la richesse historique sans précédent du Moyen-Orient qui a amené les musulmans, les chrétiens et les juifs à vivre dans les mêmes villes. La diversité a fait la fortune de la région, et nous ne devons pas la laisser devenir la cause de son déclin.

Le Président : Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) : Au nom de S. S. le pape François, je remercie vivement la présidence française d'avoir convoqué ce débat sur les victimes d'attaques et de sévices pour des raisons ethniques ou religieuses au Moyen-Orient.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ce débat est non seulement opportun, mais aussi extrêmement urgent, surtout lorsqu'on évoque le souvenir de ceux qui ont déjà perdu la vie, pour qui ce débat public arrive trop tard. Leur sort nous exhorte à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que les attaques et les sévices fondés sur des motifs ethniques et/ou religieux fassent de nouvelles victimes. Les chrétiens et les autres minorités religieuses du Moyen-Orient cherchent à être entendues par le Conseil et par d'autres instances internationales, non pas de manière abstraite, mais de façon à faire prendre véritablement

conscience de leur douleur, de leurs souffrances et de la peur existentielle que leur inspire l'incertitude de survivre au Moyen-Orient et ailleurs.

Nous devons reconnaître que le problème existe bien et que l'heure est grave. Les communautés ethniques et religieuses – à savoir turkmène, shabak, chrétienne, yézidie, sabéenne, kakaï, kurde feyli, arabe chiite et même arabe sunnite et kurde – sont soumises à des pressions extrêmes, à la violation de leurs droits fondamentaux, à la torture, au meurtre et à toutes les formes de persécution, tout simplement en raison de la foi qu'elles professent ou du groupe ethnique auquel elles appartiennent.

Les chrétiens du Moyen-Orient ont été spécifiquement pris pour cible, tués ou contraints de fuir leurs foyers et leurs pays. Nous avons assisté, impuissants, à l'enlèvement de chrétiens assyriens en Iraq par le soi-disant groupe de l'État islamique, à la décapitation des coptes égyptiens par des organisations affiliées à l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye, et à la quasi élimination des chrétiens de Mossoul. Il y a seulement 25 ans, 2 millions de chrétiens vivaient en Iraq, alors que les estimations les plus récentes font état de moins d'un quart de ce chiffre.

Face à une situation insupportable qui consiste à vivre dans une zone de conflit contrôlée par des organisations terroristes et extrémistes qui les menacent de mort en permanence, et avec le sentiment profond de se sentir abandonnées à leur triste sort par les autorités légitimes et la communauté internationale, des communautés entières de chrétiens, en particulier du nord de l'Iraq, ont été brutalement contraintes de fuir leurs maisons et ont trouvé refuge dans la région iraquienne du Kurdistan et dans les pays voisins de la région.

Le Saint-Siège exprime sa profonde gratitude aux pays et aux dirigeants de la région qui ont ouvertement défendu les chrétiens parce qu'ils font partie du tissu religieux, historique et culturel de la région. Depuis 2 000 ans, les chrétiens considèrent le Moyen-Orient comme leur foyer; en effet, comme nous le savons, le Moyen-Orient est le berceau du christianisme. Nous sommes donc profondément peiné que les antiques communautés chrétiennes de la région – dont beaucoup parlent encore l'araméen, la langue de Jésus-Christ – fassent partie des communautés menacées d'extinction. Leur présence ininterrompue dans la région témoigne de nombreux siècles de coexistence

avec les musulmans et d'autres communautés religieuses et ethniques.

Ces communautés font partie intégrante de l'identité culturelle et religieuse du Moyen-Orient. C'est pourquoi leur disparition de cette région non seulement serait une tragédie religieuse, mais par ailleurs entraînerait la perte d'un riche patrimoine culturel et religieux qui apporte une si riche contribution aux sociétés auxquelles il appartient et que le monde entier a grandement intérêt à préserver. Le Saint-Siège demande donc à l'ensemble des dirigeants, ainsi qu'aux personnes de bonne volonté dans la région et à travers le monde, d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Au Sommet mondial de 2005, l'ensemble de la communauté internationale avait convenu qu'il incombait au premier chef à chaque État de protéger sa population du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, du nettoyage ethnique et des incitations connexes. En outre, la communauté internationale reconnaît sa responsabilité d'aider les États à s'acquitter de leur responsabilité première. Cependant, lorsqu'un État est incapable ou refuse de s'acquitter de cette responsabilité, la communauté internationale doit être prête à prendre des mesures afin de protéger les populations, conformément à la Charte des Nations Unies.

Comme l'a souligné le pape Benoît XVI dans son discours à l'Assemblée générale en 2008 (voir A/62/PV.95), la responsabilité de protéger n'est pas une création nouvelle en droit international, mais elle est bien plutôt enracinée dans l'antique *ius gentium* – le droit des peuples – qui est le fondement de toute action entreprise par un gouvernement envers les gouvernés. S'inspirant de cette ancienne tradition et de ses réapparitions dans le droit international humanitaire et au sein des instances actuelles de l'ONU, le pape François a appelé à maintes reprises la communauté internationale à faire tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter et prévenir toute nouvelle violence systématique perpétrée contre les minorités ethniques et religieuses.

Le Saint-Siège saisit l'occasion pour exprimer sa profonde gratitude aux pays de la région et à tous ceux qui oeuvrent sans relâche, même au péril de leur vie, pour fournir de l'aide à quelque 2,5 millions de déplacés sur le territoire iraquien, à 12 millions de Syriens ayant besoin d'aide humanitaire, dont 4 millions sont des réfugiés et 7,5 millions sont des déplacés. Aidons ces pays voisins qui accueillent et prennent en charge les réfugiés. Retarder notre action ne fera qu'accroître

le nombre de personnes appelées à mourir, ou à être déplacées ou persécutées. Le pape François nous exhorte tous à unir nos efforts pour aider le Moyen-Orient à demeurer un foyer accueillant pour tous les groupes ethniques et religieux qui le composent.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cet important sujet. L'Irlande s'associe à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je voudrais aussi d'emblée remercier les intervenants qui ont présenté ici un témoignage de première main sur les persécutions qu'ils ont endurées en raison de leurs croyances.

Dans son discours à l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/69/PV.18), le Ministre irlandais des affaires étrangères, Charles Flanagan, a condamné toutes les formes de persécution ou de discrimination fondées sur la religion ou la croyance, et a en particulier insisté sur la persécution des minorités religieuses au Moyen-Orient, ainsi que sur l'augmentation des attaques antisémites dans les pays européens. Cependant, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les attaques dirigées contre les individus et les communautés en raison de leurs croyances religieuses ou de leur appartenance ethnique sont malheureusement devenues chose régulière. Même si le phénomène est visible dans le monde entier, il a pris une forme particulièrement virulente et meurtrière dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient. L'effondrement des structures étatiques et communautaires en place, de même que l'émergence de groupes radicaux qui semblent avoir un accès illimité aux armes, ont considérablement accru la vulnérabilité des minorités dans toute la région.

Le Moyen-Orient, berceau de plusieurs des religions les plus importantes au monde, reste la patrie de nombreuses et diverses communautés religieuses. Toutefois, le fait que la Syrie, l'Iraq et la Libye aient sombré dans la violence et le chaos a rendu de nombreuses communautés religieuses vulnérables à la violence. Parmi les récentes atrocités sectaires qui ont été commises figurent l'ignoble assassinat de 21 coptes égyptiens en Libye, l'enlèvement de plus de 150 chrétiens assyriens dans l'est de la Syrie, le massacre de fidèles dans des mosquées chiites à Sanaa, ainsi que les sévices que ne cesse de commettre l'État islamique d'Iraq et du Levant à l'encontre des femmes yazidies. Ces actes

sont parfaitement odieux. Ces actes ainsi que d'autres mettent en péril la survie du caractère multiethnique et multireligieux du Moyen-Orient, de même que la perspective d'une stabilité inclusive sur le long terme. Le fait que beaucoup des auteurs d'actes de violence prétendent agir au nom de la religion ne fait qu'aggraver la situation.

Certes, de nombreux pays, en particulier dans la région, ont accueilli des individus et des groupes, mais la réinstallation de communautés entières n'est pas la solution. Il est primordial de maintenir les communautés là où elles ont toujours vécu, depuis l'Antiquité dans de nombreux cas. Elles sont chez elles, et ont le droit d'y rester. Protéger les droits fondamentaux de toutes les communautés, notamment les très nombreux musulmans victimes de persécutions religieuses et du terrorisme dans la région du Moyen-Orient, est un devoir fondamental de tous les États de la région.

Comme l'a déclaré tout à l'heure l'observateur de l'Union européenne, respecter les droits de l'homme, promouvoir des sociétés ouvertes à tous et démocratiques et appuyer une société civile dynamique est le seul moyen de garantir pleinement la sécurité et la stabilité de tous les peuples de la région. La communauté internationale doit elle aussi s'acquitter de sa responsabilité. L'ONU doit utiliser tous les outils à sa disposition pour protéger les communautés vulnérables et faire en sorte que ceux qui en ont la capacité honorent leurs obligations.

Nous devons également accorder une attention particulière au rôle des femmes, non seulement parce qu'elles sont des victimes de l'extrémisme mais aussi parce qu'elles sont de véritables agents du changement. Il y a deux semaines à peine, à New York, l'Irlande s'est associée à El Karama, une plateforme rassemblant des organisations de femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord pour jeter un coup de projecteur sur la nécessité d'accroître le leadership et l'influence des femmes arabes. Des femmes exemplaires venues de Syrie, de Libye et du Soudan ont pris la parole devant des salles comblées pour transmettre un message très clair : les femmes doivent être présentes aux plus hauts niveaux dans les négociations de paix et de réconciliation et les processus décisionnels après le conflit, sans oublier les processus de rédaction de nouvelles constitutions. Il nous revient maintenant de traduire leur message dans les faits.

L'Irlande est déterminée à défendre le droit à la liberté de religion ou de conviction et s'efforce de veiller à ce que cette question fasse l'objet d'une attention

précise, notamment dans le cadre de notre mandat en cours au Conseil des droits de l'homme.

Enfin, tandis que nous poursuivons nos travaux sur le programme de développement pour l'après-2015, nous devons avoir conscience des liens étroits qui existent entre paix, développement et respect des droits de l'homme. Et tout en nous employant à endiguer la série d'attaques et de violations dont nous sommes actuellement témoins, le défi à plus long terme qui se pose à nous tous consiste à donner corps à un programme de développement qui s'attaque de manière systématique aux causes profondes de ces atteintes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, ainsi que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme des exposés très complets qu'ils ont présentés en ouverture du débat.

La Déclaration de Bahreïn (voir A/68/959, annexe), adoptée au terme de la Conférence sur les civilisations au service de l'humanité tenue en mai dernier, à laquelle ont participé des personnalités éminentes et les représentants de plusieurs religions et confessions, ainsi que des universités du monde entier, a réaffirmé que tous les êtres, sans distinction de couleur, d'origine ethnique, de langue et de croyances intellectuelles, culturelles, religieuses et spirituelles, sont unis par leur humanité commune et que le dialogue est un impératif fondamental sur lequel doit reposer l'unité de l'humanité, en tenant compte de la diversité et de la pluralité des cultures, l'objectif étant la paix, la sécurité, la justice, le développement, l'égalité, la liberté et la démocratie.

Toutes les formes de discours de haine constituent une atteinte aux droits de l'homme et sont contraires à la civilité et à la civilisation. Elles résultent de relations au cours desquelles l'ignorance de l'autre se transforme en haine et ne peut que déboucher sur l'exclusion, la discrimination, l'incitation à l'intolérance, l'extrémisme, le terrorisme et le repli sur soi au lieu du dialogue, la violence au lieu de la paix et l'animosité au lieu de la coopération et de l'alliance.

Bahreïn a toujours été, et sera toujours, un carrefour des civilisations et une oasis de pluralisme intellectuel et de diversité culturelle. Grâce à une politique de

coexistence et de tolérance, nous avons créé une société accueillante pour tous, sans distinction de religion ou de croyance. D'ailleurs, à Manama, notre capitale, la mosquée, la synagogue et l'église sont réunies dans un espace d'un kilomètre carré. Des chrétiens et des juifs sont membres du Conseil consultatif et ambassadeurs de Bahreïn à l'étranger. S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa a réaffirmé la nécessité de bâtir une alliance de nos civilisations humaines, qui servirait de socle à la tolérance et la fraternité, afin que nous soyons tous unis sous le drapeau des valeurs humaines pour contrer l'extrémisme et le terrorisme au profit de la paix et de la sécurité.

Bahreïn croit fermement en la nécessité de combattre l'idéologie extrémiste qui dénature l'humanité et les préceptes de la religion islamique et leur porte atteinte, ce à quoi s'emploient méthodiquement Daech et consorts. Mon pays insiste sur le rôle important des chefs religieux et des penseurs face à cette idéologie déviante. En effet, ces groupes s'en prennent non seulement aux individus mais aussi aux minorités ethniques et religieuses, qu'ils persécutent, et déplacent, dont ils détruisent le patrimoine civilisationnel et culturel, saisissent les biens et nient la liberté de culte par des comportements incompatibles avec une religion, quelle qu'elle soit.

Comme l'indique le document de réflexion (voir S/2015/176, annexe), la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités afin que le Moyen-Orient reste une terre d'accueil pour tous, qui protège les minorités ethniques et religieuses, une région riche de sa diversité, de ses cultures et de ses religions, et insister sur la nécessité de redoubler d'efforts pour fournir une aide humanitaire aux groupes qui ont été victimes de persécutions et de déplacements forcés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce très important débat sur une question qui continue de représenter l'une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Nous apprécions vivement le fait que d'éminentes personnalités nous aient rejoints ici aujourd'hui, et nous les remercions toutes de leur présence et de leurs exposés extrêmement édifiants, qui ont considérablement élargi notre compréhension

de la question à l'examen. Nous tenons à saluer tout particulièrement la présence, ce matin, du Ministre des affaires étrangères de votre grand pays.

Il est profondément regrettable que le monde ait gagné en brutalité et en férocité. Nous sommes témoins d'une tendance sans précédent à la violence au sein des groupes religieux – toutes régions confondues, de l'Afrique à l'Asie en passant par le Moyen-Orient. Les populations se dressent les unes contre les autres au nom de la religion et de la culture. Les décapitations perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, enregistrées sur vidéo, ainsi que les massacres et les déplacements massifs de chrétiens et de Yézidis en Iraq, ne sont que quelques exemples des crimes odieux qui sont commis dans la région du Moyen-Orient. Ces actes de violence viennent ajouter à la complexité des conflits de longue date en Syrie et entre Israël et la Palestine.

Les efforts des Nations Unies – notamment avec le déploiement d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, l'action de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'adoption, par le Conseil de sécurité, de déclarations présidentielles et de résolutions sur les diverses situations – sont véritablement louables.

S'il est difficile d'identifier la cause précise de certains de ces conflits violents, nous avons constaté que dans la plupart d'entre eux, un grand nombre de chrétiens ont été enlevés, sexuellement et physiquement maltraités ou tués. En outre, leurs lieux de culte ont été détruits, et certains d'entre eux ont été contraints de changer de religion. Nous nous associons à la communauté internationale pour condamner ces actes dans les termes les plus énergiques. Nous sommes d'avis que la liberté de religion est un droit de l'homme fondamental qui ne doit jamais être violé.

Les sociétés ont des valeurs, des croyances et des religions différentes. Elles doivent donc pouvoir vivre à l'abri de la crainte et pratiquer leur religion. C'est pourquoi il va sans dire que les gouvernements ont la responsabilité de protéger leurs populations d'atrocités massives et de violations des droits de l'homme, plus particulièrement celles liées à la religion et à l'ethnicité. Les victimes de telles attaques méritent que justice leur soit rendue. La Cour pénale internationale reste leur seule lueur d'espoir. Nous demandons donc à la Cour de poursuivre ses enquêtes et de traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux.

En conclusion, le Botswana s'associe à la communauté internationale pour condamner fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le terrorisme ne peut être contenu à l'intérieur des frontières nationales. Par conséquent, aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, que ce soit en tant que cible ou victime.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République de Corée.

M^{me} Paik Ji-ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée demeure profondément préoccupée par la persistance de l'instabilité au Moyen-Orient. La montée de l'extrémisme violent fondé sur la haine religieuse et l'intolérance ethnique, comme en témoigne la récente série d'événements tragiques en Syrie, en Iraq et en Libye, est un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble.

Ma délégation est d'avis qu'une culture de tolérance et d'harmonie doit prévaloir et que des efforts doivent être faits en vue de promouvoir un dialogue visant à surmonter les profonds clivages religieux, ethniques et tribaux. Nous partageons également les vues exprimées par un grand nombre d'États Membres devant le Conseil aujourd'hui, à savoir qu'il reste encore beaucoup à faire si nous voulons que le Moyen-Orient, tout à la fois, demeure diversifié et n'exclue personne. Comme détaillé dans divers rapports de l'ONU, y compris le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la situation des droits de l'homme en Iraq (A/HRC/28/18), les abus commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant et les groupes qui lui sont associés, ciblant spécifiquement les yézidis, les chrétiens, les Turkmènes, les Kurdes et les chiites, parmi d'autres, pourraient en fait constituer un génocide, tandis que d'autres incidents « pourraient être assimilés à des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ».

En ce qui concerne ce type de crimes, le Conseil a pris des positions fermes dans le passé, reconnaissant que ce sont les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les minorités, qui sont les plus durement touchés et qui ont un besoin urgent de protection de la part de la communauté internationale dans son ensemble. L'un des concepts qui découle de cette reconnaissance est la notion de responsabilité de protéger, qui confère aux États la responsabilité principale de protéger leurs populations contre le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le nettoyage ethnique,

tout en imposant une obligation correspondante à la communauté internationale d'aider les États à s'acquitter de cette obligation et à intervenir lorsque ces crimes sont commis. Dans la même ligne, nous exhortons le Conseil à examiner les moyens d'assurer la protection des civils tout en luttant contre l'impunité.

Au cours de sa présidence du Conseil en mai 2014, la République de Corée a voté pour le projet de résolution S/2014/348 saisissant la Cour pénale internationale des crimes contre l'humanité perpétrés par la Syrie. Bien que ce projet de résolution n'ait pas été adopté, nous avons appuyé l'obligation de rendre des comptes, parce que nous pensons qu'une paix durable n'est pas possible sans justice. Nous le pensons toujours.

Il est dans l'intérêt de tous de renforcer la panoplie d'outils de la communauté internationale pour répondre efficacement à la persécution généralisée et systématique des personnes sur des bases ethniques et religieuses. À cet égard, la République de Corée appuie la France dans ses efforts pour donner suite à l'issue du Sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent qui s'est tenu à Washington, le 19 février, au cours duquel la République de Corée s'est engagée à apporter sa contribution dans le domaine de l'éducation et des partenariats avec le secteur privé. Nous attendons avec intérêt la possibilité de poursuivre l'examen de cette question dans cette salle, dans un avenir proche.

Pour terminer, la République de Corée s'engage à maintenir son attention fixée sur le sort pénible des populations vulnérables au Moyen-Orient et ne ménagera aucun effort pour appeler à un renforcement de la protection des civils, à une meilleure application du principe de responsabilité, et à la justice pour les victimes des crimes perpétrés pour des motifs ethniques ou religieux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Mažeiks (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que M^{me} Vian Dakhil et S. B. Louis Raphaël 1^{er} Sako, de leurs déclarations. Je tiens également à remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat sur le ciblage généralisé et systématique des personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient.

La Lettonie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Au XXI^e siècle, le monde fait face à des défis nouveaux et émergents sous la forme de la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent. Le débat d'aujourd'hui, qui est consacré aux groupes vulnérables touchés par ce fléau au Moyen-Orient, est particulièrement opportun et pertinent. Les attaques violentes et injustifiables perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech et d'autres groupes armés contre des minorités ethniques et religieuses et d'autres groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe, sont scandaleusement généralisées et extrêmement graves.

Les chrétiens, les yézidis, les Kurdes, les Turkmènes, les shabaks, les sunnites, les chiites et d'autres sont délibérément pris pour cible uniquement en raison de leur religion ou de leur origine ethnique. D'après les rapports, les atrocités commises par l'EIIL/Daech comprennent les assassinats de civils, la torture, les enlèvements, les viols, l'esclavage et la traite des femmes et des enfants, ainsi que le recrutement forcé d'enfants. La violence sexuelle fait partie intégrante de la stratégie mise en œuvre par l'EIIL pour semer la terreur, persécuter les minorités, et réprimer et déplacer de force les communautés qui s'opposent à son idéologie. Ces graves violations des droits de l'homme peuvent être assimilées à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou au crime de génocide, comme l'a indiqué le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elles ne sauraient être tolérées par la communauté internationale.

La Lettonie condamne fermement toutes les formes de violence, de persécution, de discrimination et d'intolérance fondées sur la religion ou la croyance, l'origine ethnique ou d'autres motifs. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les atrocités innommables commises par l'EIIL/Daech et d'autres groupes terroristes, en particulier à l'égard des groupes vulnérables. La destruction de sites religieux et historiques, que l'UNESCO a qualifiée de campagne de nettoyage culturel, est également à déplorer.

Les violations des droits de l'homme et les exactions commises par l'EIIL/Daech et d'autres groupes armés à l'encontre des populations civiles au Moyen-Orient doivent faire l'objet d'une enquête sérieuse et les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes. Il incombe au premier chef aux États de protéger leurs populations civiles et de promouvoir et protéger les droits de l'homme, y compris ceux des

personnes appartenant à des minorités religieuses et ethniques et à d'autres groupes vulnérables.

Une action internationale concertée est indispensable pour lutter contre l'extrémisme violent. C'est pourquoi la Lettonie s'est jointe à la coalition mondiale pour contrer l'EIIL. Il est également important de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'extrémisme violent et de l'intolérance religieuse et de mettre en œuvre des mesures préventives pour lutter contre la radicalisation et le recrutement, en particulier des jeunes. Les besoins humanitaires des populations déplacées, principalement ceux des minorités religieuses et ethniques, ainsi que l'appui aux victimes libérées des griffes de l'EIIL/Daech, y compris la réinsertion sociale et la prise en charge médicale et psychologique des femmes et des enfants, sont les domaines qui requièrent notre plus grande attention et une meilleure coordination de nos efforts.

Les minorités religieuses et ethniques vivant au Moyen-Orient ont le droit inaliénable de continuer à vivre dans leurs régions traditionnelles, où elles ont coexisté pacifiquement pendant des siècles. Les sociétés pacifiques, inclusives, riches de leur diversité, doivent être au cœur des efforts mondiaux de promotion de la tolérance dans la région et de lutte contre le fléau transnational du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions, tout d'abord, la délégation de la France de la convocation du présent débat de fond et du document de réflexion qu'elle a fait circuler (S/2015/176, annexe) pour nous donner des pistes de réflexion pour ce débat. Je voudrais également saluer les membres du Conseil de sécurité. Nous remercions également de leur exposé le Secrétaire général, ainsi que les différents intervenants qui ont ce matin enrichi nos perspectives et accru notre engagement dans le cadre de ce débat.

Nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation suite au rapport présenté par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Iraq, eu égard aux exactions commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les groupes qui lui sont associés, et qui confirme l'existence de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des cas de violence exacerbée qui constituent des crimes internationaux de la plus extrême gravité.

Le 13 mars dernier, mon pays a appuyé avec détermination, au Conseil des droits de l'homme, la Déclaration à l'appui des droits fondamentaux des chrétiens et des autres communautés, présentée par la Russie, le Liban et le Saint-Siège, dans laquelle est reconnue la grave menace à laquelle se trouvent confrontées différentes communautés religieuses au Moyen-Orient, en particulier les chrétiens, qui ont été déplacés ou contraints à abandonner leurs terres ancestrales et qui sont victimes d'actes d'une extrême violence. Un appel y est lancé à la communauté internationale afin qu'elle soutienne la présence historique, profondément enracinée, de toutes les ethnies et de toutes les communautés du Moyen-Orient face à la menace grave que font peser l'État islamique, Al-Qaïda et les groupes terroristes qui leur sont affiliés, à savoir le risque d'une disparition complète des chrétiens. Il y est demandé aux États également de réaffirmer leur engagement de respecter la liberté de religion.

Cela n'est pas nouveau. L'Argentine a dénoncé et continue de dénoncer les violations répétées commises par l'EIIL contre les minorités religieuses et ethniques, avec les retombées qu'elles ont sur la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales, et elle réitère sa condamnation la plus catégorique de tous les actes terroristes perpétrés par ce groupe, dans toutes leurs formes et sous toutes leurs manifestations, en exprimant sa profonde solidarité avec la population civile vulnérable qui subit la cruauté et les agissements pervers de ce groupe terroriste et des groupes qui lui sont associés.

L'Argentine vient faire entendre, dans ce débat, une voix unique, tant il est clair que, aussi bien au plan multilatéral qu'au sein des cadres régionaux et sous-régionaux, dans nos relations bilatérales et, ce qui est fondamental, dans notre politique intérieure, notre législation et notre mode de vie en tant que société, mon pays respecte et honore les principes éthiques et les normes juridiques universels et inaliénables que nous avons adoptés, et qui forment le socle moral, éthique et juridique également de notre organisation, l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi, nous respectons pleinement, par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans son intégralité. C'est le cas lorsque la Déclaration dispose, en son article 2, que :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune »,

ou, dans son article 18, que :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion »,

ou encore, dans l'article 7, que :

« Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination ».

De même, nous respectons et honorons les principes formulés dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban qui, au paragraphe 8 de son dispositif reconnaît que

« la religion, la spiritualité et la conviction jouent un rôle central pour des millions de femmes et d'hommes, tant dans leur propre mode de vie que dans la façon dont ils se comportent avec autrui. La religion, la spiritualité et la conviction peuvent, en principe et en fait, aider à promouvoir la dignité et la valeur intrinsèques des êtres humains et à éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ».

Nous sommes d'accord avec la teneur du paragraphe 9, qui fait observer que

« le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée peuvent être aggravés par, notamment, la répartition inéquitable des richesses, la marginalisation et l'exclusion sociale »

et avec celle du paragraphe 10, par lequel nous avons réaffirmé que chacun a droit [... au] plein exercice de tous les droits de l'homme, sans discrimination d'aucune sorte.

Dans différentes parties du monde, la récurrence et la gravité condamnables d'actes terroristes et dégradants puisant aux sources d'un fondamentalisme extrémiste et de discours de haine qui utilisent les religions et les convictions comme prétextes pour justifier l'injustifiable et dissimuler, ce faisant, de cruelles et aberrantes luttes de pouvoir, si elles ne constituent pas une nouveauté ni un fait propre à notre temps, sont l'un des phénomènes les plus graves auquel nous devons faire face au présent et à l'avenir. Et ce n'est pas seulement parce que ces actes contredisent et violent des principes éthiques et des normes juridiques que la communauté internationale tout entière a reconnus comme précieux et nécessaires, mais également parce que la reconnaissance de la diversité et le respect des différences sont la condition de l'existence d'un monde pleinement humain, puisque, comme l'a dit le pape

François, une paix véritable ne peut exister que dans un monde où nous nous sentions tous libres d'exprimer nos inquiétudes, nos besoins, nos aspirations et nos peurs. Mais pour cela, je l'affirme, ce qui importe le plus est nous soyons tous disposés à nous accepter mutuellement, à respecter les différences légitimes et à apprendre à vivre comme une seule grande famille, une même humanité.

Il ne s'agit pas d'une utopie naïve, mais d'une responsabilité catégorique, en même temps que d'un appel à l'action. Ce n'est pas, de notre part, du simplisme. Nous sommes d'accord, à cet égard, avec le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction lorsqu'il explique que ces actes de violence extrême et sectaire ne relèvent pas de la catastrophe naturelle, ni d'antagonismes religieux auxquels nous serions voués à perpétuité, mais qu'il s'agit, peut-être, de ce dont parlait saint Jérôme en disant que « la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la pire de toutes », et à certains, cela convient très bien.

Ma délégation considère qu'il importe de mettre en exergue trois questions.

Premièrement, les crimes graves, crimes contre l'humanité et autres actes terroristes commis par des groupes qui fondent leur action sur un fondamentalisme extrémiste et des discours de haine, censés, fausement, justifier pareilles conduites aberrantes par des motifs religieux, doivent être absolument et irrévocablement condamnés par l'ensemble de la communauté internationale; quant à leurs responsables, ils ne sauraient rester impunis.

Je voudrais invoquer de nouveau le pape François qui, consulté sur les attentats condamnables perpétrés dans votre pays, Monsieur le Président – à Charlie Hebdo –, a dit que l'on ne pouvait tuer au nom de Dieu et que tuer au nom de Dieu était une aberration. La religion, poursuivait-il, est œuvre de liberté, elle n'offense pas... elle n'impose ni ne tue. Et j'ajouterais, pour ma part, que cela vaut pour la politique internationale, et pour la politique intérieure.

Dans ce contexte, nous maintenons qu'il est nécessaire de combattre ces violations extrêmement graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les strictes limites de la légalité, à l'aide des outils et des mécanismes mis à notre disposition par cet organe, tels que les sanctions et le renvoi des situations à la Cour pénale internationale. Nous sommes d'accord, à cet égard, avec les recommandations

formulées dans le rapport. Nous redisons qu'il nous paraît nécessaire que les mesures adoptées par les États aux fins de la lutte contre les groupes qui commettent des actes terroristes respectent intégralement le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, ainsi que les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, l'Argentine réaffirme, dans cette enceinte, que les groupes qui commettent des actes de terrorisme et des crimes de haine et contre l'humanité ne peuvent ni ne doivent être associés à une religion ou à une communauté religieuse données.

Troisièmement et pour terminer, de même que l'Argentine, en sa qualité de membre du Conseil au cours des deux dernières années, n'a cessé d'appeler l'attention sur la nécessité de mettre un terme à l'afflux des armes à destination du territoire syrien en conflit, non seulement pour des raisons de principe, mais également pour des raisons empiriques patentes, nous tenons à lancer de nouveau cette mise en garde, au risque de continuer de ne pas être écoutés : si les armes continuent d'affluer au Moyen-Orient ou dans toute autre région en conflit ou, pis encore, si leur flux augmente encore, les conséquences, pour les êtres humains, seront encore plus dévastatrices et cruelles, et la possibilité d'une paix durable ne fera que s'éloigner davantage.

Comme d'autres ont pu le dire avant nous, nous estimons que l'apparition de l'EIIL et d'autres groupes extrémistes est exemplaire de ce que nous disons au sujet de l'impossibilité de prévoir toutes les répercussions d'un conflit et des risques qu'il y a à donner naissance et pouvoirs à des groupes qui seront tôt ou tard prêts à commettre les crimes les plus aberrants, les plus cruels et les plus dégradants.

Pour terminer, nous tenons à redire une fois de plus aujourd'hui que nous ne croyons pas que la solution militaire ou la militarisation des conflits soient la voie unique, ni la voie la meilleure pour parvenir à la paix. Les faits me dispensent de commentaires. On arrivera à une paix durable et véritable non pas en faisant davantage de morts et en provoquant de nouvelles souffrances, mais grâce à des sociétés qui sont prêtes et disposées à se souvenir, à rechercher la vérité et à garantir la justice, et grâce à une communauté internationale qui n'est pas mue par un nouvel esprit de vengeance, mais qui cherche à édifier des sociétés sans exclusive où les êtres humains ne sont pas des loups pour l'homme, mais des

communautés plurielles où nous sommes tous égaux en dignité et en droits.

La République argentine réitère sa ferme conviction que seule la coopération internationale peut effectivement contribuer à remédier au fléau du terrorisme dans toutes ses manifestations, dans le cadre du respect absolu des droits de l'homme et du droit international. Et nous avons bon espoir en l'initiative du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général de réunir les dirigeants de différentes religions

dans le cadre d'une séance extraordinaire au cours de laquelle tous, qu'ils soient croyants et non-croyants, pourront œuvrer à promouvoir une culture de paix, de tolérance et de dignité pour tous. Je sais que j'ai parlé pendant 14 minutes, mais ce débat de fond auquel nous avons été invités m'a permis de dépasser le temps de parole une fois de plus.

Le Président : il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 18 heures.